D'ONTE SES ?

D'OÙ ES-TU ?

La Revue du
Cercle de généalogie
et d'histoire, des
Marchois et Limousins

n°11 - printemps-été 2015 - 37e année

Sommaire

D'ONTE SES ? n°11 - printemps-été 2015

AVANT-PROPOS .....page 4
Jean-Jacques Mauriat

LA VIE EN LIMOUSIN

LA MORT EN SPECTACLE POUR SUSCITER L'EFFROI ANTOINE AUVESTY MAÇON DE CHÉNIERS RÉVOLTÉ CONTRE LA GABELLE.....page 9
Jean-Jacques Mauriat

BEAULIEU-SUR-DORDOGNE DIEU DANS LA VILLE.....page 29
Georges Bourdeau

LES LIMOUSINS SUR LEUR TERRE

L'ANCIENNE PAROISSE DE SOUDÈNE... ET LE PRIEURÉ DE MAGOUTIÈRE.....page 44
Nicole et Claude Parouque

À CHAMPAGNAT (23): LES DEUX CIMETIÈRES DU XVIIE, LE CURÉ ET LES LAÏCS DU XXE.....page 65
Frédéric Gravier

LA FAMILLE LIMOUSINE

MARIE-CLÉMENTINE DITE MARIA NÉE À BESSINES EN 1865, DEVIENT... SUZANNE VALADON ARTISTE PEINTRE MÈRE DE MAURICE UTRILLO.....page 78
Marianne Laplaud

SUZANNE VALADON MODÈLE ET MAÎTRESSE.....page 88
Brigitte Favrie-Banette

CORRÉZIEN PAR SA MÈRE PIERRE MONDY NÉ PIERRE CUQ 1925-2012 ACTEUR ET METTEUR EN SCÈNE.....page 100
Monique Laplaud

PARDOUX-FELIX GAGNOL 1829 -1903, FORGERON ET MARÉCHAL-FERRANT À MAUTES (CREUSE).....page 107
Dominique Lecointre-Montagne

D'ONTE SES TU?

D'ONTE SES JEAN-GUY SOUMY ? « DE CHEZ MOI, ON PART OU ON REVIENT... ON NE RESTE PAS ! ».....page 92
Propos recueilli par Jean-Jacques Mauriat

LE COIN DU CHERCHEUR

LES SALVIAT : LA VIE DANS LE NOM DE 1600 À 2000.....page 117
Michel Cousin

À PROPOS D'ORADOUR.....page 120
Georges Beillot

MÉMOIRES DE GUERRE DES LIMOUSINS.....page 124
Bon de souscription
D'ONTE SES?, LA REVUE.....page 125
Bulletin d'abonnement
LES HORS-SÉRIE.....page 127
Bon de souscription aux n° 9, 10 & 11

Avant-propos

Jean-Jacques Mauriat

La parole du Cghml présente nos ancêtres tels qu'ils sont. Tâche difficile car, à l'aune de nos convictions ou de nos certitudes d'aujourd'hui, certains comportements nous choquent, nous dérangent. Il n'est pas toujours facile d'accepter d'être le parent d'un ancien bagnard ou d'un représentant d'une politique que nous ne comprenons pas. Pourtant il nous faut bien les prendre tous. En s'installant dans son rôle de Premier Consul, Bonaparte a dit : « *j'assume tout depuis Vercingétorix jusqu'à la Convention* ».
Nous sommes conduits à la même démarche, il nous faut les accepter tous. Car ils sont nos ancêtres, ils sont les nôtres et il nous faut les assumer pour ce qu'ils furent. Chercher à comprendre bien sûr. Mais sans juger, même si parfois il vaut mieux oublier.

Avec des chercheurs du Cghml, nous nous sommes retrouvés autour de Chéniers parce que nous pensions que certains des nôtres pouvaient y être. C'est le cas de Bernard Chezleprêtre qui descend d'Antoine Auvesty supplicié à Aigurande en mars 1668. L'histoire des quatre suppliciés de Chéniers dans la Creuse, témoigne à la fois d'un peuple qui ne pouvait pas accepter l'autorité violente du pouvoir de Louis XIV, et porte en contre point un éclairage cruel sur les pratiques d'une aristocratie qui ne faisait aucun cas de l'émotion que ses décisions pouvaient générer.
Les uns savaient que la vie était le fruit d'un combat, les autres défendaient un ordre qui leur assurait autorité, pouvoir et argent.
Nous sommes quoiqu'on en dise les descendants des uns et des autres. Bien sûr cette histoire bouleverse autant par les sanctions prises par le pouvoir royal que par la façon dont elles furent appliquées.
La ville de Chéniers n'a pas gardé la trace des « quatre suppliciés » ni de la révolte qui en fut la cause.
Montrer ce que fut cette révolte du grenier à sel de Fresselines, comprendre ce terrible enchaînement de violence nous a semblé important. Car comme toujours le présent s'éclaire des réalités passées !

Ce qui a poussé les moines dans la boucle de la Dordogne pour y construire une abbaye relève d'une logique qui mettait Dieu au cœur de la cité. C'est ainsi qu'est né Beaulieu-sur-Dordogne. Le Cghml y a organisé en 2014 son Assemblée générale. Notre délégué de Corrèze, Patrick Renaudie, nous a permis de découvrir Georges Bourdeau un splendide érudit. Il nous a parlé de l'abbaye, des moines, du tympan dont Malraux disait qu'il était une merveille. Il nous a fait découvrir la nef, le chœur… Joyaux de l'époque romane.
Georges Bourdeau a repris la plume pour nous raconter Beaulieu en un temps où Dieu et son abbaye formaient le « chœur » de la ville.

Retrouver les traces du prieuré de Magoutière a été l'ambition de Nicole et Claude Parouque. Ils ont cherché à tracer une généalogie dans le sol, dans la pierre, retrouvant une continuité dans les textes, expliquant à travers l'enchaînement des inhumations au chœur de la petite chapelle du prieuré, comment un bien d'église est devenu richesse personnelle. En 1704 sans aucun droit, le neveu d'un ancien prieur, « occupe toujours le château du Prieuré avec sa famille et continue à en percevoir la plus grande partie des revenus ». Cela durera 10 ans… comme le racontent



Le Pont de Chéniers aujourd'hui enjambe la Petite Creuse. Il a été élargi et reconstruit en 1933. Il était alors sans doute, tel qu'il fût lors de l'hiver 1667-1668. C'est ici que se déroula la révolte des paysans de Chéniers et des environs. Le supplice des condamnés à mort s'est achevé en ce lieu dont aucune plaque ne marque la mémoire.



L'église de La Vinadière entourée de son ancien cimetière actuellement objet d'une fouille archéologique.
Photo Claude Parouque.

Nicole et Claude Parouque.
Il y a des processus qui obéissent à de vieilles pratiques et des ambitions qui ne sont pas récentes.

Cette recherche de nos ancêtres s'inscrit indubitablement dans la terre qu'il faut savoir parcourir pour comprendre les textes que conservent les Archives. C'est la démarche qui fût celle de Frédéric Gravier, il écrit « *Les recherches de nos ancêtres nous entraînent parfois dans les allées sablées des cimetières de campagne, où l'on découvre au détour d'une chapelle ou d'une croix, la tombe oubliée de l'aïeul mort au champ d'honneur. Le lien quasi physique avec cet ascendant par la tombe qui se présente devant nous, nous fait entrer un peu plus dans son environnement. Les cimetières possèdent eux aussi leur histoire oubliée* ».
Il a donc voulu retracer l'histoire étonnante des cimetières de Champagnat en Creuse. Histoire qui a mis face à face les convictions des uns et les intolérances des autres. Les anciennes pratiques raisonnent dans nos oreilles avec des musiques connues.

Trouver sa place dans la société est bien sûr une légitime ambition. Marianne Laplaud a essayé de comprendre ce qui avait poussé la jeune Madeleine Valadon, descendante d'une famille de Bessines-sur-Gartempe à quitter le Limousin pour Paris. La réponse lui a été donnée à la fois par les actes d'état civil de la commune limousine et par l'histoire de sa fille Marie-Clémentine dite Suzanne Valadon. Marianne Laplaud a dressé la généalogie de l'artiste et tracé l'histoire de ces deux femmes, mère et fille, qui ont vécu à 18 ans d'intervalle l'accouchement d'un enfant « *né de père inconnu* ». Mais « *pour Suzanne Valadon, sa mère était « son pied à terre, ses racines* ».

Brigitte Favrie-Banette a elle aussi cherché à retrouver Suzanne Valadon, elle en trace le portrait de l'artiste dans les deux rôles qu'elle occupa « *de maîtresse et de modèle* ». Elle voit dans la jeune limousine une artiste qui peint « *De façon plus instinctive qu'intellectuelle, (et) réalise, comme aux aguets de la vie intérieure de ses personnages, de nombreux portraits, en particulier de ses proches*».

Cherchant toujours à mieux comprendre ce qu'est la réalité limousine, nous sommes allés rencontrer à Masbaraud-Mérignat en Creuse, Jean-Guy Soumy, écrivain, auquel nous avons posé la question « *D'onte ses ?* » d'où est-tu ? « *Je suis,* dit-il, *en opposition totale à tout mouvement littéraire régionaliste* », même s'il affirme « *aimer* » le Limousin.
Car l'homme répond avec une belle franchise et montre un caractère occupé par ses passions, préoccupé par les hommes et la place qu'ils occupent. « *Je ne crois pas à l'ascenseur social* », « *on ne peut rêver que de ce que l'on a entrevu* » il dit encore que « *l'état de violence est une permanence* ». Poursuivant sa réflexion sur le pouvoir qu'il met en scène de façon cynique, il explique « *Je suis quelqu'un qui réfléchit à la notion d'effacement* ». Et il pousse le paradoxe jusqu'à l'extrême disant « *mon espoir serait qu'en m'engageant profondément dans l'écriture du texte, le texte devienne vivant par lui-même* ».
Paradoxe d'un homme de plume, qui pense par l'écrit et affirme « *ne réfléchir qu'en écrivant* ».

Deux personnages bouclent cette édition du printemps-été 2015 de notre revue « D'onte ses ».

Pierre Mondy, artiste lui aussi. Metteur en scène et comédien, qui a donné au patronyme de sa grand-mère maternelle la notoriété. Marianne Laplaud en dresse une généalogie qui permet de comprendre la vie de cette famille limousine. Elle était née Léonie Mondy à Voutezac en Corrèze où elle s'était mariée. Son frère l'a convaincue qu'il

était possible de « *monter à Paris* » et y vivre mieux. Elle y a vécu plus de 40 ans. Elle a été enterrée dans le cimetière de Neuilly en 1926. En ce temps-là, l'Arche de la Défense ne dominait pas encore la tombe des petits Limousins !

L'histoire que raconte Dominique Lecointre-Montagne est celle de son ancêtre maréchal-ferrant dont elle a retrouvé les carnets de commandes et de paiements. Il s'appelait Pardoux-Félix Gagnol était né à Mautes en Creuse, ville dans laquelle il a toujours vécu et dont il fut l'élu. Parcours d'un homme dont la vie s'est inscrit dans celle de son métier, de sa ville, de sa famille, de son temps !

Ce numéro de *D'Onte ses*, témoigne de la richesse de notre terre limousine et des hommes qui l'ont habitée. Et pourtant *une société qui n'oublierait rien serait cruelle et sans avenir* dit Jean-Guy Soumy. C'est le paradoxe fascinant et magnifique de notre association qui parlant d'histoire et de généalogie conjugue en permanence le devoir de mémoire et le droit à l'oubli.

Jean-Jacques Mauriat



L'affiche de l'enseigne du maréchal-ferrant.
Collection privée



L'église fortifiée d'Aigurande, que Anne de Montpensier fit placer en Marche province redimée, pour éviter la grande gabelle du Berry. Devant l'édifice a été organisé au long de la journée du 9 mars 1668, le supplice d'Antoine Auvesty et des trois autres condamnés à mort des émeutes de Chéniers. Photo JJM

La mort en spectacle pour susciter l'effroi

Antoine Auvesty maçon de Chéniers révolté contre la gabelle

Jean-Jacques Mauriat
avec
Bernard Chezleprétre, Olivier Frappat, Philippe Florentin

L'auteur : Jean-Jacques Mauriat a mené cette enquête avec la complicité de Bernard Chezleprêtre descendant d'Antoine Auvesty, d'Olivier Frappat et Philippe Florentin, chercheurs du Cghml, passionnés de généalogie et d'histoire des Limousins.

Résumé : En 1667, pour alimenter les caisses du royaume, Colbert décide de modifier le système de perception de la gabelle de façon à limiter le faux-saunage important dans les zones frontalières du Berry, de la Marche et de l'Auvergne.
Pour se faire entendre, les populations paysannes pensent ne pas avoir d'autres choix que la révolte. Elles seront nombreuses au cours du XVIIe siècle.
Si le monde rural connaît encore aujourd'hui des soubresauts et des révoltes parfois violentes face à l'impôt, la répression mise en place par le gouvernement de la République est bien différente de ce qu'elle fut lors du règne de Louis XIV. Ce qui c'est passé à Chéniers en l'espace d'une semaine est à cet égard exemplaire. Une poussée de colère, beaucoup d'incompréhension, des rumeurs, l'arrogance d'un fonctionnaire, la violence d'une foule illettrée et l'intervention brutale d'une administration policière et judiciaire qui use de l'effroi pour soumettre son peuple.

Comme chaque année en ce début d'hiver 1667, Antoine Auvesty maçon, était de retour à Chéniers après avoir limousiné dans les grandes villes du nord jusqu'à Paris. Michel Villedo[1], un Creusois originaire de Jarnages tout proche de Chéniers, a acquis une notoriété dans le Paris de Louis XIV, comme « entrepreneur » de bâtiment, terme qui devient alors populaire. Avec ses « petits Limousins » il a fait merveille comme entrepreneur auprès de l'architecte Louis Le Vau, celui qui a dressé les plans du Château de Vaux le Vicomte construit à partir de 1658 et bien sûr une partie du château de Versailles dès 1661, et s'est occupé également de l'aménagement du palais des Tuileries en 1664. Au début du XVIIe siècle, les maçons limousins étaient aussi partis en grand nombre construire les digues du port de La Rochelle.
Ainsi, au cours de ce siècle, les maçons de la Creuse sont-ils devenus une référence et les hommes qui en font métier affirment avec autorité leur identité.

Antoine Auvesty connaît bien son pays marchois, qu'il a parcouru avec ses compagnons maçons. Jarnages est à 8

1 Sans doute Villedeau, écrit au XVIIe siècle Michel Villedo et Cie Entreprise et expertise à Paris au XVIIe siècle. Viviane Fritz, diplômée de master École des chartes thèse 2014 <theses.enc.sorbonne.fr>

lieues[2] environ de Chéniers et à 10 lieues de Fresselines qui est à 4 lieues de Chéniers, Aigurande est à 2,5 lieues. À la fin de l'automne 1667, les consuls de Chéniers comme ceux des paroisses voisines ne parlent que de cela. Chacun mesure la distance qui le sépare de Fresselines[3]. Car c'est dans le bourg ouvert, sans murailles, sans foires ni marchés, de cette petite paroisse blottie aux confins de la Creuse et la Petite Creuse, que l'autorité royale a décidé d'implanter un grenier à sel.

Le 7 juin 1667, Etienne Trottier du Praslon conseiller à la cour des aides de Clermont a été chargé de déterminer les lieux d'implantation des greniers à sel, dans une zone de 5 lieues de part et d'autre de la « frontière » qui séparait les zones de « grandes gabelles » des « provinces rédimées ». Le 23 juin 1667, il se met à l'arpentage.

Dans les zones de « grandes gabelles » chacun payait une taxe plus ou moins lourde sur le sel qu'il consommait ; dans les « provinces rédimées » les populations en étaient définitivement exemptées depuis 1554. La gabelle était un vieil impôt mis en place depuis 1331 par Philippe VI mais dont l'Aquitaine et l'ensemble des provinces atlantiques étaient exonérées car productrices de sel et « déjà lourdement taxées pour paiement de la rançon versée pour la libération du roi Jean II prisonnier des Anglais[4] ».

Une même unité de sel vendue 4 livres à Brouages entre Rochefort et La Rochelle, était revendue 50 livres à Aubusson, et valait plus de 2 000 livres en Bourgogne ou en Berry !

Ainsi, là où il y avait frontière, la tentation était-elle grande de s'arranger avec le droit[5] et le faux-saunage y était devenu une source de revenus récurrents. Tous s'adonnaient à ce commerce illégal du sel : les nobles ou le clergé et les paysans métayers ou les maçons et charpentiers.

Début décembre 1667, Antoine Auvesty, maçon de 37 ans, professionnel reconnu, a rejoint sa jeune épouse, Françoise Chaumeau, dans la maison du Petit Frechampeau. Le village en contre-haut de Chéniers, de l'autre côté de la Petite Creuse est devenu aujourd'hui Champeau de bas. Le village est recroquevillé dans une boucle de la rivière, une vingtaine de familles y vivent dans de petites maisons rassemblées, côte à côte, à l'abri d'un bois qui les sépare des autres villages.

Antoine y est né le 13 mai 1630 et a épousé à Chéniers, avant 1659, Françoise Chaumeau elle aussi née à Frechampeau. Il est le fils de Jehan Auvesty et de Françoise Rossignol. Son frère aîné Michel Auvesty est marié à Silvaine Peyrillat et leur fils cadet, Toussaint, jeune maçon, a pour son oncle Antoine, la plus grande admiration.

Dans la maison familiale, en cet hiver 1667, la vie est simple. Françoise qui a alors 28 ans, est entourée de ses deux enfants : Jean, né le 27 octobre 1660, vient de fêter son septième anniversaire et Gabriel aura trois ans le 22 février suivant.

Les retrouvailles du couple obéissent à des règles éternelles. Pendant l'absence du mari, c'est Françoise qui a fait face aux exigences du quotidien : les enfants, le bétail, le jardin. Antoine Auvesty revient avec l'argent gagné *à faire la maçonne (…) soit pour payer tailles et dettes et à faire autres affaires, en quoi reluit la providence de Dieu, d'autant que ce qui est la pauvreté des riches d'avoir force enfans est la richesse des pauvres d'en avoir beaucoup*[6].
Providence de Dieu, qui, à la fin du mois

2 Une lieue est égale à environ 4 km.
3 Cf. carte p. 27
4 « L'émeute de Chéniers un exemple de résistance à la fiscalité au XVIIe siècle », Jacques Métrich, 1985, *Mémoires de la soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse.*
5 Aigurande fut détachée de la province du Berry et réunie à la Marche au XVIIe siècle par Anne de Montpensier pour éviter la gabelle !

6 « Des laboureurs du Limousin, Poitou, haute et basse Marche » Pierre Robert, magistrat marchois contemporain de Richelieu, cité par Michel Cassan in *Le Village des Limousins.* Pulim, 2003, p. 253.



Enfilade de petites maisons au coeur du village de Frechampeau, aujourd'hui Champeau de Bas, sur la commune de Chéniers. C'est dans ces maisons de pierre, construites côte à côte, par les maçons de la Creuse, que vivaient la famille Auvesty, ses cousins et parents à Noël 1667. Photo JJM

de décembre 1667, permet à Françoise Chaumeau de constater qu'elle attend un troisième enfant.

CHÉNIERS BRUISSE DE COLÈRE

Dans ces jours qui précèdent Noël, Chéniers bruisse de propos de colère. Le conseiller à la cour des aides de Clermont, Etienne Trottier du Praslon a terminé son travail d'arpentage et est retourné satisfait en Auvergne. Il a déterminé la zone de cinq lieues située à l'intérieur des limites de la Marche. Il a fait de même en Combraille et dans l'Auvergne voisine.
Mais, du jour au lendemain, les habitants se voient interdits de la liberté de commerce, de transport et de réserve de sel. Le grenier à sel doit être installé à Fresselines, avec un logement destiné au personnel des gabelles. Des installations identiques sont décidées à Jarnages, Chénérailles et au Moutier-d'Ahun.

Le 21 novembre, l'affaire est entendue, les habitants, y compris les nobles et les ecclésiastiques de la zone ainsi déterminée, doivent se soumettre à la nouvelle réglementation : le sel est toujours vendu sans taxe, mais la quantité disponible est limitée à 100 livres (soit environ 50 kg) pour un ensemble de 7 personnes et pour une durée de six mois.

Pour la famille Auvesty, comme pour tous les villageois, le calcul est vite fait : une famille de deux adultes et deux enfants en bas âge, n'aura droit qu'à trois fois moins. Ce qui limite la possibilité de faire les conserves que seul le sel alors permet. Il est clair aussi que le petit trafic auquel chacun s'adonnait dans la province redimée de la Marche avec les populations des villages voisins soumis à la *grande gabelle*, devient pratiquement impossible. Car tel était bien sûr le désir de l'administration de Colbert, convaincue que si la gabelle était un impôt peu rentable, le faux-saunage en était responsable !

Les dispositions mises en place avaient codifié les pratiques auxquelles chacun était désormais soumis : *Les marchands de sel, après avoir prêté serment devant l'intendant, eurent l'obligation d'enfermer leur marchandise dans des dépôts surveillés par les agents des gabelles. Aucun transport ni aucune vente ne pouvait s'effectuer*

sans une autorisation écrite de ces agents installés dans des bureaux de contrôle. Ils étaient également chargés de tenir des registres, les sextets, confectionnés à partir des rôles des tailles. En face de chaque nom, on devait dorénavant reporter les quantités de sel achetées au cours de l'année, ce qui rendait la fraude impossible[7].

Malgré les protestations des consuls de Chéniers et d'autres villages, la mesure dut s'appliquer. Le grenier à sel de Fresselines, dont les murs appartenaient à Blaise Combe, fut équipé. La maison d'un étage comptait quatre croisées en rez-de-chaussée et une sorte de pigeonnier, percé en sa partie inférieure, permettait de livrer le sel. Les gabelous, ces agents publics chargés de percevoir la gabelle et de surveiller le commerce du sel, furent installés à proximité dans une maison appartenant au notaire Étienne Lasnier. Leur pouvoir était large puisqu'ils reçurent le droit de perquisitionner dans toutes les maisons, y compris les châteaux et les couvents.

Le ciel tombait sur la tête d'une population habituée à plus de liberté et au privilège qu'il lui avait été donné depuis 1554 de vendre, acheter, stocker et transporter librement et sans taxe, le sel produit dans les régions voisines de la Saintonge et de l'Aunis.

LE DÉPÔT À SEL S'INSTALLE À FRESSELINES

Début décembre 1667, le dépôt de Fresselines et les bureaux de contrôle de la gabelle ont ouvert leur porte. L'atmosphère était fortement tendue. Le grenier à sel était tenu par deux agents : Jean Ridel, assisté de son valet Jean Chrestien dit l'Hermite et Barthélémy Meusnier.
Le bâtiment voisin permettait aux gabelous de faire leur travail et cinq hommes composaient cette brigade commandée par le capitaine Barthélémy Le Gendre et le lieutenant Pierre Peroteau.



Élément d'architecture préservé du grenier à sel de Fresselines qui ne fut en activité que quatre à cinq semaines en novembre et décembre 1667. Par cette ouverture, le sel était collecté et conservé dans le grenier du bâtiment. Photo JJM

La première ouverture, première vente de sel aux populations des villages alentours a cristallisé les mécontentements. Le magasin était ouvert deux fois la semaine, mais les clés étaient détenues par les gabelous. Si bien que *la relation entre les gabelous et les villageois étaient la condition sine qua non de la paix sociale*[8].

Lorsque les habitants de Chéniers se présentent à Fresselines, dont ils dépendent désormais obligatoirement en ce début décembre 1667, ils sont reçus par Jean Ridel qui n'est pas du pays et qui se montre d'une rigueur absolue. Puisqu'il lui revient de contrôler, il contrôle !

Le villageois arrivé au dépôt de Fresselines après avoir parcouru à pied les 4 lieues (environ 15 km) qui le sépare de Chéniers, doit présenter sa feuille de gabelles qui contient l'indication du nombre de personnes dont est composée la famille, et dit la quantité de sel qu'il souhaite acquérir. Jean Ridel calcule et vérifie pour s'assurer que la

7 « L'émeute de Chéniers un exemple de résistance à la fiscalité au xviie siècle », Jacques Métrich, 1985, *Mémoires de la soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse.*

8 Encyclopédie méthodique. Tome premier Finances. Edité à Paris 1784 avec approbation et privilège du roi



Le porche de l'église de Chéniers, aujourd'hui très enterré, devant lequel les prises de paroles des villageois, le dimanche de Noël 1667, ont conduit à l'émeute. Photo JJM

quantité demandée n'excède pas la quantité admise.
Une fois le sel livré, Jean Ridel s'assure de nouveau que la livraison est bien conforme à la réglementation et décide d'une amende s'il estime qu'il y a eu vente en excès !
On imagine les discussions sans fin auxquelles l'application tatillonne d'une telle réglementation peut aboutir.

LA RÉVOLTE À LA FIN DE L'OFFICE DOMINICAL

De retour au village, c'est sur la place de l'église le dimanche 25 décembre 1667, à la sortie de l'office, que la population se livre à tous les commentaires. L'un raconte que le sel lui a été vendu au-dessus du prix, un autre qu'il a été trompé sur la quantité pesée, un troisième explique avec quel mépris Jean Ridel s'est comporté, conforté bien sûr par un quatrième qui raconte les tracasseries dont il a été victime. La rumeur s'amplifie lorsque l'un des villageois dit avec force que Jean Ridel a demandé que lui soit fourni un double du registre des tailles laissant entendre que l'objectif est en fait de les soumettre à la grande gabelle, eux qui vivent en zone « rédimée ».

Les mots échangés font apparaître une réelle colère. Mais l'atmosphère change du tout au tout lorsque les maçons revenus de Paris et le sergent royal de Chéniers François Grellet[9] expliquent que toutes les formes de recours légaux ont été explorées et rejetées. L'un raconte que l'on a vu, ailleurs, le pouvoir reculer face à la détermination des villageois. Un autre dit qu'à Paris la population sait obtenir ce qu'elle veut lorsqu'elle se mobilise. Antoine Auvesty est présent avec François Grellet, avec Jean Augros, le meunier du pont de Chéniers, avec Jean Peron, le tisserand et sacristain de l'église de Chéniers. Ces hommes sont respectés dans les villages. Ils parlent bien, et certains savent lire et écrire. Les femmes ne sont pas les moins déterminées, ainsi Léonarde Peron, épouse de Blaise Champeaux du même village qu'Antoine Auvesty, mobilise les plus timides.

Chacun retourne dans son village et poursuit une agitation que la méfiance amplifie et

9 François Grellet ou Grelet, est issu d'une famille de notables de Chéniers. Les Grellet savent lire et écrire, François, sergent royal, est marié avec Philipp(in)e de Bonjouen. Ils avaient un fils François mort le 29 janvier 1663.



L'église de Chéniers aujourd'hui. C'est ici que se sont rassemblés au long des cinq journées d'émeutes, les villageois protestant contre l'installation du grenier à sel de Fresselines et la perte de leur privilège. Photo JJM

entretient. Le bouche à oreille fait le reste : rendez-vous est donné, dit-on, au matin du mardi 27 décembre devant l'église fortifiée de Lourdoueix-Saint-Michel[10].

En fin de matinée, hommes et femmes sont arrivés de Chéniers, de Lourdoueix-Saint-Pierre, de la Celle-Dunoise, d'Aigurande, de Bonnat, de Linard. Ils ont marché deux, trois ou quatre heures ! Parcourant au petit matin, encore dans la nuit d'hiver de cette fin décembre, les chemins de terre jusqu'à l'église de Lourdoueix-Saint-Michel. Les esprits se sont échauffés. Les protestataires se retrouvent six ou sept mille sur la place de l'église selon le rapport de l'accusation. François Grellet s'adresse à la foule et propose que les gabelous soient chassés par la force puisqu'ils ne peuvent l'être par le droit. Ses propos sont relayés par les nombreux maçons, charpentiers et marchands dont la parole est écoutée.

Portés par la volonté d'être entendus, les villageois se donnent rendez-vous le lendemain matin, mercredi 28 décembre devant l'église de Chéniers aux premières heures du jour.

10 Lourdoueix-Saint-Michel est aujourd'hui dans le département de l'Indre.

DES PAROLES AUX ACTES VIOLENTS

De nouveau les hommes ont marché dans la nuit, vers Chéniers. Ils se sont armés de bâtons, de fourches ou de faux dont on dit qu'elles furent emmanchées à l'envers présentant la lame comme un pic ! Autour des villages de Chéniers, Chambon, Nouzerolles, Lourdoueix-Saint-Pierre, seul le périmètre dépendant de l'abbaye d'Aubepierre est resté calme. De même on ne décompte parmi les émeutiers finalement arrêtés pratiquement aucun habitant des villes voisines de Bonnat, La Celle-Dunoise, Lourdoueix-Saint-Michel. Comme si les émeutiers n'étaient que ruraux, bien qu'ils furent majoritairement maçons, charpentiers, artisans, meuniers, ou métayers.
Ils sont six à sept cents à participer au regroupement de Chéniers et à la révolte qui suit selon le procès verbal dressé par Maître François Perotin, conseiller du roi, le 29 décembre 1667.

Antoine Auvesty et Jean Augros le meunier du pont de Chéniers, sont en tête de la troupe qui remonte vers Fresselines. Toussaint Auvesty, le jeune neveu d'Antoine, tout juste âgé de 17 ans, lui aussi maçon, fait parti du groupe comme au moins dix-huit autres habitants du village de Frechampeau, le village des Auvesty[11]. Ce nombre sera interprété par la justice, comme la marque du rôle majeur joué par Antoine Auvesty, car parmi les arrestations deux villages sont particulièrement représentés : Frechampeau à Chéniers et Villechiron de Lourdoueix-Saint-Pierre, le village des du Gast. Deux paroisses distinctes, mais par le bord de la Petite Creuse, les deux villages sont à quelques centaines de mètres l'un de l'autre.

Sur la route qui mène à Fresselines, la troupe croise par hasard Charles Clinsant, sieur de Saint-André, le capitaine des gabelles de la Celle-Dunoise[12]. L'homme est à cheval. Injurié, molesté et jeté à terre. Il désignera particulièrement Antoine Auvesty, François Mignot du village de Frechampeau et François du Gast dit Péron, de Villechiron, comme étant les meneurs de ses agresseurs.

Le groupe poursuit son chemin en direction de Fresselines. Les deux villages sont séparés d'environ 15 km. La progression de la troupe, même menée à bon pas prend environ 4 heures. Il y a donc en théorie tout le temps pour que soient alertées les autorités, la troupe ou les gabelous retranchés dans leur grenier à sel de Fresselines ou des alentours. Mais personne ne bouge.

Les émeutiers, hurlant et vociférant, progressent vers la presqu'île d'entre Creuse. Le dépôt de sel est en contre-bas du village ; il faut traverser celui-ci pour s'y rendre. Le bourg est fait de quelques maisons et compte alors 88 feux selon le décompte de l'intendant Florent d'Argouges en 1686, contre 224 à Chéniers. La foule des hommes en armes n'est arrêtée par personne.
Comment pourrait-elle l'être, tant est grande la détermination du groupe qui se comporte sans jugement, porté par le seul désir de vengeance.

Le récit qu'en fait Jacques Métrich dans les Mémoires témoigne de la détermination des émeutiers. *Le siège (est) mis devant le dépôt et les gardes présents auprès du commis ayant tiré plusieurs coups de fusil par les fenêtres, un petit groupe défonça la porte d'entrée à l'aide d'un timon de charrette. La maison fut alors investie et ses occupants traînés sur la place.* Le dépôt se trouve au haut d'une butte qui prolonge la rue centrale du village et domine la Petite Creuse. La place est étroite. Les émeutiers ne pouvaient y tenir rassemblés. Si bien que lorsque Jean Ridel s'est retrouvé au milieu de cette foule

11 Il y a Gabriel Renat, fils d'Antoine valet, Antoine Ragot maçon, Charles Guilleraud serrurier, Jean Aucler menuisier, Antoine Auvesty maçon, Toussaint Auvesty son neveu, maçon, François Mignot maçon, Gabriel Rossignol tisserand, Antoine Rossignol manouvrier, Le nommé Jacob, Jean et Blaise Champeaux, maçon, et sa femme Léonarde Peron, Francois Champeaux et les enfants de Gilles Peron, Simon Rossignol, fils de Gabriel, maçon, Jean Cheray, maçon, François Taranche laboureur.

12 Dans le compte rendu du procès daté du 8 mars 1668, et les attendus du jugement le nom du village est écrit « La Selle du Noize ».



Le grenier à sel de Fresselines tel qu'il était encore au début du xxe siècle bordé par un chemin de terre et couvert de chaume. Il n'était alors pas très différent de ce qu'il fut en 1667.
Carte postale ancienne coll. privée.

hurlante et armée de faux, de bâtons ou de fourches, son sort était scellé.

Les récits qui ont été faits de sa mort divergent. On a dit qu'il a été entravé et promené triomphalement à travers le village. On a dit qu'il a été pendu. On a dit qu'il a été éventré et ses entrailles emplies de sel. L'horreur du crime n'en est pas moins réelle.

Leur forfait accompli, les émeutiers ont mis à sac le dépôt de sel et la maison occupée par les gabelous. François Grellet, le sergent royal, toujours à la tête de la révolte a finalement ordonné de quitter Fresselines et de se retrouver le lendemain sur la place de l'église de Chéniers. Dans la nuit, à la lueur des torches, les émeutiers sont retournés à leur village.

Quel était l'objectif des émeutiers ? Comment pouvaient-ils imaginer poursuivre leur forfait sans se retrouver à plus ou moins long terme devant la troupe ?
Alors qu'ils occupaient encore Fresselines et reprenaient la route de Chéniers, plusieurs cavaliers sont allés alerter le directeur général des gabelles en Berry tandis que d'autres quittaient Fresselines pour Guéret et Glénic où se trouvait un autre dépôt de sel.

RÉPRESSION ET ARRESTATIONS

La nuit est rapidement tombée. Mais les ardeurs des émeutiers n'étaient pas apaisées. À la lueur des torches, ils sont retournés à Chéniers et dans les villages alentours. Sans s'être réellement quittés, ils se sont retrouvés dès le petit matin du jeudi 29 décembre pour clamer leur colère. Des barricades ont été dressées dans le village et sur le pont de Chéniers à proximité du moulin de Jean Augros. Installés derrière leurs barricades ils ont attendu la troupe.

Dès l'après-midi, une compagnie de cavalerie de Guéret fit mouvement vers Chéniers. L'intendant des gabelles mobilisa de son côté tous les gabelous dont il pouvait disposer. Ainsi rassemblés, quelques six cents hommes se sont présentés devant les barricades dressées par les hommes de Grellet, Auvesty et Augros. La foule des paysans n'a pas résisté longtemps.
Plus de 80 personnes ont été capturées les armes à la main dont Jean Augros, le meunier du Pont de Chéniers. François Grellet a disparu dans la nature. Antoine Auvesty, son neveu Toussaint et François Mignot, maçon de Frechampeau, notamment échappent à la troupe. Les autres sont enchaînés et conduits le jour même dans la prison de



Le Pont de Chéniers, tel qu'il était encore au début du xxe siècle avec le moulin en contre-bas.
Carte postale ancienne coll. privée.

Chéniers puis, dans les jours suivants dans les prisons de La Châtre en Berry, à 30 km de Chéniers.

Dans sa maison de Frechampeau, Françoise la femme d'Antoine Auvesty était occupée avec ses deux très jeunes enfants. Antoine son mari avait fait, sans doute, un bref passage avec François Mignot, le voisin, maçon lui aussi, avant de disparaître. Une vingtaine d'hommes du village n'étaient pas revenus. L'échec de leur révolte était avéré. Il fallait maintenant attendre de voir quels en seraient le prix et les conséquences. La vie avait basculé.

LA CHASSE AUX ÉMEUTIERS ET L'INSTRUCTION DU PROCÈS

Des battues ont été organisées pour retrouver les fuyards. Leurs maisons ont été fouillées. Les familles surveillées. À Frechampeau les femmes et les jeunes enfants d'Auvesty, de Mignot, de Rossignol, cousins ou voisins vivaient dans l'angoisse du lendemain.
Etienne Gillet, maître chirurgien d'Aigurande est venu à Fresselines, examiner le corps de Jean Ridel. Il a rédigé un rapport constatant les plaies mortelles dont celui-ci avait été victime. Le 2 janvier, le contrôleur du grenier à sel de Fresselines a été enterré par le curé de la paroisse, dans le cimetière de la ville.

Dès leur arrivée dans les prisons de La Châtre, les émeutiers interpellés sont interrogés. La répression est rapide, totale et déterminée.

Plusieurs centaines de cavaliers ont été mobilisés par les consuls des villages afin de prouver leur fidélité au royaume. Les meneurs de l'émeute devaient être promptement retrouvés. Les 3 et 4 janvier, le sieur de Barmont dressait procès verbal après les « captures » d'André Luret tisserand de la ville d'Aigurande, François du Gast dit Peron charpentier du village de Villechiron, Gabriel Malochon, maçon de Lourdoueix-Saint-Pierre, François Mignot, maçon de Frechampeau à Chéniers, Claude Peron dit Cotty du village de Villechiron et Antoine Auvesty qui furent écroués dans les prisons de La Châtre.

Le 7 janvier 1668, *le roy voulant que le procez soit faict souverainement et en dernier ressort aux coulpables des meutres, incendies, viollences et voyes de faict commises par nombre de personnes attroupees sur la frontiere des provinces de la Marche, Berry et Bourbonnois avec armes a feu, faux enmanchees a l'envers, hallebardes et aures qui en cet estat ont tué nombre de commis, cappitaines et gardes preposez pour la conservation de la ferme*

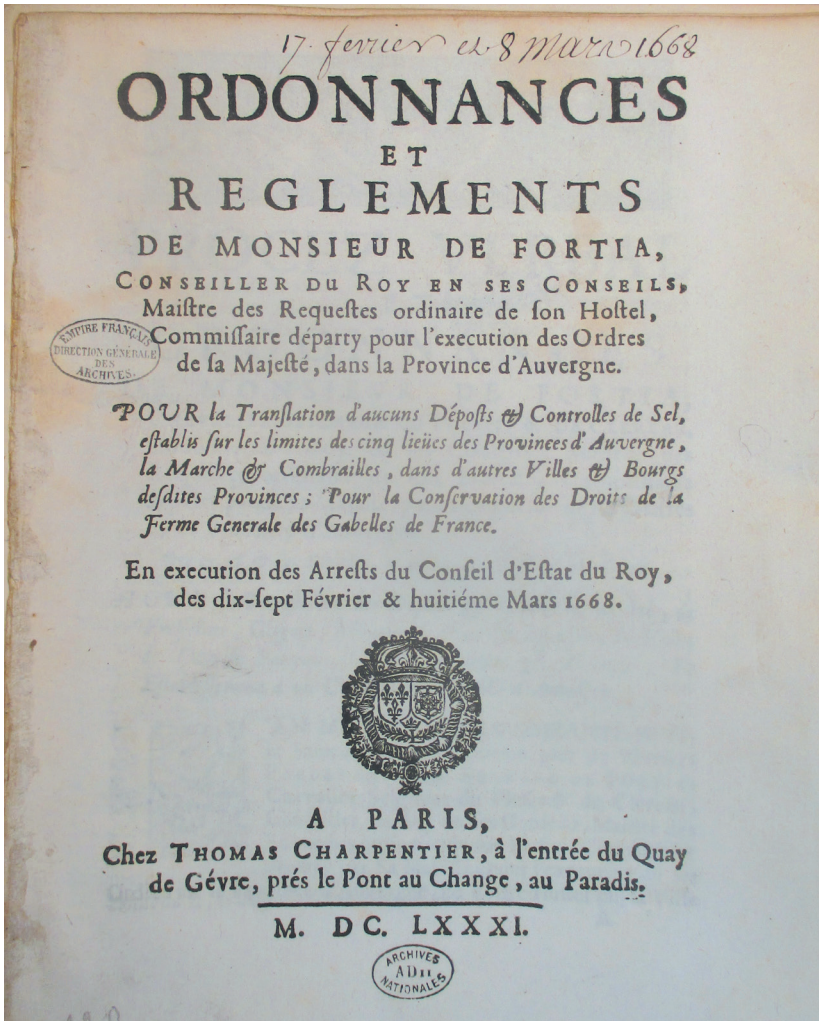

17. fevrier et 8 Mars 1668

ORDONNANCES
ET
REGLEMENTS
DE MONSIEUR DE FORTIA,
CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS,
Maiſtre des Requeſtes ordinaire de ſon Hoſtel,
Commiſſaire départy pour l'execution des Ordres
de ſa Majeſté, dans la Province d'Auvergne.

POUR la Tranſlation d'aucuns Dépoſts & Controlles de Sel, eſtablis ſur les limites des cinq lieües des Provinces d'Auvergne, la Marche & Combrailles, dans d'autres Villes & Bourgs deſdites Provinces; Pour la Conſervation des Droits de la Ferme Generale des Gabelles de France.

En execution des Arreſts du Conſeil d'Eſtat du Roy, des dix-ſept Février & huitiéme Mars 1668.

A PARIS,
Chez THOMAS CHARPENTIER, à l'entrée du Quay de Gévre, prés le Pont au Change, au Paradis.

M. DC. LXXXI.

EMPIRE FRANÇAIS DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES
ARCHIVES NATIONALES AD II

Ordonnances et réglements prononcés par Bernard de Fortia, entre le 17 février 1668 et le 8 mars 1668, temps pendant lequel fut instruit et jugé le procès contre les émeutiers de Chéniers.
AN cote AD/IX/419

des gabelles es villages de Fresselines, Gligny et aures lieux circonvoisins scituez en lad province de la Marche et pourveoir a la surette de ceux qui y pourront estre employez et empescher les abus qui se commettent au prejudice de lad ferme[13]. La charge du procès ~~en~~ est confiée au sieur d'Herbigny, conseiller du roi, intendant de justice et police de Bourges et Moulins qui rejoint immédiatement La Châtre.

À partir des 3, 5, 7 et 8 janvier, les instructions du procès criminel sont menées tambour battant. Les interrogatoires et confrontations se succèdent pour déterminer les rôles de chacun *pour déposer vérité sur le fait des dittes séditions, assemblées et meurtres*[14].
Le 6 février, les domiciles des frères Grellet, François Grellet sergent royal, Antoine et Jacques Grellet, notaire et sergent et *autres accusés défaillants* sont *perquisitionnés*.

Le 9 février, les témoins sont entendus et assignés pour répéter leurs dépositions et

13 Archives nationales. E 1743. F° 24

14 Jugement souverain de Monsieur de Fortia (…) pour faire et parfaire le procès et juger souverainement en dernier ressort (…) les coupables des pillages et incendie du contrôle de Fresselines, meurtre et assassinat du contrôleur et garde, et les complices de la sédition faite contre l'établissement des contrôles des cinq lieues du pays de la Marche. Bibliothèque nationale.

LA VIOLENCE PHYSIQUE PAR LA FORCE DU DROIT[1] EN FRANCE

Institution de « l'enfermement » :	François 1er
Création des « quartiers de force » pour les femmes condamnées :	1656 Louis XIV
Ordonnance criminelle sur les pénalités du droit : amendes, blâmes, fouet, bannissement, galères, mort :	août 1670 Louis XIV
Abolition de la peine de galère :	28 septembre 1748 Louis XV
Abolition de la torture :	1er mai 1788 Louis XVI
Abolition des supplices pour donner la mort, institution de la décapitation « tout condamné à mort aura la tête tranchée » :	6 octobre 1791 Louis XVI
Abolition du bagne:	17 juin 1938 Pt Albert Lebrun
Abolition de la peine de mort :	9 octobre 1981 Pt François Mitterrand

1 Ministère de la justice < www.justice.gouv.fr>

être confrontés aux accusés prisonniers.

Le 17 février 1668, l'intendant d'Herbigny, malade, est remplacé sans tarder *d'autant plus qu'un plus long retardement pourroit faire deperir les preuves et causera de grands frais attendu qu'il a plus de quarente prisonniers dans les prisons de la ville de La Chastre, il est important que ledit proces soit incessamment parachevé et jugé dans ses circonstances et dependances qui sont entre autres les rebellions et voyes de faict commises au subject des mesmes establissemens tant en lad province de la Marche qu'en celles d'Auvergne et Combrailles.*[15]

C'est le sieur Bernard de Fortia[16], conseiller du roi, intendant de la justice et police d'Auvergne qui poursuit l'instruction du procès sachant qu'il aura à juger en dernier ressort sans possibilité d'appel.

FIN DE L'INSTRUCTION ET CONDAMNATIONS

Le sieur Bernard de Fortia et les gardes désignés pour le seconder doivent s'installer à La Châtre. Bernard de Fortia précise : *A cet effet, serions party de la dite ville de Riom, le lendemain dimanche 26 du dit mois de février, et sommes arrivés en celle de La Châtre, le mardi 28 du même mois à onze heures du matin*[17].

Le 1er mars, les accusés sont informés dans leur prison de La Châtre de la liste des noms des officiers de justice *qui doivent travailler au jugement dudit procès criminel*. Les conclusions sont communiquées aux accusés les 2 et 3 mars, la défense pouvant répondre pour obtenir *atténuations fournies par les dits accusés*. Un seul avocat, Maître Jean Blanchard est chargé d'intervenir au nom des 205 accusés dont 106 sont effectivement présents.

À la requête des parties, contrôleurs des gabelles, propriétaires des immeubles, et diverses victimes, le sieur de Fortia prononce des montants, assez vite considérables, de dommages et intérêts auxquels sont condamnés solidairement les prévenus reconnus coupables dans le volet civil du procès.

C'est ainsi que les capitaines et gardes des gabelles reçoivent la somme de 1 500 livres chacun, que Jean Chrestien, dit L'Hermite, valet de Jean Ridel reçoit 300 livres, le notaire Lasnier, propriétaire des murs de la maison accueillant le contrôle de la gabelle reçoit 60 000 livres, Blaise Combes,

15 Archives nationales E 1743 f°41 alias 105.

16 Bernard de Fortia, intendant d'Auvergne avait, à cette charge, vécu « Les grands jours d'Auvergne ». Du 28 septembre 1665 au 30 janvier 1666, « la justice » eut à réprimer les abus commis par certains nobles locaux, l'objectif étant d'affirmer le trône de Louis XIV. Par expérience il savait ce que pouvait être une justice exemplaire.

17 Procès-verbal et ordonnances de Monsieur de Fortia. AN AD/IX/419



La Petite Creuse, coule au moulin du Pont de Chéniers. Le lit de la rivière a été aménagé et le moulin totalement reconstruit. Seul l'emplacement du moulin de Jean Augros demeure en contre-bas du Pont. Photo JJM

propriétaire du grenier à sel ayant subi de grands dommages reçoit la somme de 1 500 livres.

À partir du 4 mars, viennent les interrogatoires des accusés : Jean Augros, le meunier du Pont de Chéniers, François du Gast dit Peron, Antoine Auvesty notamment. Les conclusions du procureur de roi *en la dite commission*, ne laissent aucun espoir à Antoine Auvesty et Jean Augros.
L'ordonnance de jugement prononcé par Bernard de Fortia est sans appel : *tout bien considéré, Nous par jugement souverain, de l'avis des officiers et gradés au nombre requis par l'ordonnance avons déclaré les dits Jean Augros, meunier du Pont de Chéniers, Antoine Auvesty, maçon du village de Frechampeaux, prisonniers à la Châtre atteints et convaincus d'avoir ému et excité à sédition les habitants des paroisses de Chéniers, Chambon et autres, et eux suivis avec armes au bourg de Fresselines et commis le meurtre et assassinat en la personne dudit Ridel, pillé et volé le dépôt de sel et contrôle du bureau dudit lieu, battu et excédé grièvement les capitaines et gardes des brigades établis en la province de la Marche, pour le conservation de ladite ferme des gabelles, tenu plusieurs discours scandaleux, tendant à sédition, fait soulever les peuples pour continuer leur rébellion et s'être pour cet effet retranchés et barricadés au Pont de Chéniers.*

François Grellet, le sergent royal est reconnu comme *chef desdits séditieux et perturbateur du repos public* mais il est condamné par contumace. Fuyant la troupe lancée à sa recherche, comme plusieurs des accusés, il ne sera jamais retrouvé…
Les condamnations de Jean Augros et Antoine Auvesty sont les deux plus terribles se voulant exemplaires et dissuasives. Des gardes vont parcourant les villages et les bourgs lire, publier et afficher *afin que personne n'en ignore* le jugement prononcé.
À Chéniers, les familles de Jean Augros et d'Antoine Auvesty entendent alors de la bouche du garde du roi, que Jean Augros et Antoine Auvesty, pour réparation de leurs crimes ont été *condamnés à faire amende honorable pieds et têtes nus, en chemise, le hard au col, tenant chacun une torche de cire ardente, du poids de deux livres, suivis de l'exécuteur de la haute justice, au devant*

de la principale porte de l'église paroissiale d'Aigurande et là, à genoux, demander pardon à Dieu, au roi et à la justice, ce fait être conduit en la place publique de la dite ville, pour être rompus vifs, les bras, les cuisses et jambes par le dit exécuteur, sur un échafaud qui sera pour cet effet dressé en la dite place et là mis sur une roue, la face tournée vers le ciel pour y demeurer tant qu'il plaira à Dieu les y laisser en vie.

Deux autres accusés François Mignot maçon de Frechampeau et Simon du Gast sont condamnés à la pendaison pour les mêmes motifs de crimes de sédition et pillage, meurtre et assassinat.
Ils sont les seuls condamnés à mort dont la sentence a été exécutée. Plusieurs émeutiers ont été condamnés à assister aux supplices, avant de partir aux galères ou d'être fouettés ou bannis !

LES SUPPLICES ET LA MORT MIS EN SCÈNE

Bernard de Fortia a prononcé 34 condamnations à mort dont 30 par contumace ; 17 peines de galères dont 7 à perpétuité ; deux accusés ont été condamnés *à être fustigés et battus de verges puis marqués et flétris d'un fer chaud à l'épaule* ; une femme, Silvaine Poirier dite Chillonne, a été condamnée à être battue de verges et à assister aux supplices.

Les accusés, qui n'ont pas quitté les prisons de La Châtre depuis leur arrestation, ont entendu le 8 mars le jugement lu par le greffier, assemblés sous le préau. André Luret et les frères Rossignol de Fréchampeau notamment ont été acquittés. Au total 147 prisonniers ont été absous et libérés sur le champ, s'ils étaient incarcérés. 66 condamnations ont été prononcées dont 22 à l'adresse de prisonniers présents, les 44 autres l'ont été par contumace.
Le lendemain, 9 mars 1668, aux premières heures du jour, le jugement a été exécuté. Les condamnés avaient été sortis de la prison de La Châtre.
Quittant sa détention, le condamné en chemise, tête et pied nus, montait dans un tombereau accompagné de l'exécuteur et de ses valets. Cette première et longue exhibition le conduisait de la prison au lieu du supplice. C'est ainsi sans doute qu'Antoine Auvesty, Jean Augros, François Mignon et Simon du Gast ont parcouru le long chemin des prisons de La Châtre au parvis de l'église fortifiée d'Aigurande.

Une trentaine de kilomètres séparent les deux villes.

Les condamnés se sont agenouillés sur le parvis de l'église fortifiée. Jean Augros et Antoine Auvesty tenaient dans la main la torche de cire ardente. Pieds nus, tête nue, en chemise, ils étaient entre les mains de l'exécuteur de haute-justice, face à la population venue assister au châtiment.

Au moment de la mise à mort du condamné, la foule a entonné le *Salve regina*, comme à chaque supplice et ce fut sans doute le cas en ce jour du 9 mars. Il est important de comprendre le raffinement avec lequel nos ancêtres ont élaboré les supplices auxquels ils soumettaient les condamnés. On mêlait dans une sorte de volonté d'infamie, les supplices physiques aux humiliations religieuses et au refus de toute possible rédemption.

Le supplice d'Antoine Auvesty a duré toute la journée, d'abord sur le parvis de l'église puis sur la place d'Aigurande où avait été dressé l'échafaud et installée la roue. La population était là, ainsi que les émeutiers qui avaient été condamnés à assister aux châtiments : Silvaine Poirier dite Chillonne avait été battue, Léonarde Peron femme de Blaise Champeaux le voisin d'Antoine Auvesty, et Francois Tixerat avaient été placés au premier rang sous la protection des gardes.

Pierre Sauvat le jeune, fils d'autre Pierre et Léonarde Moujoüan Foujoux dite Guillonne étaient là eux aussi. Ils venaient de connaître le premier supplice ayant été l'un et l'autre marqués d'un fer chaud à l'épaule.
L'exécuteur de haute-justice a poursuivi sa



Partage des biens des deux frères Michel et Antoine Auvesty entre les enfants survivants de l'un et de l'autre le 2 avril 1700. AD 23

besogne, enchaînant les coups mortels et les pendaisons : Antoine Auvesty a été déclaré mort comme Jean Augros, comme François Mignot et Simon du Gast, à la fin de ce jour-là.

Le lendemain et les jours suivants, les corps des suppliciés ont été exposés au Pont de Chéniers et sur la route de Chéniers à Fresselines. La mort et les supplices étaient mis en scène. Chacun devait savoir ce qu'il en coûtait de se révolter contre *le plaisir du roi* Louis XIV !
Pendant combien de jours ont duré ces rites barbares ? Les pages des relevés des sépultures de ce début d'année 1668 consignés sur les actes paroissiaux de Chéniers et Lourdoueix-Saint-Pierre, sont lacunaires. Les actes reprennent au 20 octobre 1668 à Chéniers, comme si on avait voulu effacer toute trace du drame vécu par le village. La règle non écrite était de laisser les corps des suppliciés *aux chiens et aux corbeaux.* Il est vraisemblable que ce fut le sort d'Antoine Auvesty et de ses compagnons de révolte.

En refusant au supplicié l'inhumation dans la terre sainte d'un cimetière, la justice le renvoyait hors la communauté des hommes. Il faut donc comprendre *l'exécution publique comme un cérémonial essentiellement politique dans lequel le condamné serait dégradé et rejeté socialement de la communauté. Le rituel de l'exécution fut un rituel d'échanges, voire de confusions, entre le temporel et le spirituel* [18]

À Frechampeau, Françoise Chaumeau, et les jeunes enfants Jean et Gabriel Auvesty devaient quitter leur maison. Le jugement précisait en effet que la totalité des biens des quatre suppliciés devaient être confisqués. Les sommes récupérées sur les biens servant à indemniser les victimes et à régler les dépens du procès. S'il devait rester un *surplus il en sera versé le tiers au profit des femmes et enfants des condamnés.*

Le soir du 9 mars, Françoise Chaumeau, veuve d'Antoine Auvesty était totalement démunie et théoriquement chassée de chez elle. Avec ses fils Jean et Gabriel elle est

18 *Usage politique des corps et rituel de l'exécution publique à paris*, XVIIe-XVIIIe **siècles. Pascal Bastien. Crime, histoire et sociétés vol. 6, N°1, 2002.**



La Petite Creuse au Pont de Chéniers. Photo JJM

cependant restée à Frechampeau. Elle était enceinte de 3 mois et demi. Elle a accouché à Frechampeau le 22 août 1668 d'un garçon. Pendant un mois, l'enfant est demeuré au village loin du bourg. Puis le 27 septembre, Françoise s'est décidée à rejoindre l'église de Chéniers. Elle était accompagnée d'Antoine Rossignol, cousin par sa mère et de Jeanne Troubat. Le petit garçon a été baptisé par un prêtre, en l'absence du curé de Chéniers, qui a précisé sur l'acte que l'enfant était né de défunt Antoine Auvesty.

Françoise Chaumeau, dite Marie sur l'acte, veuve Auvesty a nommé son fils Antoine.
Antoine Auvesty a grandi à Chéniers. Il est devenu maçon. À 23 ans, il s'est marié avec Madeleine Peyron, une jeune fille de Fresselines ; le contrat de mariage a été établi à Chéniers le 4 février 1691. Il a donné la vie à huit enfants qui eux-mêmes ont assuré leur descendance.
Françoise Chaumeau, veuve Auvesty est morte à Frechampeau le 8 septembre 1699. Elle avait 60 ans.

À Fresselines, le dépôt à sel avait été abandonné dès le mardi 28 février 1668. Les petits bourgs, *non fermés, (dans lesquels) il y a peu de sécurité pour les commis et gardes qui y sont employés*[19] trop vulnérables, ne présentaient pas les garanties suffisantes. De plus ces bourgs n'ont *aucune justice, foire ni marché et par conséquent point de commodité pour les peuples des paroisses qui composent le ressort desdits contrôles et qui sont assujettis d'y aller prendre billets, n'y étant attirés par aucune occasion de commerce ni d'affaires.*
Les fermiers des gabelles se sont donc installés dans les villes de Dun, Guéret, Auzances et Ahun qui reçurent, non sans protestations, les greniers à sel et les gabelous.

En 1668 l'audience d'un procès n'existe pas encore. L'Intendant de Fortia a donc instruit et jugé des condamnés *défendus* par un seul avocat. En 1670, le roi selon ***son plaisir*** a décidé d'organiser la justice royale. L'audience est née cette année-là. Certes l'accusé *sur la sellette* ne connaissait pas les droits de la défense. Il faudra attendre 1788, et le roi Louis XVI pour qu'il soit mis fin à la barbarie des châtiments de justice et qu'il

19 Procès verbal et ordonnances de Monsieur de Fortia. AN AD/IX/419

soit admis que *tout condamné à mort aura la tête tranchée.* Compte tenu de ce que fut la pratique ancienne, c'était un progrès. Car seuls les nobles avaient jusqu'alors le droit de périr ainsi rapidement.

Curieusement, cette justice d'Ancien régime qui appliquait la peine « par contumace » n'exercait pas vraiment de droit de suite. Si bien qu'aucun des condamnés de Chéniers ou des paroisses voisines n'a été poursuivi par la suite. Le couple de Léonarde Peron et Blaise Champeau a pu reprendre une vie normale à Frechampeau. Les biens d'Antoine Auvesty qui devaient être confisqués, ont été partagés entre ses deux enfants survivants, Jean et Antoine, le 2 avril 1700 par un acte notarié.

Après les émeutes de la gabelle de Fresselines, en cet hiver 1667-1668, il fallait savoir échapper à la force répressive et surtout ne pas être capturé ! Ensuite, chacun avait droit à l'oubli.

Jean-Jacques Mauriat

LA JUSTICE D'ANCIEN RÉGIME

La justice d'Ancien régime oppose deux adversaires, mais il n'existe pas de justice publique. Les crimes (ne sont pas nécessairement des meurtres, le vol est alors un crime...) sont instruits par l'Intendant de justice et police ou son délégué qui juge seul et si telle est la décision du roi, « *en dernier ressort* ». Dans ce cas il n'y a pas de possibilité d'appel. Ses décisions sont des ordonnances qui sont immédiatement applicables... ou pas ! Il y a peu de mémoire de justice, sauf à marquer au fer chaud l'épaule du condamné. En ce cas, c'est la vérification, par un chirurgien, de l'existence de cette marque qui définit la récidive.

La notion de procès public n'existe pas en 1668, ni même celle de la peine proportionnée au crime. La procédure criminelle sera réglementée pour la première fois en 1670 avec la comparution de l'accusé, assis sur « *la sellette* » devant une juridiction siégeant à huis clos. Les peines sont alors, approximativement codifiées. Un jugement de première instance peut être soumis à « *appel devant le Parlement* ». Mais il n'y a pas véritablement de jurisprudence. Un même délit ou crime peut entraîner des peines extrêmement différentes.

Pour blasphème, le chevalier de la Barre a été condamné à la peine de mort en 1766. Les détenus peuvent être maintenus aux galères au-delà du temps de peine prononcée. Cela dépend des besoins en galériens. La mémoire ou le bon vouloir des gardes chiourmes se substitue alors à l'ordonnance de jugement.

À partir de 1670 et jusqu'à la Révolution de 1789, les pièces de procédure sont conservées dans des « *sacs à procès* », sacs de jute suspendus à des crochets. Quand le dossier est prêt, le procureur (avocat) dit : « *l'affaire est dans le sac* ». À l'audience, il plaide devant la cour et « *vide son sac* ».

JJM

Bibliographie

Pascal Bastien
L'exécution publique à Paris au XVIIIe siècle une histoire des rituels judiciaires
Epoques Champ Vallon, 2006

Françoise Bezet Henri-Claude Martin
La guerre du sel en Berry et Nivernais
La Bouinotte, 2009

Françoise Chandernagor
L'enfant des lumières
Éditions de Fallois, 1995

Sources

Relevés du Cghml de la paroisse de Chéniers

Archives départementales de la Creuse

Archives nationales

Bibliothèque nationale

Ministère de la justice
< www.justice.gouv.fr>

FAMILLE AUVESTY DU VILLAGE DE FRECHAMPEAU À CHÉNIERS

Antoine Auvesty et son neveu Toussaint Auvesty ont été acteurs de la révolte de Chéniers.

Desc	Nom	Date naiss.	Lieu naiss.	Date décès	Lieu décès	Conjoint	Date union	Lieu union	Enfants
Génération 1									
	Jehan AUVESTY		Frechampeau Cheniers			**Françoise ROSSIGNOL**	x	Chéniers	2
Génération 2									
1	**Michel AUVESTY**	° 26/11/1626	Frechampeau Cheniers			**Silvaine PEYRILLAT**	x < 1648	Chéniers	5
	Union 2					**Marie POISSONNIER**	x < 1669	Chéniers	
2	**Antoine AUVESTY**	° 13/5/1630	Frechampeau Cheniers	† 9/3/1668	Aigurande	**Françoise CHAUMEAU**	x	Chéniers	3
Génération 3									
1.1a	**Françoise AUVESTY**	° 29/8/1649	Frechampeau Cheniers			**Pierre PRESCHOT**	x 1671	Chéniers	0
1.2a	**Toussaint AUVESTY**	° 11/1650	Frechampeau Cheniers			**Léonarde GASTINEIX**	x 1671	Chéniers	3
1.3a	**Simon AUVESTY**	° 2/1654	Frechampeau Cheniers	† 1/2/1667	Frechampeau Cheniers				0
1.4a	**Marc AUVESTY**	° 12/4/1655	Frechampeau Cheniers						0
1.5a	**fille AUVESTY**	° 3/1660	Frechampeau Cheniers						0
2.1	**Jean AUVESTY**	° 27/10/1660	Frechampeau Cheniers	† > 1700					0
2.2	**Gabriel AUVESTY**	° 22/2/1665	Frechampeau Cheniers	† 8/2/1687	Frechampeau Cheniers				0
2.3	**Antoine AUVESTY**	° 29/8/1668	Frechampeau Cheniers	† 2/2/1736	Frechampeau Cheniers	**Madeleine PEYRON**	cm 4/2/1691	Chéniers	8
Génération 4									
1.2a.1	**Martin AUVESTY**	° 15/9/1677	Frechampeau Cheniers			**Jeanne DAIGUDE**	x 1/1/1702	Chéniers	2
1.2a.2	**Silvaine AUVESTY**	° 12/10/1681	Frechampeau Cheniers						0
1.2a.3	**Gabrielle AUVESTY**	° 13/11/1692	Frechampeau Cheniers	† 18/7/1736	Frechampeau Cheniers				0
2.3.1	**Gabrielle AUVESTY**	° 24/11/1691	Chéniers	† 8/6/1754					0
2.3.2	**Louise AUVESTY**	° 8/6/1694	Chéniers						0
2.3.3	**Gabriel AUVESTY**	° 21/6/1696	Chéniers	† 1/11/1696	Chéniers				0
2.3.4	**Jean 1 AUVESTY**	° 1/11/1697	Chéniers			**Anne de CHAUMONT**	cm 7/2/1719	Chéniers	4
2.3.5	**François 1 AUVESTY**	° ~ 1701	Chéniers	† 31/8/1751	Chéniers				1
2.3.6	**Jean 2 AUVESTY**	° 11/10/1705	Chéniers	† < 1741	Chéniers				0
2.3.7	**François 2 AUVESTY**	° ~ 1707	Chéniers						0
2.3.8	**Marie AUVESTY**	° 4/2/1709	Chéniers						0
Génération 5									
1.2a.1.1	**Jeanne AUVESTY**	° 21/2/1703	Frechampeau Cheniers						0
1.2a.1.2	**Marie AUVESTY**	° 3/11/1707	Frechampeau Cheniers						0
2.3.4.1	**Jean AUVESTY**	° 1725	Chéniers	† 1728	Chéniers				0
2.3.4.2	**Claude AUVESTY**	° 1727	Chéniers	† 1728	Chéniers				0
2.3.4.3	**Jacques AUVESTY**	° 1729	Chéniers	† 1731	Chéniers				0
2.3.4.4	**Jean AUVESTY**	° 1732	Chéniers	† 1756	Chéniers				0
2.3.5.1	**VERS BERNARD CHEZLEPRÊTRE**								0

LE PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DE LA MARCHE, CONCERNÉ PAR LES RÉVOLTÉS DE CHÉNIERS ENTRE CREUSE ET PETITE CREUSE

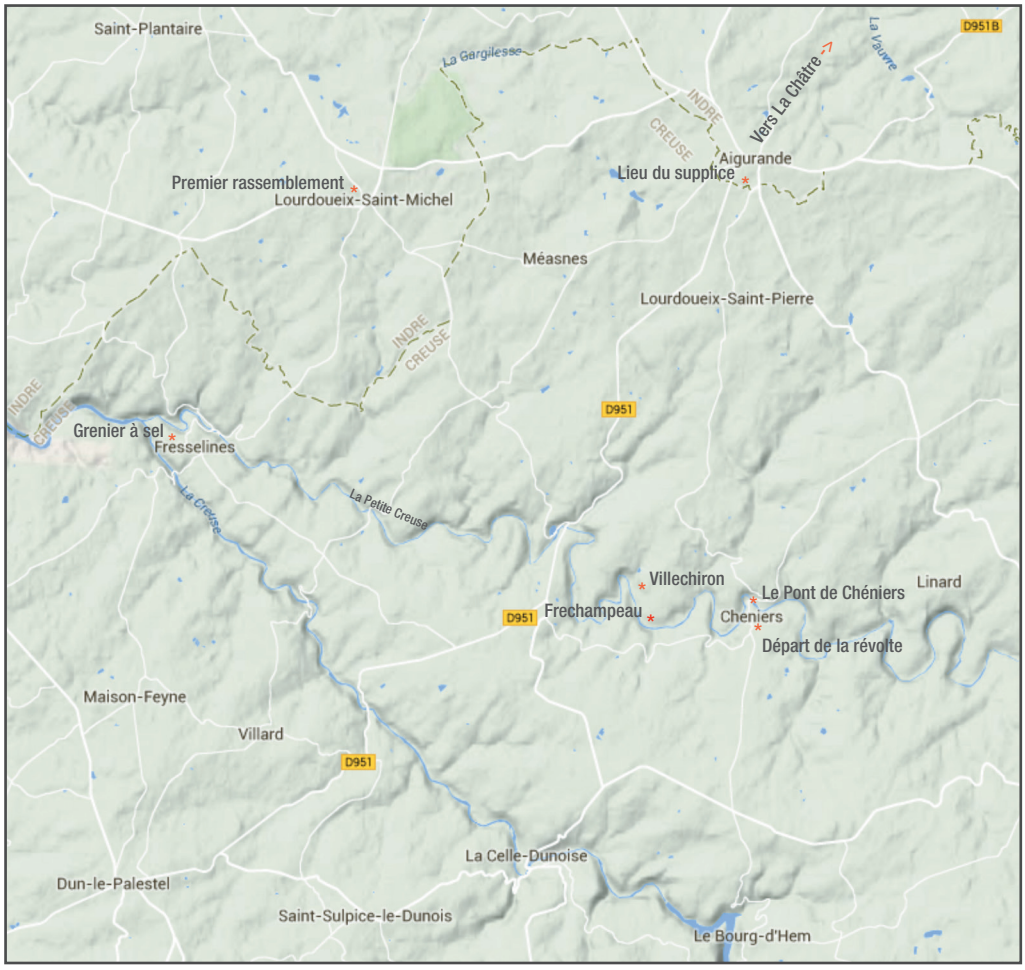

Carte réalisée à partir de Google maps

Distances et temps de parcours à pied entre les lieux de la révolte et du suplice :

Frechampeau —> Église de Chéniers :	4,5 km	env. 1 heure
Frechampeau —> Villechiron :	1,5 km	env. 15 mn
Frechampeau —> Pont de Chéniers :	4 km	env. 45 mn
Pont de Chéniers —> Fresselines :	15,5 km	env. 3 heures 30
Chéniers —> Lourdoueix-Saint-Michel :	14,5 km	env. 3 heures
Aigurande —> Chéniers :	10,5 km	env. 2 heures 15
La Châtre —> Aigurande :	23 km	env. 5 heures



Le pilier Est du porche de l'abbaye de Beaulieu-sur-Dordogne. Photo JJM

Le monastère de Beaulieu-sur-Dordogne

Dieu dans la ville

Georges Bourdeau

D'ONTE SES ? n°11, printemps-été 2015

CERCLE DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DES MARCHOIS ET DES LIMOUSINS

Auteur : **Georges Bourdeau** découvre en 1962 la beauté des églises romanes de Bourgogne. Puis celles de Saintonge, du Périgord, et du Cantal.
De solides études théologiques et scripturaires, ainsi qu'une sensibilisation de plus en plus développée à la symbolique, lui ont permis peu à peu d'en décrypter le langage. Il découvre au long de ses déplacements en Europe, d'Oxford à Budapest, dans chaque église des XIe et XIIe siècles visitée ce même langage.
Beaulieu est une synthèse des observations antécédentes.

Résumé : L'abbaye de Beaulieu s'inscrit dans l'histoire de la prestigieuse famille des Turenne – Bouillon – La Tour d'Auvergne. Chaque grande étape de la vie de ce monastère est marquée par la présence déterminante d'un membre de cette illustre famille :
- En 850, Rodolphe de Turenne en est le fondateur ;
- En 1130, Raymond de Turenne est le plus efficace artisan de sa restauration ;
- En 1650, Théodose de Turenne, Cardinal de Bouillon, lui donna une nouvelle vie à laquelle la Révolution mit un terme.
Ce prestigieux bâtiment s'inscrit donc dans l'histoire généalogique d'une des plus illustres familles françaises. Sa description trouve pleinement sa place dans la Revue du Cercle de Généalogie et d'histoire du Limousin.

LES ORIGINES DE L'ABBATIALE

Beaulieu se situe sur le parcours nord de la Dordogne au niveau du 45e parallèle. La rivière descend du nord au sud, elle quitte une étroite vallée et virant d'ouest en est, s'étale en une féconde plaine alluvionnaire. Là, au ixe siècle, s'est établi un petit village de pêcheurs-cultivateurs, Villénus. Sur les coteaux nord, rive droite de la Dordogne, magnifiquement exposés au soleil un vignoble s'est développé. Il a prospéré jusqu'en 1868. Car alors le phylloxéra remontant de Bordeaux le détruisit totalement.

LA VICOMTÉ DE TURENNE

Il faut savoir que nous sommes ici en vicomté de Turenne. C'était une féodalité de la dimension d'un petit département français, qui avait ses lois et sa monnaie. Elle sut jouer au gré des temps des suzerainetés qui lui étaient le plus favorables. Tantôt vassale d'Angleterre, tantôt de France… Son indépendance et sa prospérité attirèrent de nombreuses fortunes. On pourrait parler de « paradis fiscal ». Cela dura jusqu'en 1738 où le dernier héritier la vendit à Louis XV afin d'éponger ses dettes de jeux !…Des cahiers de doléances de 1788 réclamaient le retour au statut ante, car depuis le rattachement à la couronne royale les impôts, disaient-ils avaient décuplé !



Entre la chapelle des Pénitents et l'abbaye, Beaulieu s'est développée au bord de la Dordogne au fils des siècles. Photo Philippe Graindorge - Gerpho

En ces années cette région est sous la vigilante autorité de Rodolphe 1er, vicomte de Turenne.

À la fin du VIIIe siècle, en effet, sur un piton rocheux au nord de la Dordogne, était érigée une tour de guet, puis une de ces forteresses de bois qui constellèrent l'empire. Là, naquit une famille, à la fois pieuse et guerrière dont les membres bien vite se distinguèrent. Charlemagne leur avait décerné le titre « d'Hommes de Guerre » et de Seigneur, et les avait dotés de riches et nombreuses terres leur donnant totale juridiction sur tous leurs biens.

Le premier de cette lignée avait pour nom Rodolphe de Turenne. Il gouverna son domaine avec une grande énergie et en fit rapidement une région prospère.

Louis le Pieux, en reconnaissance de ses loyaux services, lui attribua le titre prestigieux de Comte du Quercy.

Aigua, son épouse, comme beaucoup de châtelaines de l'époque, consacrait une large partie de son temps à la prière, et de son bien aux aumônes.

Immena, une de ses filles, fonda un prieuré de bénédictines dans la verdoyante vallée du Rionnet, à Sarrazac, située à une petite lieue de Turenne.

Lorsque, en 840, Rodolphe 1er mourut, il reçut la sépulture dans l'église Saint-Genès de Sarrazac. Aigua, peu après l'y rejoignit.

Le fils aîné de Rodolphe 1er, également prénommé Rodolphe, renonça à la succession de son père en faveur de son frère Robert, et opta pour la vie monastique.

SAINT RODOLPHE DE TURENNE

Or en une belle journée de l'an de grâce 855, une fiévreuse activité fit sortir soudain le paisible Villénus de sa torpeur. Un magnifique équipage s'apprêtait à traverser le fleuve. On se rassemble et bientôt tous s'agenouillent pour recevoir la bénédiction d'un prélat. Il s'agit de l'Archevêque de Bourges, Rodolphe de Turenne.

Bourges était à cette époque la capitale de l'Aquitaine, vaste région qui s'étendait des rives de la Loire aux Pyrénées, soit près du quart de la France actuelle. Cette belle région deviendra au XIIe siècle le berceau d'un des plus beaux genres poétiques du Moyen Âge : l'Amour Courtois. Un des premiers poètes et

initiateur de ce genre littéraire fut Guillaume, comte de Poitiers, grand-père de la très célèbre Aliénore d'Aquitaine. Avec le Roi Richard Cœur de Lion, fils de cette dernière, il faut aussi citer Bernard de Ventadour et Elis de Turenne. Ventadour n'est qu'à quelques dizaines de kilomètres de Beaulieu.

Rodolphe, après avoir renoncé à la succession de son père, fut d'abord nommé abbé laïc du monastère Saint-Martin de Tulle. Il reçut une solide formation humaine et religieuse au monastère de Solignac, au sud de Limoges, qui avait été fondé par le célèbre saint Éloi, quelques deux siècles auparavant, « comme une échelle reliant terre et ciel ».

En 823, Rodolphe fut admis aux ordres sacrés. Sa science et sa vertu le firent désigner pour être abbé du célèbre monastère Saint-Médard de Soisson, puis bientôt de la tout aussi prestigieuse abbaye de Fleury. Depuis le VIIe siècle où elle reçut les reliques de Saint-Benoît, elle est davantage connue sous le nom de Saint-Benoît-sur-Loire. Lors de son abbatiat, il renouvela la vie religieuse de son monastère. Il y introduisit la réforme bénédictine de saint Benoît d'Aniane.



Beaulieu et le cours de la Dordogne.
Photo <www.beaulieu-tourisme.com>

En 842, alors âgé de 42 ans, il fut nommé archevêque de Bourges. à ce titre, il prit part à une révolte de Seigneurs puis se soumettant totalement au nouveau roi de France, Charles II le Chauve, il reçut le titre de « Père de la Patrie ». Dès lors son influence politique ne fit que croître.
Il ne négligera cependant pas le gouvernement de son diocèse, pour lequel il rédigera un capitulaire de 45 articles…
Le Pape Nicolas 1er, le Grand, en l'année 860, lui attribuera le titre de « Patriarche et Primat d'Aquitaine ».
Voilà, dressé en quelques mots, le portrait de l'illustre visiteur.

LA PREMIÈRE ABBAYE CAROLINGIENNE

Rodolphe vient donc en visite sur ses terres natales. Et en cette belle journée, il admire le cours calme et puissant de la rivière en son orientation ouest-est. L'endroit lui paraît si riant et l'orientation du fleuve si déterminante qu'il décide de fonder là un monastère. Les terres de la vicomté lui sont demeurées si chères !… Il en possède une grande part du fait de son héritage paternel auquel s'ajoute la part que sa sœur Imména lui octroya. Il pourra donc doter généreusement la nouvelle fondation.



Reliquaire de sainte Félicité. Photo BB

Ainsi aux confins de la vicomté va s'établir un de ces hauts lieux de civilisation, de protection et de prières que furent les abbayes.

Le projet mûrit et en 855 Rodolphe ira à Solignac demander douze moines. Par eux seront posées les premières bases de cette abbaye de Beaulieu qu'il dénomma ainsi (*Bellus Locus*) du fait de sa situation particulièrement plaisante.
Fort de son expérience abbatiale précédente, Rodolphe vit le risque d'une protection trop affirmée du pouvoir politique sur l'institution monastique. Il sut préserver Beaulieu de toute ingérence. Il décréta, dans le contrat testamentaire concernant l'Abbaye :
Je veux que le monastère de Beaulieu ne soit soumis à aucun pouvoir terrestre, ni seigneurial, ni royal et qu'il soit indépendant même de mes parents ; que l'Archevêque de Bourges et ses successeurs en soient les supérieurs et grands patrons, et que les moines soient libres d'élire leurs abbés suivant les constitutions de saint Benoît.
Cependant, pour obtenir de Charles le Chauve des avantages tels que la non-imposition ou l'autorisation d'établir un marché à Sioniac, village dont dépendait initialement Villénus, il n'hésita pas à placer son monastère sous la « mainbourg » royale, c'est-à-dire sous tutelle du roi, tout en l'affranchissant de toute juridiction séculière…



Retable des saints Prime et Félicien. Photo BB



Beaulieu-sur-Dordogne, une ville dont le monastère est le cœur.
Photo Philippe Graindorge - Gerpho

L'abbé de Solignac devait superviser la bonne exécution de toutes les clauses. La charte de fondation fut signée à la fois par Rodolphe et ses trois frères. Ce fut l'abbé Gairulfe, issu de Solignac qui dirigea la nouvelle abbaye[1].

Il dota la nouvelle fondation de nombreuses terres prises sur ses propres possessions vicomtales.
Rodolphe, s'il est un homme de spiritualité, est aussi réaliste et excellent organisateur. Il sait que depuis quelques dizaines d'années, s'ajoutant à l'antique pèlerinage de Tours, sur la tombe de saint Martin, de nombreux pèlerins prennent la route vers la Galice où a été découvert, au champ dit de l'Étoile la tombe désormais célèbre de l'Apôtre saint Jacques. Attirer des pèlerins à Beaulieu sera source de revenus et certitude de prestige. Comme il se rend à Rome auprès du pape Léon IV (847-855), il ramènera de

1 **Frédéric Le Hech,** *Histoire de Beaulieu et de son Pays*



prestigieuses reliques dont celles de sainte Catherine et de sainte Félicité. Toutes deux fort vénérées par le peuple chrétien.
Sur le chemin du retour, s'arrêtant à Agen il obtiendra les restes sacrés de deux soldats romains décapités en 303 : Prime et Félicien. Le monastère ne manquera pas de pèlerins. Il ne sera pas non plus dépourvu de ressources car outre celles de Rodolphe, ce seront plus de 110 donations importantes qui lui seront attribuées jusqu'à l'an mil…

Sous la direction de son premier abbé, Gairulfe de Solignac, le monastère prit vie et bientôt la première église fut consacrée en présence des évêques de Limoges et d'Angoulême, de trois abbés dont celui de Solignac, de Raymond 1er comte de Toulouse et de Robert 1er, vicomte de Turenne.

Bientôt se groupèrent autour du monastère des auberges d'accueil de pèlerins des commerces et des ateliers d'artisanat. La ville de Beaulieu était née.
Le monastère prospéra. Toute une vie industrieuse se développa. Sous la tutelle des moines une véritable prospérité transforma la région. Et ces richesses vont attirer des convoitises.

LA MENACE NORMANDE

Ce sera d'abord la menace normande.
Nous connaissons tous l'épopée des Vikings, qui, grâce à leurs navires si bien carénés, pouvaient voguer en pleine mer mais aussi remonter les fleuves. Leurs invasions auraient dû prendre fin lors du traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911, par lequel le Roi de France, Charles III le simple, céda la Neustrie au chef normand Rollon et lui donna sa fille Gisèle en mariage à la condition qu'il se convertisse au catholicisme. Rollon le fit et opta pour le prénom de Robert. Mais certaines tribus poursuivirent leurs pillages.
C'est ainsi qu'une escadre remontant la Dordogne se fixa comme objectif l'Abbaye de Beaulieu dont la réputation était déjà grande. Grâce à ses relations avec Bourges, l'abbé cria péril et ce fut le Roi de France Raoul qui en 930 vint arrêter la remontée normande au lieu dit Estresse à une lieue au sud de l'Abbaye. Il les défit avec tel courage qu'il les passa tous au fil de l'épée. Après cette heureuse et grande victoire, Raoul rendit grâce à Dieu dans l'église de l'abbaye de Beaulieu et s'en retourna triomphant. Ceci eut lieu selon la chronique de Flodoar[2].
Ce roi Raoul, ou Rodolphe, les deux patronymes sont équivalents, trop peu connu, naquit vers 890 et mourut à Auxerre le 15 janvier 936. Il épousa Emma de France, une femme aussi valeureuse que lui qui se distingua au siège d'Évreux. Il fut couronné à Saint-Médard de Soisson le 13 juillet 923. Il lutta vigoureusement contre les Normands rebelles et en 930 il obtint la totale soumission de Rollon. En 935, il mit en déroute une invasion hongroise.

2 **Annales de Flodoar, chanoine de Reims, en 930, F. Le Hech,** *Histoire de Beaulieu et de son pays.*



Le chevet de l'abbaye de Beaulieu. Photo <www.beaulieu-tourisme.com>

CONFLIT AVEC LE BARON DE BRETENOUX

Une courte période de paix et tranquillité favorise le développement de l'abbaye. Sa prospérité augmente et devient si importante que le baron de Bretenoux, dont les terres jouxtent ou sont enclavées dans celles des moines, décide de s'emparer de l'abbaye.
En 1030, le Baron Hugues de Castelnau, dit Robert, chasse son propre frère, l'abbé régulier, Bernard III, élu par les moines et se proclame abbé laïc. En 1031 lors du concile provincial de Limoges, les moines se plaignent de cette tutelle encombrante. La situation perdure jusqu'en 1076 où le recours à Cluny semble alors inévitable. Mais il faut attendre 1095 et l'intervention du Pape Urbain II, l'excommunication de l'abbé Hugues II de Castelnau et une meilleure disposition des moines bellocois pour que les clunisiens soient effectivement maîtres de l'abbaye[3].
Le monastère bellocois devint alors une des 1 500 maisons contrôlées par l'abbaye de Cluny.

L'ABBAYE CLUNISIENNE

Une vie nouvelle va irriguer le monastère. Décision est prise de le restaurer dans sa totalité. Dom Géraud, digne émule de Pierre le Vénérable, qui comme son maître allie vertu et science, fut le premier abbé du monastère renouvelé. Il va donner une tout autre dimension aux bâtiments et un regain de ferveur à l'abbaye. Les projets de reconstruction s'élaborent et prennent forme. Bientôt les travaux pourront commencer.

Le retour glorieux de Raymond de Turenne de la croisade va apporter une quantité d'argent importante. En effet, en Terre Sainte, d'après les chroniques de l'époque, Raymond se couvrit de gloire. *On le rencontrait toujours là où était le péril, et on le reconnaissait à sa bannière brodée de gueules aux lions d'or… suivi de ses hommes d'armes il tailla en pièce un corps de trois cents Arabes…. Il sauva les vaisseaux francs qui étaient à l'ancre dans le port de Jaffa…. Il repoussa une attaque imprévue de 700 Musulmans… Pour nourrir ses troupes, il alla chercher des vivres dans la ville de Tortose, au milieu des ennemis.*
Puis il fut l'un des premiers à pénétrer dans la Jérusalem délivrée.

3 *Histoire de Beaulieu sur Dordogne et de son pays*, **Frédéric Le Hech**

Lorsque, en 1103, après sept années d'absence, il revint dans sa vicomté, il manifesta sa reconnaissance à Dieu par de nombreuses œuvres de bienveillance. Il fonda une léproserie au plus proche village de son château. Il le nomma Nazareth. Il fonda un hospice pour les pèlerins, qui est aujourd'hui l'hôpital Saint-Jean. Il arrosa de sa munificence l'abbaye de Beaulieu contribuant ainsi à l'élaboration du projet de reconstruction.
Sous la conduite spirituelle de Dom Géraud, une des plus belles églises abbatiales de France vit le jour. Ainsi, sur la terre quercynoise, une église rappellera la conquête de Jérusalem et sa restitution au culte chrétien. En effet l'église aura les mêmes proportions que le Temple de Salomon : 20 m de large, 60 m de long et 30 m de haut. N'est-il pas mentionné dans la Bible au Livre des Rois : *La maison que le roi Salomon construisit à Yahwé avait soixante coudées de long, vingt de large et trente de hauteur*[4] ?

ÉPANOUISSEMENT DE L'ABBAYE

Afin que ne se reproduise pas la tentative de mainmise seigneuriale sur les possessions de l'abbaye, un recours est présenté à Rome. Le pape Pascal II (1099-1118) par une bulle donnée au Palais du Latran confirmera les donations faites par le fondateur, par les princes et autres bienfaiteurs. *Car jusqu'en l'an Mil l'abbaye reçoit plus de 110 donations. Les dons à Beaulieu sont le plus souvent le fait de nobles apparentés au fondateur. Ses belles-sœurs Rotrude et Geberge offrent respectivement Bilhac et le port de Mol en aval de Liourdres, son neveu Geoffroy II, comte de Quercy, donne Condat. L'évêque de Limoges donne les paroisses de Sioniac et Tudeils. L'abbaye assure le contrôle de la Vallée de la Dordogne et de ses ports jusqu'à Saint-Sozy*[5].

De nombreux moulins tant pour l'huile de noix que pour la farine vont être construits sur les affluents de la Dordogne : Moulin Abadiol sur la Ménoire, Moulins de Murel et de Friat sur le Vignon et de nombreux autres aux alentours de Sarrazac dans la vallée du Rionnet.

En 1147, le monastère connaît son apogée. Raymond II de Turenne, avant de partir pour la deuxième croisade abandonna aux religieux de Beaulieu les prérogatives attachées à sa qualité de protecteur suzerain de l'abbaye et promit de ne faire battre monnaie pour la vicomté que dans la ville de Beaulieu et de laisser à l'abbé le dixième du droit vicomtal sur cette monnaie. Désormais le vicomte devenait le vassal de l'abbaye.
Par un acte passé en 1252 à Figeac entre Raymond VI de Turenne et l'abbé Humbert, on sait comment se déroulait la cérémonie d'hommage du vicomte de Turenne à l'abbé de Beaulieu son suzerain. Le vicomte se reconnaissait vassal du monastère et, à titre de reconnaissance, lui donnait annuellement dix sous et un setier de froment destiné à la fabrication du pain eucharistique. (Le setier était une valeur de capacité fort variable suivant les époques et les lieux : alors que le setier de Paris valait 150 litres, celui de Chalus n'en valait que 85 litres….) Quelle était la valeur de celui de Turenne ? Nous l'ignorons. De toute façon, la donation du vicomte avait une valeur essentiellement symbolique.

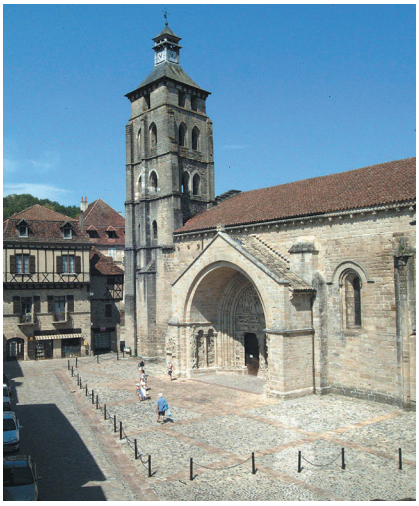

L'abbaye de Beaulieu et son béfroi.
Photo <www.beaulieu-tourisme.com>

4 1er livre des Rois, chapitre 6, verset 2.
5 F. Le Hech, *Histoire de Beaulieu et de son pays*.

L'abbé de Beaulieu avait donc un véritable pouvoir seigneurial. Il possédait le droit de haute et basse justice qu'il exerçait sous le lointain contrôle d'abord de l'abbé de Cluny puis ensuite de nouveau sous celui de l'archevêque de Bourges.

FIN DE LA DOMINATION CLUNISIENNE

Lorsque, en 1213, mourut l'abbé Dom Gaubert, l'abbaye se dégagea, on ne sait pourquoi, de la tutelle clunisienne. Elle fut de nouveau sous la protection de l'archevêque de Bourges. Protecteur fort éloigné et donc peu efficace. La domination du vicomte se fit de nouveau sentir. De plus les heurts devinrent de plus en plus fréquents entre l'administration civile de Beaulieu et le pouvoir abbatial.

CŒXISTENCE DES POUVOIRS CIVILS ET RELIGIEUX

Dès le XIIe siècle, sous l'impulsion de Louis VI (1081-1137) qui avait pour conseiller et ami Suger, abbé de Saint-Denis, émergèrent les mouvements communaux qui donnèrent naissance aux villes franches. Ces villes autogérées étaient ainsi peu ou prou dégagées de la tutelle féodale. Beaulieu participa à ce mouvement. Chaque année le premier dimanche de l'Avent les bourgeois (qui avaient « pignon sur rue ») se réunissaient et nommaient 40 prud'hommes, qui élisaient douze notables. Le lendemain de Noël, à la Saint-étienne, les douze se présentaient devant l'abbé qui, parmi eux, choisissait quatre consuls, administrateurs de la cité. Ainsi, le pouvoir civil avait-il sa source dans le pouvoir religieux.
Mais les tensions seront nombreuses et en 1313 les consuls décidèrent de nommer eux-mêmes leurs successeurs.
À la suite de cette décision des conflits sérieux opposèrent les deux juridictions, communale et abbatiale.
En 1316, dès l'élévation au pontificat suprême du Cadurcien Jacques Duèze, devenu pape sous le nom de Jean XXII, un



Vue d'ensemble du tympan de l'abbaye.
Photo GB.

recours lui fut présenté afin de régler les litiges avec les administrateurs de la ville . Le pape consacrait de nouveau tous les anciens privilèges des religieux, notamment celui de pêcher seuls dans la rivière Dordogne de Brivezac jusqu'à Tauriac soit à peu près 20 km du cours de la rivière.

La grande peste de 1350 frappa durement la région, et le monastère fut terriblement atteint. Quelques moines seulement hantaient encore le lieu.
La cité en profita pour se saisir de tous les droits de juridiction. À partir de 1379, l'abbé n'aura plus que la domination sur la partie de rivière qui lui avait été allouée.

LES GUERRES DE RELIGION

La vie ira ainsi cahotante jusqu'aux guerres de Religion.
L'indépendance du pouvoir consulaire par rapport au pouvoir abbatial permit aux bourgeois de la ville, en grande majorité, d'adhérer aux thèses calvinistes. La cohabitation des deux pouvoirs devint bientôt dramatique. La guerre civile entre catholiques et protestants ravagea la cité bellocoise.

En 1569, l'armée calviniste de l'amiral de Coligny fit irruption dans Beaulieu et l'abbaye fut incendiée. La riche chasse des saints Prime et Félicien fut enlevée et tout ce que les moines ne purent cacher, fut emporté. Les moines se réfugièrent à Astaillac, bourgade située à quelques kilomètres sur les hauteurs. Là, depuis longtemps, le monastère possédait une maison forte.
Le premier orage passé, ils vinrent reconstruire leurs bâtiments.
En 1574, il y eut une deuxième incursion militaire. L'armée protestante pilla tout ce qu'elle put et assassina le père cellérier général Michel Bras. Lequel était chargé de la gestion économique du monastère.

La Réforme s'installa à Beaulieu…

Les quelques moines survivants étaient prisonniers en leur monastère…Les pèlerins qui venaient encore étaient l'objet de quolibets et de vexations….
C'est alors que le 6 février 1575 fut décidée la construction d'une halle communale devant le portail sud de l'église. On détruisit la voûte du porche qui abritait de belles sculptures et à sa place on dressa une lourde charpente s'appuyant sur quatre énormes piliers, obturant désormais le tympan. Ainsi caché par les Huguenots, il fut, deux siècles plus tard, à l'abri des exactions révolutionnaires… Il ne revit le jour qu'à la fin du XVIIIe siècle.

Le vicomte de Turenne Henri 1er fit allégeance à Henri de Navarre et se fit protestant en 1576.
Lorsqu'en 1584, l'armée royale catholique, sous le commandement du Seigneur de Hautefort s'empara de Beaulieu, elle détruisit tout ce qui était protestant.
L'abbaye traversa péniblement cette longue période de troubles. Ses revenus furent profondément altérés. Combien étaient-ils les moines errant dans ces vastes bâtiments dont beaucoup étaient en ruines ? L'église elle-même avait besoin d'importantes restaurations.
Tout allait-il sombrer et ne laisser aux siècles à venir que de vagues vestiges ?



Retable de l'Assomption. Photo GB.

LA RESTAURATION MAURISTE

C'est alors que Théodose de la Tour d'Auvergne (1643-1715), frère du vicomte de Turenne, prit possession de cette abbaye. Il deviendra en 1683 abbé de Cluny, il sera alors nommé cardinal et évêque d'Albano. De 1671 à 1700, sous le nom de cardinal de Bouillon, il sera Grand Aumonier de France. Il fut un grand amateur d'art et un généreux mécène.
Il s'attacha tout de suite à restaurer les bâtiments. Les toitures furent vérifiées, les bâtiments conventuels quasiment refaits. Il fit construire une résidence abbatiale se trouvant à l'emplacement de l'actuel Hôtel « le Turenne ».
Le 21 Juillet 1660, Théodose de Turenne passa un concordat avec le Supérieur Général de la congrégation Saint-Maur. Et le 11 mars 1663, arrivèrent à Beaulieu quatre moines de cette congrégation, qui vinrent s'ajouter aux quelque dix moines déjà présents. Dom Lieutard en était le prieur. L'abbaye de Beaulieu, comme celles de Souillac et de Solignac, faisait désormais partie des 200 maisons de la congrégation mauriste.
La congrégation de Saint-Maur fut créée sous la mouvance du Concile de Trente (1545-1563). En cette assemblée, l'Église

catholique, s'opposant au Protestantisme organisa ce que l'on appelle « la Contre-Réforme ». De nombreux ordres religieux revinrent à la ferveur de leur origine ; parmi eux les Bénédictins. C'est ainsi que fut fondée en 1631, à Saint-Germain-des-Prés, par Grégoire Tarisse, la congrégation de Saint-Maur. Ces moines se consacrèrent essentiellement au travail intellectuel et réalisèrent une monumentale histoire de l'ordre bénédictin après une enquête rigoureuse dans tous les monastères. Le plus célèbre de ces moines fut Dom Jean Mabillon (1622-1707). Il est considéré comme le fondateur des sciences historiques. Il fixa entre autre, les règles d'interprétation des parchemins. Sous sa direction une bibliothèque se constitua qui en 1790 comptait cinquante mille livres imprimés et sept mille manuscrits de toutes les époques et de toutes langues.
Avec eux, une nouvelle vie anima l'abbaye de Beaulieu.
Grâce à Théodose de Turenne, l'abbatiale s'orna d'un chancel en noyer et de deux magnifiques retables dorés à la feuille d'or, l'un représentant la Glorification de Marie et l'autre consacré à saint Prime et saint Félicien…

FIN DE L'ABBAYE

La vigueur mauriste ne passa pas au-delà de ce XVIIIe siècle. En effet, la Révolution supprima les Ordres Religieux, par un décret de l'Assemblée Constituante de 1790. Ainsi le dernier supérieur général, le Bienheureux Dom Antoine Chevreux et quarante de ses moines moururent-ils sur l'échafaud. L'abbaye de Beaulieu fut fermée et les bâtiments conventuels déclarés « *biens nationaux* » furent démolis et vendus comme pierres à bâtir.

L'église fut épargnée. Décrétée d'abord église paroissiale, elle devint ensuite Temple de la Raison. C'est ainsi que *Le premier jour de l'An VII (22 Septembre 1798) fut célébrée la « fête de la fondation de la République » et le 21 janvier 1799 celle de la « juste punition du dernier roi des Français »…. Le cérémonial fut très minutieusement fixé : cortège avec ordre de préséance, chants patriotiques, lecture de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, invocation à l'Être Suprême et discours à l'autel de la Patrie dans le « Temple de la Raison*[6]»

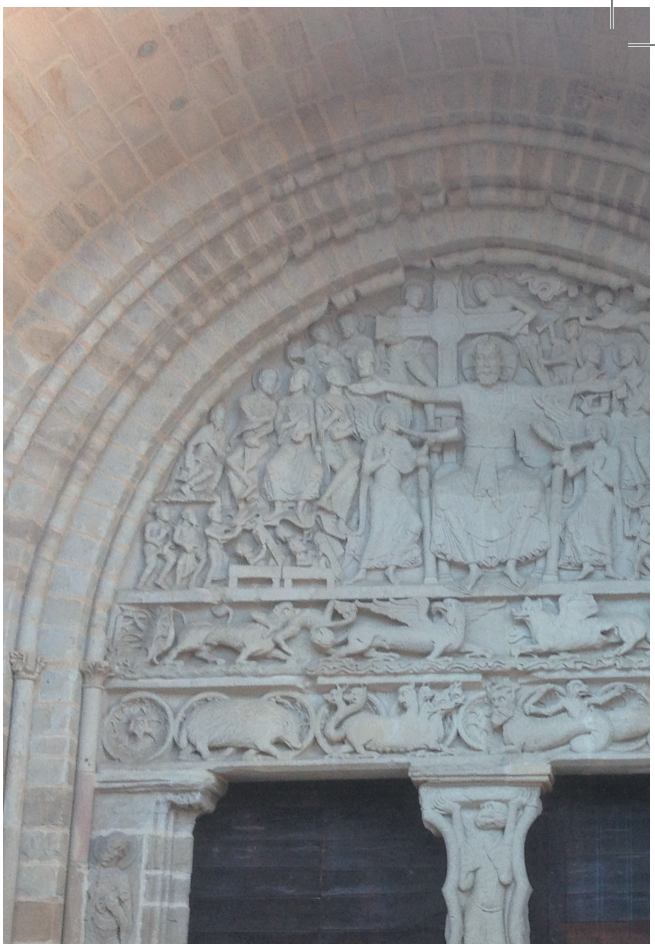

Le Christ en majesté au centre du tympan de l'abbaye, embrassant

Cette dernière tourmente passée, le Concordat de 1801 signé entre le Premier consul Bonaparte et le pape Pie VII, rétablissant le culte catholique, l'abbatiale redeviendra église paroissiale et le restera jusqu'à ce jour.
Au cœur de la cité sur les paisibles rives de la Dordogne l'abbatiale vit désormais des jours paisibles.
Elle fut classée monument historique en 1843 par Prosper Mérimée, la même année que Notre-Dame de Paris et la Cité de Carcassonne. Depuis, de nombreux travaux d'entretien et de restauration lui redonnent peu à peu son aspect primitif.

6 **Ancienne abbatiale, Frédéric le Hech,** *Histoire de Beaulieu et de son pays*



en ses bras étendus l'ensemble de l'humanité. Photo JJM

Elle demeure un éloquent témoignage de la culture et de la foi moyenâgeuse.

LE MESSAGE SPIRITUEL DE L'ABBATIALE

LE TYMPAN

Beaulieu nous offre un témoignage fort original de la foi chrétienne de ce XIIe siècle. Alors que de nombreux tympans présentent, en des scènes parfois très impressionnantes, le Jugement dernier, comme à Conques, Chartres ou Autun, Beaulieu nous présente le Christ ressuscité embrassant en ses bras étendus l'ensemble de l'humanité.

Le portail étant situé au sud, nous pouvons voir le Christ assis ouvrant ses bras de l'est à l'ouest. Autour de lui sont groupés les Apôtres, expression du Nouveau Testament et dans la voussure ouest un prophète à la barbe bifide et au bonnet phrygien représente l'Ancien Testament.

La croix légèrement décentrée sur la gauche n'est plus qu'un souvenir et elle porte en son centre une couronne de gloire. La passion est un événement passé que nous rappelle un ange porteur des clous au-dessus de l'épaule gauche. Mais, au-dessus de lui, arrive un autre ange portant une couronne de gloire.

Cette vision céleste est séparée par une légère volute du monde terrestre. Là sur un plan horizontal circulent sept individus. En les observant on découvre que deux d'entre eux, côté ouest et un côté est soulèvent leur tunique : ce sont les juifs qui montrent au Sauveur leur circoncision. Ils sont trois, ils symbolisent le Peuple de Dieu. Il reste un individu à gauche du Christ et trois à droite, ils sont quatre. Ils représentent l'ensemble de l'humanité. Quatre en symbolique est le chiffre de l'universalité terrestre. Ces hommes debout discutant allègrement nous enseignent que tous les hommes, Juifs et non-Juifs sont appelés au salut.

Nous avons aussi cinq individus qui sortent du tombeau : trois d'un côté, deux de l'autre. Dans la stricte foi chrétienne, il n'y a qu'une mort : celle du péché, refus de l'amour de Dieu. Si ces morts spirituels sortent de leur tombeau ceci indique leur conversion. Cinq en symbolique est un chiffre indiquant la sainteté humaine (3 chiffre de Dieu + 2 chiffre de l'homme – homme en accord avec Dieu). Ainsi au total ce sont 12 individus qui sont présentés nous signifiant que Juifs et non-Juifs, justes et pécheurs convertis, tous les hommes sont appelés au salut christique.

À cette vision céleste, ou expression du monde du Bien, succède un deuxième étage. Nous voyons alors quatre monstres, deux sortant à l'ouest de la bouche de l'enfer, et deux autres à l'est se détournant d'un phylactère, expression de leur refus de la loi divine. Ce sont donc des être maléfiques. Ils absorbent deux individus. L'un est happé par le bas-ventre l'autre par la tête. Deux étant le chiffre de l'homme, l'enseignement est clair. Certes tout homme est appelé au salut mais tous n'y répondent pas. Les deux zones fragiles de l'être humain, l'exposant à la dérive morale ne sont elles pas la sexualité et l'orgueil ?



La nef de l'abbaye: un vaste espace architectural roman très pur. Photo GB

Puis nous abordons le troisième étage, soubassement de l'ensemble. Là sur un fond de onze rosaces, nombre exprimant l'imperfection car 12 (4 x 3, l'univers terrestre multiplié par le chiffre de Dieu) si on lui enlève un élément (12 – 1 = 11) nous sommes alors dans l'univers de l'imperfection du monde antéchrétien. En cet espace circulent d'ouest en est deux animaux marchant comme à la rencontre d'un dragon évoluant d'est en ouest. Le dragon est la représentation du démon. La bête à sept têtes qui avance vers lui représente, comme l'exprime le dernier livre de la Bible, l'Apocalypse, la civilisation gréco-latine qui s'opposa au christianisme naissant. Le sanglier à pattes d'ours, représente le monde celte. Car le sanglier était l'animal symbolique de Lug le dieu polytechnicien, et de ce fait sera aussi celui du druidisme. L'antisymbole du sanglier est l'ours signifiant la force opprimante. Nous pouvons alors résumer l'enseignement de ce troisième niveau : les Celtes comme les Gréco-Romains ont cherché la lumière,



Le choeur invite à s'élever du monde terrestre vers le céleste. Photo GB

ils marchent vers l'est, mais le Christ n'étant pas encore venu, ils ne purent que rencontrer l'erreur fomentée par le Prince du Mensonge. Cependant ce troisième niveau est le soubassement de l'ensemble. Car comme le dira le poète Charles Péguy :

Et les pas de Thésée avaient marché pour Lui
Et les pas de César avaient marché pour Lui
Et les pas d'Alexandre avaient marché pour Lui
Il était le Seigneur d'hier et d'aujourd'hui.

Magnifique résumé de la foi chrétienne clamant dans une remarquable esthétique la mission universelle du Christ venant sauver tous les hommes et les accueillant en ses bras ouverts.

Prêts à rentrer dans l'église, le trumeau attire notre attention. Là en une progression d'ouest en est sont représentés les trois âge de la vie. Un jeune hissé sur les épaules d'un ancien (succession des générations) un adulte, puis un vieillard. Une plus fine observation nous révèle que le jeune ainsi que l'adulte soutiennent l'abaque – pierre sommitale de la colonne, mais le vieillard ne soutient plus rien. Quelque âge que nous ayons, en entrant dans l'église, nous avons une tâche à accomplir. Soit nous devons en être les soutiens actifs, soit si, atteint par l'âge, nous ne pouvons plus agir nous devons être des témoins en l'attente paisible de la récompense finale…

L'INTÉRIEUR DE L'ABBATIALE

Nous sommes alors dans un vaste espace architectural d'un roman très pur. Les colonnes montent jusqu'à la voûte sans interruption sculptée de chapiteau. La nef est flanquée de deux collatéraux. Nous sommes dans un espace trinitaire. Elle s'allonge en quatre travées délimitant l'espace laïc, aboutissant à une cinquième qui est l'espace réservé aux clercs. Celui-ci est clos vers l'est par cinq espaces délimitées par des colonnes.
Si nous pénétrons dans cet espace, nous sommes alors sur un carré délimité par quatre triples colonnades s'épanouissant grâce à un système de trompe en octogone achevé par une demi-sphère au sommet de laquelle s'ouvre un oculus. Nous avons vu que quatre est le nombre de l'univers terrestre. Huit exprime le monde céleste. Ainsi dans cet espace où se célèbre le Saint Sacrifice, sommes-nous appelés à nous élever du monde terrestre vers le céleste.

Dans la coupole en direction des quatre points cardinaux s'ouvrent des baies, leur lumière se joint à celle de l'oculus sommital.

C'est dans le milieu de cet espace sacré que s'étend de part et d'autre le transept. L'ensemble de l'architecture intérieure reproduit le schéma du Christ les bras étendus. C'est à partir de ce chœur que s'établiront les mesures délimitant l'abside d'où s'élèvera l'autel, dans un « Saint des Saints » représentant la tête de l'abbatiale.



Le trésor et la statue de la Vierge

Nous aurions de nombreuses déductions théologiques et parénétiques à tirer de cette contemplation. Nous déborderions le cadre de cet article.

LE TRÉSOR

Nous ne pouvons quitter l'abbatiale de Beaulieu sans admirer ce chef-d'œuvre de la statuaire moyenâgeuse qu'est la statue de la Vierge.

Ces Vierges en majesté, sont typiques de l'art roman et répondent toutes à un code théologique très précis.

Marie est assise sur une cathèdre tenant son Fils sur son genou droit. Elle est le trône de la Sagesse. Jésus au visage adulte est au-delà du temps, car il est Dieu et homme. Il tient le livre ouvert sur lequel est inscrit en grec et en latin son monogramme I.H.S. (Iesus Hominum Salvatorem). Sa main droite exprime accueil et bénédiction. Marie tient en sa main droite un fruit symbolisant toute sa maternité et sa douceur.

L'œuvre est réalisée en bois de noyer revêtu de vermeil. Le tout respire la paix et la majesté.



Le retable des saints Prime et Félicien.

Dans ce trésor figure aussi une petite châsse en émail de Limoges qui fait partie des premières œuvres répertoriées.

LES RETABLES

Lors de sa restauration au XVIIe siècle, commanditée par Théodose de Turenne, l'abbatiale fut dotée de ces deux magnifiques retables. L'un en l'honneur de l'Assomption de Marie et l'autre en l'honneur des saints Prime et Félicien.

Le retable de l'Assomption fait aussi allégeance à la couronne de France. N'oublions pas que nous sommes en vicomté de Turenne, indépendante de la couronne centrale. Depuis Louis XIII en 1638, l'Assomption est devenue la fête nationale française. En 1675, date approximative de la commande de ce retable, mourut le maréchal de Turenne….

Le retable des saints Prime et Félicien en son motif central fait allégeance à la papauté dont dépend directement toute abbaye bénédictine.

Voilà donc quelques éléments qui pourront, je l'espère, faire naître le désir de mieux connaître ce chef-d'œuvre de l'art chrétien des XIIe et XVIIe siècles.

Georges Bourdeau

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Frédéric le Hech
Histoire de Beaulieu-sur-Dordogne et de son pays

Georges Bourdeau
L'Abbatiale de Beaulieu-sur-Dordogne : la Spiritualité de l'Art Roman

Office de Tourisme
place Marbot
19120 Beaulieu-sur-Dordogne

L'ancienne paroisse de Soudène…



Le moulin du prieuré de Magoutière aujourd'hui pratiquement totalement ruiné. Il subsiste encore des pans de murs. Photo C. Parouque.

...et le prieuré de Magoutière

Nicole et Claude Parouque

Les auteurs : Nicole et Claude Parouque, au terme d'une intense activité professionnelle, infirmière pour Nicole, cadre associatif pour Claude, activité qui les a tenus éloignés du Limousin, leur région d'origine, ont pris leur retraite dans la maison familiale de Nicole dans la commune de Soudaine-Lavinadière (Corrèze). Ils ont adhéré au Cghml et, constatant que nul ne s'est intéressé à l'histoire de leur commune, ont décidé de consacrer une grande partie de leur temps aux recherches généalogiques et historiques. Avec quelques amis ils participent à la création d'une association locale et s'intéressent d'abord au prieuré disparu, de Lavinadière. Les recherches aboutissent à des fouilles archéologiques prises en charge par le service archéologique de la D.R.A.C. du Limousin.

Résumé : Après avoir retracé la création de la paroisse de Soudaine puis celle de Lavinadière, les deux étant ensuite unies sous le nom de Soudaine-Lavinadière, les auteurs centrent leur récit sur Magoutière, ancien bourg de la paroisse de Soudaine et particulièrement sur le prieuré qui y est créé au début du xiie siècle dans la dépendance de l'abbaye d'Uzerche.Le prieuré est adjugé en tant que bien national en 1794 puis en 1803. C'est grâce aux archives d'adjudication que nous avons une connaissance parfaite de ce qu'était le prieuré car, aujourd'hui, il n'en reste pratiquement rien.

La commune actuelle de Soudaine-Lavinadière est le résultat de plusieurs évolutions:

Nous ne connaissons pas précisément la date de la création de la paroisse de Soudaine mais un certain nombre d'informations sont données par l'abbé J.-B. Poulbrière[1]. Elle est certainement contemporaine de la création de la paroisse de Saint-Martin-des-Eglises (aujourd'hui Treignac), la paroisse de Soudaine étant consacrée au même saint Martin. On peut dater cette double création (accompagnée de bien d'autres) entre 600 et 650, période où les moines des monastères, pour notre région les moines de Solignac, parcourent les campagnes pour les évangéliser. Ils sont aidés dans leur mission par des ermites qui vivent, solitaires, dans la nature.

Au cours de l'évangélisation des campagnes, l'église se heurte encore à des pratiques païennes, notamment le culte des arbres et le culte de l'eau. Elle va s'efforcer de transformer ces cultes en cultes chrétiens. C'est ainsi qu'à Treignac était pratiqué, depuis fort longtemps, près du bourg primitif, le culte païen d'une fontaine réputée pour guérir du « mal de Treignac », qui n'était autre que la lèpre, mais aussi de toutes les maladies

1 Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle par l'abbé J. B. Poulbrière (1842-1917), ex-Supérieur du Petit-Séminaire de Servières, Chanoine titulaire et Historiographe diocésain de Tulle, Vice-Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, Inspecteur départemental de la Société française d'archéologie - Imprimerie Chastrusse & Cie Brive 1899. C'est le deuxième volume qui contient le chapitre consacré à la paroisse de Soudène-la Vinadière.

de peau. Vers 620-650, ce culte va être christianisé et la source devient la fontaine de Saint-Meen, du nom d'un saint originaire de Grande-Bretagne. Sur le territoire de ce qui allait devenir la paroisse de Soudaine, il existait, aussi, au moins, une source objet d'un culte païen mais personne ne sait plus quel mal elle était réputée guérir. Il existe une différence essentielle avec la source devenue source Saint-Meen à Treignac, c'est que celle de Soudène (ancienne écriture de Soudaine) était située dans un lieu sauvage sans aucune habitation. Cela nous fait imaginer qu'un ermite a pu s'installer près de la source pour la christianiser. Mais, bien sûr, ce n'est là qu'une hypothèse dont nous n'avons aucune preuve. Toujours est-il qu'elle a été christianisée et que, comme à Treignac, on a construit près d'elle une église et créé une paroisse, la paroisse de Soudène qui restera longtemps la seule paroisse sur le territoire actuel de la commune.

Autre élément qui conforte notre hypothèse : Si, en 922, le roi Charles le Simple donne l'église de Saint-Martin-des-Églises à l'abbaye de Solignac, en 1096, le vicomte de Comborn la donne à l'abbaye d'Uzerche. En 1103 ou 1104, Léger, archevêque de Bourges, agissant en lieu et place de Pierre de Viroald, évêque de Limoges, qui vient de mourir, donne l'église de Soudène à la même abbaye d'Uzerche.
La paroisse de Soudène occupe la plus grande partie de la commune actuelle de Saoudaine-Lavinadière. Le village de Magoutière fut le véritable bourg de la paroisse et le siège du prieuré de Magoutière.

ÉMERGENCE DE LA PAROISSE DE LA VINADIÈRE

Les archives que nous avons consultées[2] nous prouvent que les villages actuels de la Vinadière, la Borie et Cologne appartiennent alors à la paroisse de Saint-Martin-des-Églises et non à la paroisse de Soudène. La branche aînée des Comborn dont le siège principal était au château de Comborn, à trois kilomètres de l'actuel bourg d'Orgnac dans le canton de Vigeois, possédait un manse[3] au village de la Vinadière. La vicomté de Comborn s'étendait jusqu'à notre région. La seigneurie de Treignac dépendait de cette vicomté même lorsqu'elle n'était pas encore directement confiée à une branche cadette de la famille Comborn. Le marquisat de Chamberet en constituait une marche c'est-à-dire une zone frontière. Il est donc bien normal que les villages de la Vinadière ainsi que ceux de la Borie et de Cologne qui n'en sont que des annexes appartiennent alors à la paroisse de Treignac (Saint-Martin-des-Églises) et ne constituent pas une paroisse indépendante. Il faudra attendre le XIIe siècle pour que, suite à une donation faite par un Archambaud de Comborn, soit créé un prieuré à la Vinadière et que soit construite une église qui ne fut d'abord que la chapelle du prieuré.
Il n'existe pas de registres paroissiaux propres à cette église avant le 27 mars 1692. Les mariages concernant des habitants du village de la Vinadière ou des deux villages rattachés, La Borie et Cologne, figurent dans les registres de la paroisse de Soudène mais il est bien indiqué qu'ils habitent la paroisse de la Vinadière. Cette paroisse existe donc déjà mais depuis quand ?

L'église de Lavinadière n'était qu'une église conventuelle[4] et ne correspondait pas, dans les premiers temps de son existence, à une paroisse. Les historiens nous disent que, très souvent, les églises conventuelles se sont progressivement ouvertes à toutes les personnes qui travaillaient dans les domaines gérés par le couvent ou, en ce qui concerne la Vinadière, le prieuré, puis que, parfois, elles devenaient l'église paroissiale du territoire concerné plus largement par

2 Il s'agit des archives départementales de la Corrèze (y compris celles concernant les registres paroissiaux qui, hélas, ne commencent qu'en 1634 en ce qui concerne la paroisse de Soudène et 1700 en ce qui concerne la paroisse de la Vinadière) et des archives départementales du Rhône (série de documents sous la cote 48 H).

3 Manse vient de *mansus*, issu lui-même du verbe latin *manere* qui signifie demeurer, habiter. La manse est l'unité d'exploitation de la terre, la superficie qui permet de faire vivre une famille. En découle le mot Mas.

4 conventuelle : propre au couvent, ici au prieuré donc strictement réservée à l'usage des chanoines du Saint-Sépulcre et non église paroissiale.



L'église de Lavinadière aujourd'hui, avec au premier plan les fouilles actuellement entreprises dans l'ancien cimetière. Photo Claude Parouque.

ces domaines et recevaient donc tous les habitants de ce territoire même s'ils n'étaient pas liés directement au couvent ou prieuré. Nous savons que la paroisse de la Vinadière existait en 1640 puisqu'elle est citée par le premier acte de mariage inscrit dans les registres paroissiaux de Soudène. Mais existait-elle, à cette date, en tant que paroisse indépendante ?

Par les documents conservés aux archives départementales du Rhône, nous savons qu'en 1452 l'église de la Vinadière n'est toujours pas une église paroissiale car elle est dite église conventuelle. Nous n'en savons pas plus.

Dans l'actuelle commune de Soudaine-Lavinadière,la paroisse de la Vinadière se situe au nord-est de la paroisse de Soudène. Les domaines correspondants, objets d'une donation par Archambaud de Comborn au nouveau prieuré, ont donc quitté la paroisse de Treignac (Saint-Martin-des-Églises) pour se constituer en paroisse indépendante à une date que nous ne pouvons préciser.

LE DÉCRET DU 6 AVRIL 1782 DE L'ÉVÊQUE DE LIMOGES

Le décret du 6 avril 1782[5] de Mgr Louis Charles du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, connu sous le nom de *décret d'union de la cure de la Vinadière à celle de Soudène*, est rendu exécutoire par une lettre du roi Louis XVI écrite à Versailles en novembre 1782 et enregistrée au greffe du parlement de Bordeaux le 27 juin 1783. Ce décret regroupe les paroisses de Soudène et de la Vinadière, transférant l'église paroissiale de Soudène à la Vinadière, parce que l'église de Soudène est dans un très mauvais état, interdite depuis longtemps et ayant une couverture tombant en ruine. La nouvelle paroisse issue du décret prend le nom de Soudène-la Vinadière.

Le décret de l'Assemblée nationale du 12 novembre 1789 et la loi du 14 décembre 1789 créent les communes françaises telles qu'elles existent encore aujourd'hui. Le décret du 22 décembre 1789 de

5 décret du 6 avril 1782 de Mgr Louis Charles du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges (cote G 188 aux archives départementales de la Corrèze).

l'Assemblée nationale constituante, crée les départements, division territoriale de la France. En ce qui nous concerne, cela se traduit par un simple changement de dénomination avec évolution orthographique, la paroisse de Soudène-la Vinadière devenant la commune de Soudaine-Lavinadière.

Napoléon décide de la réalisation du premier cadastre général parcellaire de notre pays (loi du 15 septembre 1807). En 1819, la commune de Soudaine-Lavinadière établit son cadastre dit napoléonien. Interviennent dans cette opération, pour la limite avec Treignac, monsieur le chevalier Nicollet de la Grillère, maire de Soudaine-Lavinadière et propriétaire du château de La Peyre et monsieur Léonard Esclavard, maire de Treignac et gros propriétaire influent. Ils se mettent d'accord pour modifier l'ancienne limite qui existait entre les deux paroisses.

En 1823, les matrices cadastrales des deux communes sont confectionnées en tenant compte de cet accord sans réclamation aucune. Mais, le 17 novembre 1826 le nouveau maire de Treignac, M. Lachaud, présente une réclamation au Préfet de la Corrèze lequel demande une nouvelle délibération des conseils municipaux des deux communes. Le roi Charles X [6](6) rend officielles les nouvelles limites entre les communes de Soudaine-Lavinadière et Treignac par l'ordonnance du 6 février 1828. Le village de la Rigaudie quitte donc la commune de Treignac pour s'intégrer dans la commune de Soudaine-Lavinadière.

Les terres de la Rigaudie se placent à l'est des terres de l'ancienne paroisse de Soudène et sont voisines des terres de l'ancienne paroisse de la Vinadière.

Nous limiterons la présente étude à la seule paroisse de Soudène et à la période correspondant à l'existence du prieuré de Magoutière. En effet, nous l'avons vu plus haut, un autre prieuré a existé à la Vinadière et c'est sa création qui a donné lieu à l'existence de la paroisse de la Vinadière. Ce prieuré a fait l'objet de fouilles archéologiques à partir de 1995 sous la conduite de Patrice Conte du Service Régional de l'Archéologie de la DRAC du Limousin avec l'aide de l'Équipe de Recherches Archéologiques de l'association ArchéA de Limoges. Ces fouilles sont aujourd'hui terminées, pour l'essentiel, et il ne reste plus qu'à assurer la conservation du site découvert et permettre sa visite par le public. Mais cela demandera du temps et surtout des crédits difficiles à mobiliser en cette période de crise économique. Nous avons participé aux recherches documentaires liées à ces fouilles mais nous sommes convenus avec Patrice Conte de ne rien publier à ce sujet tant que le rapport officiel de son équipe ne sera pas rendu public. Quant aux domaines de la Rigaudie, ils n'ont pas de rapport direct avec le prieuré de Magoutière. Nous n'en parlerons donc pas.

LA PAROISSE DE SOUDAINE (AUTREFOIS SOUDÈNE)

Qui dit paroisse dit église, le plus souvent située dans un bourg. Comme nous l'écrivons plus haut, l'église est située à un kilomètre du bourg actuel de la Vinadière, sur le bord de la rivière Soudène, au milieu de prés et de bois. Elle n'est entourée d'aucune habitation et se trouve loin des différents villages qu'elle dessert. Comme toutes les églises, elle est associée à un cimetière qui l'entoure et dont nous savons qu'il n'est pas clôturé et qu'un chemin public le traverse, ce chemin desservant le village d'Arsouze, une autre branche se dirigeant vers le village de Quinsac. Le bourg est ailleurs. Il s'agit de Magoutière qui n'est plus aujourd'hui qu'un village mais qui doit alors son importance à la présence d'un prieuré.
Le nom de la paroisse vient du nom de la rivière qui la traverse. L'abbé Jean-Baptiste Poulbrière nous dit dans son dictionnaire [1](1) que ce nom s'écrivait autrefois Sodena, Soudena ou Sudena. Marcel Villoutreix [7]

6 Archives départementales de la Corrèze – cote 1 M 57.

7 Marcel Villoutreix, *Noms de lieux du Limousin*, Éditions Bonneton 1995.

précise que la plupart des hydronymes (noms de rivières) « *d'origine très ancienne sont formés d'éléments qui n'appartenaient pas à la langue celtique parlée par les Gaulois et qui sont, sauf exception, de sens inconnu* ». Sodenna attesté en 1103-1104 est formé d'une première partie (*Sod*) dont le sens est effectivement inconnu et d'un suffixe typiquement gaulois. Notons que l'article a été ajouté systématiquement devant tous les hydronymes à partir du Moyen-Âge.

La rivière Soudaine ne constitue pas une limite avec les autres paroisses et des villages qui appartiennent à la paroisse de Soudène se situent de part et d'autre de cette rivière.

Au nord, nous trouvons Chassagne, très proche de Chamberet, le Genêt, le Terrier qui sont tous de très anciens villages. Aujourd'hui, nous trouvons quelques villages ou lieux-dits supplémentaires au nord de la rivière mais qui sont de création plus récente : Cabouzoux, lieu-dit ne comportant qu'une maison dont il est fait mention pour la première fois le lundi 29 septembre 1873 dans les registres d'état-civil, Le Grand Chemin, dont il n'est jamais fait mention dans les registres paroissiaux et qui ne figure pas sur le plan cadastral ancien établi en 1819 (il n'est apparu qu'au XIXe siècle, lors de la construction du chemin de grande communication n° 16 de Mauriac à Limoges, d'où son nom), le Pont rouge qui constitue aujourd'hui une annexe du village de Chassagne et ne sera construit qu'au XIXe siècle.

Au sud, plusieurs ensembles de villages sont également anciens :
– Magoutière, Marliac, la Bournerie et Vergnas et son annexe l'étang de Vergnas
– Arsouze et son annexe Quinsac
– Freyssingeas et son annexe Virevialle
– Lapeyre (autrefois la Peyre) et son annexe la Cassière
– Le Châtenet et son annexe les Bessades

Aujourd'hui, nous trouvons quelques villages supplémentaires au sud de la rivière mais qui sont de création plus récente :
La Combe del four, Le Petit bois, Les Plaines, La Pouge, lieux-dits ne comportant, à l'origine, qu'une seule exploitation de construction datant sans doute du XIXe siècle dont il n'est jamais fait mention dans les registres paroissiaux. Ils ne figurent pas sur le plan cadastral ancien établi en 1819.
La Favière, dont il est fait mention pour la première fois le samedi 28 Avril 1827. La formulation retenue laisse penser qu'il s'agit alors non d'un village mais d'un écart du village de Quinsac.
La Fontbelle, dont il n'est jamais fait mention dans les registres paroissiaux. Sa seule maison est de construction moderne.

La présence humaine sur le territoire de la paroisse de Soudaine avant la création de celle-ci :

À la préhistoire, les Homo Sapiens Sapiens s'installent dans le bassin de Limoges, autour de Guéret et dans la forêt de Rochechouart. Les plus proches de notre territoire vivent dans le bassin de Brive dans des abris sous roche. Il leur arrive, dans les périodes les moins froides, de quitter leur habitat permanent pour des expéditions de chasse. Pour cela, ils suivent le cours des rivières. La Vézère va être pour eux une voie de pénétration naturelle, prolongée par la Soudaine, deux rivières qui offrent alors un débit beaucoup plus important qu'aujourd'hui. C'est ainsi que l'on trouve des traces de leur passage, notamment au village du Terrier de notre commune [8]. Mais il ne s'agit que de campements provisoires. Il faudra attendre 10 000 ans avant l'ère

8 On peut voir un croquis de la hache en pierre polie trouvée au village du Terrier dans un article signé de Roland Lombard, intitulé « Prospection archéologique en Bas-Limousin », dans Lemouzi N° 47 de juillet 1973. Il s'agit d'une hache en pierre polie qui date de la civilisation néolithique (de 4 000 à 2 000 ans avant l'ère chrétienne) qui se caractérise par le passage de la pierre taillée à la pierre polie : « néolithe » veut dire « pierre nouvelle ». Mais c'est aussi la fin de la civilisation de la cueillette et de la chasse. On commence à cultiver les céréales, à domestiquer les animaux, à faire de la poterie, du tissage, du polissage d'instruments. On construit les premiers villages, les premiers tombeaux mégalithiques (tumulus, dolmens). Cette hache est-elle l'outil oublié par un chasseur de passage ou bien la trace d'un début de colonisation de notre territoire ? Plusieurs tumulus furent trouvés sur le territoire de la paroisse de Soudène. Leur fouille en 1831 attesta qu'il s'agissait de sépultures.

chrétienne pour qu'un début de colonisation permanente des hauts plateaux par la voie de pénétration de la Vézère soit attesté.

Pour bien situer les différents lieux de Magoutière, nous pouvons examiner, ci-contre, un extrait du plan cadastral dit napoléonien de novembre 1819.[9]

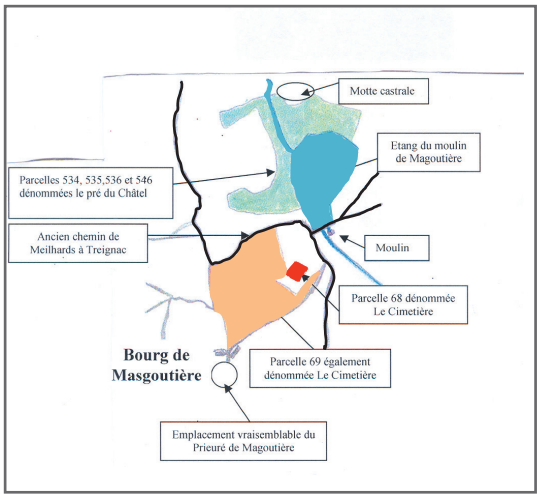

Le village de Magoutière comporte la trace d'un peuplement ancien avec la marque d'un ancien cimetière dont le souvenir est conservé par le cadastre. La parcelle N° 68, coloriée en rouge, a une forme carrée assez caractéristique. L'auteur du cadastre y a porté une croix confirmant qu'il s'agissait d'un cimetière, ou plutôt d'un ancien cimetière car, dans son décret d'union de la cure de La Vinadière à celle de Soudaine, Mgr Louis Charles du Plessis d'Argentré écrit en 1782 qu'il n'existe pas de cimetière à Magoutière et invite même la population à en créer un[10]. Mais cette invitation n'aura aucun effet du fait de la période révolutionnaire. Rappelons que le cadastre a été réalisé en 1819. Il s'agit donc d'un très ancien cimetière. La parcelle N° 68 est nommée dans la matrice cadastrale « *Le cimetière* ». Mais il en est de même de la parcelle N° 69, coloriée en orange. Par contre, la parcelle N° 67, restée en blanc et entourant la parcelle rouge, ne porte pas cette appellation mais celle de « *Bois de chez Monsieur* ». En 1904, date de l'acte de vente à la famille Calais, les parcelles N° 67 et 68 sont qualifiées de bruyères et la parcelle N° 69 de châtaigneraie.

Mais au-delà de la trace laissée par la tradition sur le cadastre dit napoléonien (parcelle marquée d'une croix) et dans la matrice cadastrale (parcelles globalement dénommées « puy du cimetière »), quelles preuves avons-nous de l'existence et de l'ancienneté d'un cimetière à cet endroit ? Jean Calais dit Lionnetou, grand-père de Serge, s'était rendu acquéreur, en 1904, entre autres, des parcelles N° 67 et 68 et d'une partie de la parcelle 69. Serge Calais nous a raconté que lorsque Lionnetou labourait ces parcelles et particulièrement dans une zone circonscrite autour de la parcelle N° 68, il cassait fréquemment ses socs de charrue et il pestait en exhumant des urnes funéraires qu'il détruisait à coup de masses, des dalles en pierre et même un sarcophage en pierre sans couvercle.

Qui dit urnes funéraires, dit incinération, pratique utilisée par les Celtes (dans notre région les Lémovices) dès 1250 avant l'ère chrétienne, moment où, devenant sédentaires et vivant dans des clairières défrichées dans les forêts, ils ne trouvent plus assez de place pour installer leurs grandes sépultures collectives (le tumulus). Ils prennent alors l'habitude de brûler les cadavres et de placer les cendres dans des urnes regroupées dans des cimetières collectifs hors des villages. À l'époque gallo-romaine, les rites

9 Merci Serge ! Tout ce que allons dire ci-après de Magoutière nous le devons à Serge Calais qui nous a quittés pour toujours le 29 avril 2014 mais que nous ne pouvons pas oublier. Il avait mis à notre disposition ses archives personnelles mais aussi nous avait aidé à comprendre les nombreux documents que nous avions trouvés aux archives départementales. Il connaissait parfaitement ce village où son grand-père avait acheté une partie de la propriété de l'ex-prieuré. Toujours de bonne humeur, il était toujours prêt à nous aider dans nos recherches, même au-delà de Magoutière.

10 Le décret d'union de la cure de La Vinadière à celle de Soudaine par Mgr Charles du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges est daté du 6 avril 1782 et a été rendu exécutoire par une lettre du roi Louis XVI écrite à Versailles en novembre 1782 et enregistrée au parlement de Bordeaux le 27 juin 1783.



Réemploi d'une pierre tomable issue de la chapelle du prieuré, déplacée en ce lieu lorsque la chapelle a été démolie après la Révolution. Photo C. Parouque.

funéraires sont semblables à ceux des Celtes. Au Ier siècle de l'ère chrétienne, les urnes sont en poterie ou en verre. À partir du IIe siècle, on utilise des coffres funéraires en pierre, creusés pour recevoir les cendres, soit directement soit dans un vase en verre, et pourvus d'un couvercle. Le cimetière de Magoutière peut fort bien dater de ces époques, ce qui expliquerait la présence d'urnes et de sarcophages.

La pratique de l'incinération a ensuite disparu sous la pression de l'église catholique et les corps ont été ensevelis simplement enveloppés dans un linceul et parfois une pierre a été placée au-dessus pour éviter que les animaux ne les déterrent. Le fait de trouver des dalles en pierre semble montrer que le cimetière de Magoutière a continué à être utilisé un certain temps. Mais nous pensons qu'est venu un temps où le bourg de Magoutière a perdu de son importance et où la population de la paroisse de Soudaine a choisi d'inhumer ses morts dans le cimetière placé près de l'église paroissiale. Nous en voyons la preuve dans le fait que les registres d'état civil que nous possédons à partir de 1634 ne mentionnent aucune inhumation dans le cimetière de Magoutière. Quelques « privilégiés » trouvent place dans la chapelle du prieuré de Magoutière. Tous les autres sont inhumés soit dans le cimetière soit dans l'église paroissiale de Soudaine.

UNE MOTTE CASTRALE À MAGOUTIÈRE

Une tradition orale, attestée par plusieurs historiens, évoque la présence d'une motte castrale[11], tout près de l'étang du moulin. On en repère assez facilement l'emplacement sur le terrain et sur l'extrait du plan cadastral. Cette tradition est confortée par le nom donné à quatre parcelles, coloriées en vert sur le plan, qui font explicitement référence à un « *pré du châtel* ». Il s'agit sans doute d'un lieu de peuplement ancien précédant ou accompagnant la création du bourg de Magoutière. Il ne reste aucune trace de ce qui aurait pu être un donjon en maçonnerie. Il s'agissait donc sans doute d'une tour de gué en bois, modèle le plus ancien des constructions sur motte. Nous ne nous aventurerons pas à la dater.

11 Motte castrale : les premiers châteaux étaient installés parfois sur une hauteur naturelle mais, le plus souvent, sur une butte de terre créée artificiellement. Ils se limitaient à une tour ou donjon et étaient construits en bois. Butte de terre et sa tour constituent une motte castrale.



La motte castrale de Masgoutière aujourd'hui. Photo C. Parouque

MAGOUTIÈRE ÉTAIT LE BOURG DE LA PAROISSE DE SOUDÈNE PENDANT TOUT LE MOYEN ÂGE

Jean-Baptiste Champeval de Vyers[12] écrit en 1897 : *« Magoutière était un bourg au XVIe siècle »*. Il aurait pu écrire qu'il avait ce statut pendant tout le Moyen Âge[13] car le prieuré ayant été créé au XIIe siècle, le bourg a dû rapidement s'installer à sa proximité, donc bien avant le XVIe siècle. Certes, cet auteur, examinant la carte de Fayen éditée en 1594, y constate que seuls figurent Magoutière (déjà ainsi orthographié) et Soudaine mais mal placés l'un par rapport à l'autre. Cela signifie certainement que ces deux toponymes étaient, pour le premier celui du seul véritable bourg de la paroisse de Soudaine, pour le second le lieu d'implantation de l'église paroissiale qui se trouvait dans un endroit désert sans aucun bourg proche. Quant à leur localisation très contestable, cela ne doit pas nous étonner : les techniques topographiques précises n'étaient pas encore créées et la carte de Fayen n'est qu'un relevé manuel approximatif.

La carte de CASSINI (voir l'extrait ci-joint) réalisée pour la partie sud, de 1780 à 1789, indique bien la Vinadière comme chef-lieu, ignore le toponyme Soudaine qui n'est plus qu'un hydronyme, celui de la rivière qui traverse la nouvelle paroisse, mais le nom du village de Magoutière est orthographié *« Le Mas Gautier »*. Jean-Baptiste Champeval de Vyers, lui, orthographiait *« Masgoutière »*, ce qui est aussi le cas pour le cadastre dit napoléonien. Mais l'emplacement par rapport aux autres villages est correct.

On voit bien la chaussée de l'étang et le moulin qui existent encore même si le moulin est pratiquement ruiné. Écrire « *Le Mas Gautier* » est-il une erreur ? Ce toponyme existe en d'autres lieux notamment en Corrèze à Saint-Ybard et en Haute-Vienne à Eyjeaux. Ce mot est constitué d'une première partie « *mas* » issue du latin « *mansus* » ou « *manse* » c'est-à-dire une habitation rurale à laquelle était attaché une quantité de terre suffisante pour faire vivre une famille. C'était donc l'unité élémentaire d'exploitation agricole. Ce mot devient, par la suite, dans l'ancien occitan, « *mas* », c'est-à-dire une habitation rurale, une ferme puis, en limousin notamment, le concept s'est élargi, le mas devenant un hameau, un village, du jour où la famille trop large se scinda et où chaque ménage se construisit une maison, sans doute dès le XIIe siècle. La deuxième partie

12 - Jean-Baptiste Champeval de Vyers, *Le Bas Limousin seigneurial et religieux* (1897).

13 On appelle Moyen Âge la période qui d'étend de 395, date du partage de l'empire romain, à 1453, prise de Constantinople par les Turcs.



Extrait de la Carte Cassini qui atteste du Mas Gautier.

est le nom d'un ancien propriétaire.

Selon les CASSINI, Magoutière serait donc à l'origine le Mas d'un certain Gautier. La graphie Magoutière actuelle ne serait que la traduction de ce que les auteurs et cartographes comprenaient lorsque le nom était prononcé en langue occitane. Seul CASSINI aurait fait l'effort de retrouver le sens d'origine. Mais est-ce sûr ?

D'autres origines ont été avancées. Nous ne retenons pas celles qui nous semblent fantaisistes ou insuffisamment fondées. Par contre, nous relevons sous la plume du professeur Jean Coste dans *Lemouzi*[14] le fait que Magoutier était l'un des noms occitans du fraisier sauvage. Sachant qu'une grande majorité des toponymes de notre région a pour origine un mot occitan désignant des plantes, fruits ou arbres, nous trouvons cette explication plausible. Nous ignorons si le territoire de Magoutière était, aux temps anciens, favorable à la pousse des fraisiers sauvages mais nous avons pu constater que c'était bien le cas, encore aujourd'hui, d'autres terroirs très proches de Magoutière. Alors…

Quelle que soit l'origine de son nom, Magoutière, comportant, dès le XIIe siècle, un prieuré très important dépendant de l'abbaye d'Uzerche et une seigneurie exerçant la justice sur l'ensemble de la paroisse de Soudaine, a longtemps été le seul véritable bourg de cette paroisse.

Magoutière ayant été, durant tout le Moyen Age, le seul bourg de la paroisse de Soudaine, ceci explique que, depuis longtemps, existe un cheminement traversant la paroisse de l'est à l'ouest passant par Magoutière, reliant la paroisse de Treignac à la paroisse de Meilhards. Au début, comme l'écrit Édouard Decoux-Lagoutte[15] : *« des chemins en mauvais état à peine frayés, sur lesquels on ne pouvait circuler qu'à cheval ou avec des charrettes »*, puis il faudra attendre 1833 pour que ce cheminement devienne un chemin vicinal d'une largeur de 4 mètres.

En 1843, ce chemin vicinal par Magoutière est abandonné avec la création d'un nouveau chemin vicinal de Treignac à Meilhards par la Vinadière (largeur 5 m, longueur 6,335 km).

LE PRIEURÉ DE MAGOUTIÈRE RÉSULTE D'UNE DONATION FAITE VERS 1117

L'abbé Jean-Baptiste Poulbrière évoque dans son dictionnaire *un prieuré très important, de la dépendance d'Uzerche. Il fut le résultat*

14 Professeur Jean Coste, « Les noms de lieux corréziens » – Lemouzi n° 187 (3e trimestre 2008).

15 « Un coin du Limousin en 1888 » par Édouard Decoux-Lagoutte, Tulle, Imprimerie Chauffon, administrative et commerciale, 1889. Texte extrait du *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze.*



Tronçon délaissé de l'ancien chemin traversant Magoutière après le passage sur la chaussée du moulin. Ce tronçon est, bien sûr, inutilisé ! Photo C. Parouque

d'une donation faite à cette abbaye vers 1117 par un nommé Pierre Roes, qui eut pour témoin Bernard, vicomte de Comborn. C'était sainte Foy qui en était la patronne, ou du moins la titulaire de sa chapelle, d'après le privilège de Sébrand Chabot, évêque de Limoges, en 1185 : capellam sanct Fidis de Magoteira. Mais on y honorait aussi saint Pardoux et la fête locale était même le jour de ce saint, le 6 octobre. Le nommé Pierre Roes était très certainement le seigneur de Magoutière en ce début de XIIe siècle car il transféra au prieur la justice seigneuriale sur toute la paroisse de Soudaine. Était-il sans descendance et a-t-il voulu, par cette donation, non seulement s'assurer la bienveillance de l'église au moment de sa mort, mais aussi léguer son domaine pour en assurer la pérennité ? Nous ne le savons pas. Toujours est-il que la donation fut faite, vers 1117, au bénéfice de l'abbaye d'Uzerche, bien qu'il ait fallu attendre, comme nous le dit l'abbé Jean-Baptiste Poulbrière, l'an 1185 pour que l'évêque de Limoges la valide et lui donne une sainte patronne. Au chapitre précédent, nous n'avons pas voulu hasarder une datation de la création du château en bois mais si nous nous référons au château de Treignac, dont les historiens pensent que son premier état, également en bois, date des environs de l'an 1000, il s'est donc écoulé un peu plus d'un siècle entre l'installation du premier château, sans doute limité à une tour de guet, et la fondation du prieuré. Nous ne savons rien de ce qui s'est passé pendant ce siècle à Magoutière.

Nous savons également peu de choses sur l'histoire du prieuré du XIIe au XVIIe siècle. L'abbé Jean-Baptiste Poulbrière nous dit que fut prieur de Magoutière, en 1275, Raymond de Roffignac. Selon l'abbé Joseph Nadaud[16], la maison de Roffignac se prétendait la plus ancienne du Limousin et a compté en ses rangs plusieurs prélats et chevaliers de l'ordre de Saint-Michel. Ils étaient sieurs de Sannat, paroisse de Saint-Julien-les-Combes en Haute-Vienne. Raymond de Roffignac, prieur de Magoutière, transigea le 1er juillet 1275 avec Guillaume de Boisse, deuxième du nom. En 1278, est cité, comme prieur, Raynald dont nous ne savons rien si ce n'est qu'il a acheté à un certain Pierre del Laynez une rente sur le mas de la Bosinière, mas, aujourd'hui disparu, qui se situait près du village de Vergnas. Est connu comme prévôt de Magoutière en 1311, un moine d'Uzerche nommé Pierre de Saint-Bauzile.

16 Nobilière du diocèse et de la généralité de Limoges par l'abbé Joseph Nadaud.

Nous ne savons plus rien jusqu'au XVIe siècle où le prieur est Raymond de la Porte, écuyer, seigneur de la Porte en Saint-Martin de Treignac. La sœur de Raymond de la Porte, Jeanne de la Porte, avait épousé le 1er mai 1507 un certain Pierre Hugon du Prat demeurant à Pierre-Buffière en Haute -Vienne. François Hugon du Prat, fils de Jeanne et de Pierre, prend la suite de son oncle, comme prieur de Magoutière, en 1541. Le prieuré restera entre les mains de la famille Hugon du Prat, d'oncle à neveu, jusqu'au 7 février 1704 où décède Claude Hugon du Prat. Un nouveau prieur est alors désigné hors de la famille Hugon du Prat[17].

Il semble que les Pères Jésuites de Limoges aient entretenu des relations positives avec Claude Hugon du Prat car ce dernier obtint de l'abbé d'Uzerche le 3 octobre 1705 que le prieuré de Magoutière soit uni au collège des Jésuites de Limoges. Cette union se concrétisa le 16 décembre 1705. L'ordre des Jésuites ayant quelques difficultés[18], le prieuré de Magoutière rompit cette union et s'unit avec l'abbaye d'Uzerche le 27 novembre 1761.

LES PRIEURS SONT À LA TÊTE DU PRIEURÉ MAIS DÉPENDENT DES ABBÉS D'UZERCHE

Nous avons vu que le prieuré de Magoutière dépendait de l'abbaye d'Uzerche. Celle-ci était placée sous l'autorité d'un abbé. Au début, les abbés sont élus par leurs pairs (moines ou chanoines selon le type de communauté). Ils sont donc nécessairement des clercs, ayant prononcé leurs vœux. L'évolution des abbayes dont le domaine ne cessait de s'étendre et qui devenaient de véritables exploitations rurales, avait conduit les rois francs à les confier, à titre de récompense, à certains de leurs proches : cette pratique donna des abbés laïcs, n'ayant pas prononcé leurs vœux et vivant dans les abbayes avec famille et serviteurs.

Au XIVe siècle, les papes d'Avignon reprirent en main la nomination des abbés. Les religieux, n'élisant plus leur supérieur, voyaient venir à leur tête, certes un ecclésiastique mais souvent étranger à leur ordre. Par le concordat de Bologne de 1516, le pape abandonna au roi la nomination des abbés : cette pratique fut appelée la commende, et les abbés commendataires, non religieux, percevaient les revenus de l'abbaye mais sans réellement diriger la communauté religieuse, placée sous l'autorité d'un prieur. La distinction ainsi faite entre abbé et prieur a permis de remédier aux détériorations trop fréquentes de la vie religieuse dans l'abbaye sous commende. Le prieur devint donc le supérieur religieux de l'abbaye placé sous l'autorité de l'abbé qui n'est plus nécessairement un religieux et qui, souvent, ne réside même pas dans l'abbaye, se contentant d'en percevoir les revenus. Les prieurés, dépendant de l'abbaye, sont également placés sous l'autorité d'un prieur.

Les prieurs de Magoutière que nous avons cités sont bien des clercs ayant prononcé leurs vœux et cela explique, puisqu'ils sont voués au célibat, que la succession à la tête du prieuré se fait non de père en fils aîné comme dans la seigneurie laïque mais d'oncle à neveu. Mais ce sera bien là la seule différence entre la seigneurie laïque et la seigneurie ecclésiastique tenue par le prieur. En effet, la famille Hugon du Prat vivra pendant plus de 170 ans dans le prieuré de Magoutière comme dans un château familial. D'ailleurs dans les actes officiels, on parle non du prieuré mais du château de Magoutière. Et dans ce château, on trouve à toutes les générations, non seulement le prieur, célibataire par fonction, mais aussi ses frères, les enfants de ses frères, ses parents tant qu'ils sont en vie. Tous, à leur mort, sont inhumés dans la chapelle du prieuré. Bien sûr, vivent également au château les domestiques de la famille et certains d'entre eux sont également inhumés dans la chapelle.

17 Le Cghml publiera prochainement l'arbre généalogique et l'histoire de la famille Hugon du Prat. Nous verrons, qu'outre les prieurs de Magoutière, d'autres branches ont vécu tout autour de Magoutière mais aussi hors de la paroisse de Soudaine.

18 L'ordre des Jésuites est expulsé du Portugal en 1759 puis de France en 1762.

Bien entendu, la famille du prieur gère son patrimoine propre tout comme le patrimoine appartenant au prieuré, donc à l'abbaye d'Uzerche. Elle acquiert, à titre personnel, des biens considérables aux alentours du prieuré et, au bout des 173 ans de présence au prieuré, plus personne ne fait la différence entre les biens propres à la famille et les biens du Prieuré. À tel point que, lorsque, après la mort de Claude Hugon du Prat le 7 février 1704, un prieur indultaire[19] est nommé, non issu de la famille Hugon du Prat, le neveu du défunt prieur demeure tranquillement au château avec sa femme et ses enfants comme s'il s'agissait d'une maison lui appartenant. Le prieur indultaire vit alors à Paris et personne n'est capable de lui dire quels sont les biens appartenant au prieuré.

Nous ne savons rien de ce prieur qui vivra à Paris, affermera le prieuré pour cinq ans et renoncera à son bénéfice à la fin du bail, le transmettant à un nouveau prieur, Joseph Pradel de Lamaze, qui en prend possession en août 1709. Mais Joseph Pradel de Lamaze vit aussi à Paris car, bachelier, il est étudiant en Sorbonne. Il apprend que le neveu de Claude Hugon du Prat occupe toujours le château du Prieuré avec sa famille et continue à en percevoir la plus grande partie des revenus. Il engage donc une bataille juridique qui durera jusqu'en juillet 1714, moment où le neveu indélicat quitte enfin le château. Martial de Lamaze, descendant de la famille du nouveau prieur écrit dans son livre *Uzerche et ses sénéchaux : [Les Hugon du Prat] qui avaient ce prieuré d'oncle à neveu depuis 1541 le considéraient comme leur propriété au point de s'en qualifier seigneurs. Ils furent tellement déçus de cette nomination qu'ils dépecèrent le château en emmenant meubles, portes, fenêtres, serrures et parquets si bien qu'il était devenu inhabitable.* Joseph Pradel de Lamaze, ayant terminé sa licence en Sorbonne, prend matériellement possession du Prieuré et de ses revenus en 1715.

Selon l'abbé Jean-Baptiste Poulbrière, le nouveau prieur fit les réparations nécessaires, notamment toutes les couvertures, chapelle comprise, et assuma ses responsabilités sur place jusqu'en 1758. À cette date, il afferma le prieuré pour 7 ans[20] et 2 000 livres par an et se retira à Uzerche. À une date non connue mais au plus tôt après 1768, il transmit le titre de prieur à son neveu Henri Pradel de Lamaze. Il mourut seulement en 1797.

Henri Pradel de Lamaze succéda donc à son oncle comme prieur de Magoutière. En 1790, il fut élu membre du Conseil municipal de la commune de Soudaine-Lavinadière et en devint maire parce que très apprécié de la population mais aussi, sans doute, parce qu'il était un des rares citoyens de la commune à savoir lire et écrire et à être capable d'assumer cette responsabilité.

À la suite de la loi du 12 juillet 1790 promulguant la constitution civile du clergé, il accepta, le 30 août 1792, d'en prêter le serment mais avec une importante réserve car il s'engagea seulement « *à maintenir de tout son pouvoir la Constitution en tout ce qui était d'ordre politique* », excluant ainsi tout ce qui avait rapport à la foi et à sa fonction de prieur. Ajoutons que le prieur continua à desservir sept ou huit paroisses au risque de sa vie pendant tout le cours de la révolution, mission périlleuse dont il avait été chargé par le délégué de l'évêque exilé, Monseigneur du Plessis d'Argentré. Il continua à tenir à jour, avec une régularité parfaite, le registre des morts, des naissances et des mariages qui sont survenus, à cette époque, parmi ses nombreuses ouailles. Cela lui attira quelques ennemis qui ne reculèrent pas devant les dénonciations. Il fut arrêté le 10 octobre 1793. Le représentant du peuple Chauvier finit par le faire libérer mais nous ignorons dans quels délais.

19 Prieur indultaire : L'indult est un privilège accordé par la pape conférant des pouvoirs en dehors des règles ordinaires. Le prieur indultaire est donc un prieur nommé directement par le pape.

20 Un acte de vente du domaine d'Arsouze en date du 1er février 1768 montre qu'à cette date le prieur est Messire Lestrange de Magnat. C'est peut-être cette personne qui a pris le prieuré à ferme à partir de 1758. Mais l'afferme étant prévue pour 7 ans, elle aurait dû se terminer en 1765. Y a-t-il eu renouvellement ?



Le bâtiment ruiné de l'ancien moulin du prieuré envahit par la végétation. Photo C. Parouque.

Dès 1791, il fut dressé un état des biens nationaux de première origine, c'est-à-dire ceux ayant appartenu au clergé[21]. Le Prieuré de Magoutière y figura. Adjudication en fut faite le 7 mai 1794 au citoyen Nauche qui fut ensuite déchu, faute de paiement. En conséquence, le huit prairial an onze (28 mai 1803) il fut procédé à l'adjudication définitive des biens au citoyen de Laganne de Malauzieux, expert-géomètre de la commune de Soudaine-Lavinadière pour la somme de six mille francs. Mais il ne s'agit plus d'un établissement religieux et le titre de prieur disparaît.

LES BIENS APPARTENANT AU PRIEURÉ DE MAGOUTIÈRE

Ce qui nous intéresse maintenant est de déterminer quels sont les biens appartenant au prieuré afin de situer leur emplacement dans le village de Magoutière. La seule source qui nous semble fiable est l'ensemble des documents d'archives ayant trait à la vente de ces biens en tant que biens nationaux.

L'extrait N° 593 des procès-verbaux d'estimation des biens nationaux[22] décrit les biens situés dans la paroisse de Soudène jouis par le prieur de Magoutière :

1. Un château au lieu de Magoutière ; une écurie à chevaux ; une chapelle dans le clocher de laquelle il y a 3 cloches du poids de 600 livres environ ; un jardin du derrière du château et une grange ; revenu net : 75 livres ; capital : 1 650 livres
2. un petit pré au moulin de Magoutière ; revenu net : 3 livres ; capital : 66 livres
3. l'étang appelé du moulin ; revenu net 25 livres ; capital : 500 livres
4. un petit étang appelé de Las Pradellas ; revenu net 10 livres ; capital : 200 livres
5. un étang appelé de Vergnias ; revenu net 65 livres ; capital : 1300 livres
6. un étang appelé de La Guerenne ; revenu net : 11 livres ; capital : 220 livres
7. un pré appelé du moulin ; revenu net 50 livres ; capital 1 100 livres
8. un mauvais bois taillis ; revenu net : 3 livres ; capital : 66 livres

21 État des biens nationaux de première origine : archives départementales de la Corrèze, cote Q 9.

22 Extrait des procès-verbaux d'estimation des biens nationaux, district d'Uzerche, Archives départementales série Q 34.



L'étang du moulin du prieuré de Magoutière aujourd'hui. PhotoC. Parouque.

Curieusement, il n'est pas question du moulin proprement dit mais seulement du petit pré et du pré du moulin. Mais c'est une omission et l'article N° 221 du Registre des enchères des ventes des biens nationaux nous permet de compléter l'inventaire. Le moulin appelé de Magoutière y apparaît bien.

Il est facile de situer les quatre étangs:
– l'étang du moulin dont l'article N° 221 nous précise qu'il est *confronté au chemin de Meliard à Treignac* et qu'il est associé à *son pré du château,* pré dont nous avons parlé plus haut.
– l'étang de Las Pradellas (ou de la Pradelle) dont l'article N° 221 nous précise qu'il est *confronté à un chemin de Magoutière à Chamberet*. Il est actuellement vide mais parfaitement identifiable.
– l'étang appelé de La Guerenne (ou de la Garenne), orthographié *gueraine* dans l'article N° 221 qui le dit *confronté aux appartenances de La Bournerie*.

Le quatrième étang, n'est pas celui du prieuré, mais du château de la Bournerie.
Le quatrième étang du prieuré est situé à la limite nord de la commune et jouxte la route de Chamberet à Uzerche. Il a été asséché mais le lieu-dit a conservé le nom d'étang de Vergnas.

Nous avons du mal à situer le petit pré et le pré dits du moulin ainsi que le mauvais bois taillis, faute de précision les concernant mais l'article N° 221 semble les placer proches *du vieux chemin d'Uzerche à Chamberet*.

Quant au château, l'article N° 221 parle seulement d'un corps de logis, d'une grange et d'un jardin et ne cite pas la chapelle. Mais le mémoire[23] établi dans le cadre du litige entre le neveu de l'ex-prieur et le nouveau prieur indultaire affirme que *le bâtiment de la chapelle* est *joint avec la maison prieurale*, ce qui semble induire que la chapelle était une partie du château.

Sur le croquis ci-dessus, nous avons délimité en vert la zone que nous supposons être l'assiette de l'ancien Prieuré. Le bâtiment figuré sur le cadastre de 1819 n'existe plus de nos jours mais l'abondance des pierres mises au jour sur ce terrain prouve suffisamment son existence passée.

23 Mémoire non daté mais postérieur à 1714, Archives départementales de la Corrèze, cote 6 F 174.

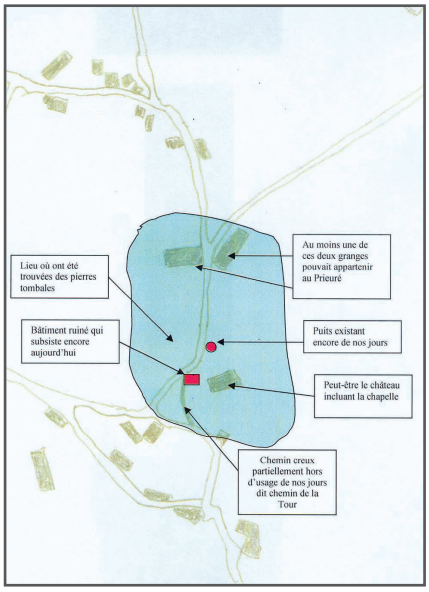

Le chemin creux, en grande partie désaffecté aujourd'hui, pouvait être la limite du terre-plein supportant le château. Un très vieux puits partiellement ruiné existe encore mais il semble qu'il n'ait existé qu'après la ruine du prieuré (voir plus loin). La chapelle était certainement intégrée au château. Quant à la grange, nous avons le choix entre les deux granges également anciennes, bien que remaniées, figurant au cadastre.

Il existe sur le même terrain un autre bâtiment ruiné qui semble avoir reçu tardivement un four. S'agit-il de l'écurie à chevaux ? Ou bien s'agit-il du *colombier à pied* que le mémoire cité plus haut dit exister *auprès de la maison prieurale, dans le pré appelé du colombier*? Il est plus probable que la position de ce colombier soit un peu plus éloignée. Nous verrons plus loin qu'un document très postérieur, daté du 19 février 1799, nous apporte des réponses à ces questions et des précisions sur le prieuré.

Que savons-nous de la chapelle au-delà du fait qu'elle possédait trois cloches ? Le décret d'union de la cure de La Vinadière à celle de Soudaine par Mgr Charles du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, établi d'avril à novembre 1782[24] nous donne quelques informations. De l'information (on dirait aujourd'hui enquête publique) sur l'opportunité de supprimer la paroisse de Lavinadière pour ne faire qu'une seule paroisse dite de Soudaine-la Vinadière utilisant l'église de la Vinadière, il ressort les éléments suivants : *que d'ailleurs on obviera à toute incommodité envers les paroissiens de Soudaine en célébrant tous les jours de dimanche et fêtes, pendant l'hiver, la Sainte Messe dans la chapelle de Masgoutière…, déclarant au surplus que la paroisse de Soudaine ni celle de la Vinadière ne seront tenues à aucun entretien de la chapelle de Masgoutière qui restera toujours à la charge du prieur,… Que l'église de Masgoutière est spacieuse et commodément située, que les murs en sont solides à l'exception du côté du septentrion mais qu'ils ont besoin d'être recrépis en dehors et du côté de la porte et dedans, que le plancher a besoin d'être refait et solidement établi à raison d'une cave creusée en dessous de la moitié de la dite chapelle et qui n'est couverte qu'avec des madriers sur lesquels porte le plancher, que le tabernacle qui est sur l'autel est en très mauvais état, et qu'enfin il n'y a presque d'autre ornement, linge et vases sacrés que ceux qui ont été retirés de l'église de Soudaine*.

Il est ensuite spécifié pour le curé de la paroisse unie de Soudaine-la Vinadière : *Sera tenu le dit Sieur curé et ses successeurs en la dite cure de Soudaine-la Vinadière en conséquence et comme une charge expresse de la dite union de se procurer un vicaire amovible pour le secourir dans sa fonction curiale et notamment donner la Sainte Messe et faire l'instruction les jours de dimanche et de fêtes chômées, depuis la fête de la Toussaint jusqu'au mardi de Pâques inclusivement, dans l'église ou chapelle de Masgoutière pour le soulagement des villages de sa paroisse qui sont dans ce voisinage, les honoraires duquel vicaire seront payés par le dit Sieur curé et ses successeurs sans qu'il y soit contribué aucunement par les décimateurs…. Sera pareillement tenu le Sieur Prieur du prieuré de Masgoutière ou le chapitre d'Uzerche auquel le dit prieuré est*

24 Archives départementales de la Corrèze – cote G 188.

uni, des réparations, fournitures et entretien de la chapelle de Masgoutière comme il étoit d'usage ci-devant, parce que c'est le lieu principal de ce bénéfice, desquelles réparations, fournitures et entretien nous ne les entendons pas décharger en y ordonnant l'office mentionné en l'article précédent mais au contraire regardons que c'est pour eux une cause de plus pour remplir à ce sujet leur première obligation. La chapelle de Magoutière sert donc à partir de 1782 et sans doute jusqu'à la révolution d'église paroissiale annexe pour les habitants de cette partie de la paroisse de Soudaine-la Vinadière. En ce qui concerne le mobilier de la chapelle, le même décret stipule *que le calice, la patène et les ornements de l'église de Soudaine qui avaient été transférés dans la chapelle de Masgoutière y demeureront et qu'on y portera le ciboire pour servir quand il en sera besoin : que la chaire à prêcher et le tabernacle de Soudaine seront transportés dans l'église de La Vinadière : que la chaire à prêcher et le tabernacle de cette dernière église qui sont en moins bon état seront portés à celle de Masgoutière où il n'y a point de chaire et où est un tabernacle usé et indécent qui sera ôté.* Il est également dit : *Consentons, suivant le désir des habitants que la plus grosse des deux cloches qui sont à Soudaine soit portée à La Vinadière et la moindre à la chapelle de Masgoutière*, ce qui peut expliquer qu'il y ait eu, au moment de la révolution, trois cloches dans la chapelle de Magoutière.

Enfin, le décret précise encore *qu'il pourra être pris dans le cimetière de Soudaine des pierres tombales pour celui qu'il convient d'établir près de la chapelle de Masgoutière pour éviter aux habitants des villages voisins la peine et la dépense de porter leurs morts au lieu de la Vinadière, pour raison de quoi il leur sera réservé de se pourvoir par devant nous…*

Y a-t-il eu un commencement d'exécution de cette décision dans les années qui ont suivi 1782 ? Cela pourrait expliquer la présence de pierres tombales trouvées enterrées sur le site du prieuré, de l'autre côté du chemin.

Pourtant aucune inhumation à Magoutière n'est portée sur les registres paroissiaux en dehors de celles spécifiquement faites à l'intérieur de la chapelle. Nous savons, d'ailleurs, que contrairement aux souhaits de l'évêque, seul le cimetière de Soudaine a été maintenu, celui de la Vinadière étant abandonné.

Ajoutons, pour compléter ce que nous savons de l'ancien prieuré, que le mémoire déjà cité précise : *Il y avait autrefois une fontaine devant la porte de la maison prieurale. L'eau était conduite de fort loin par des tuyaux de bois. Depuis 25 ou 30 ans, cette fontaine ne coule plus.* Il est donc probable que le puits existant aujourd'hui, bien que ruiné, ne date pas de la période d'activité du prieuré.

Les Hugon du Prat ont vraisemblablement été tous enterrés dans la chapelle du prieuré de Magoutière qu'ils considéraient comme leur résidence familiale. Mais le premier dont on trouve trace de l'inhumation dans les registres d'état civil de la paroisse de Soudaine, le 29 juin 1674, est Joseph, fils d'Antoine Hugon du Prat (huitième degré de la généalogie). Mais des membres d'autres familles y ont également été inhumés dont Léonarde de Bar, veuve de Jean Lamourie, âgée de 70 ans, le 22 octobre 1674.
Antoine Hugon du Prat, écuyer, prieur de Magoutière depuis 1637, âgé de 56 ans selon l'acte de décès, né vers 1623 suivant la généalogie, y est inhumé le 22 mars 1681.

Le 10 octobre 1683 (le 10 septembre 1682 selon la généalogie), est inhumé Claude Hugon du Prat, âgé de 20 mois, fils de M du Poumeau, c'est-à-dire François Hugon du Prat (neuvième degré de la généalogie, frère de Joseph) et de Louise de Geoffre de Chabrignac.
Le 31 janvier 1684, Louise de Chabrignac, Dame du Prat, épouse de M. du Poumeau, morte en couches, âgée de 35 ans, est enterrée dans la chapelle.
Le 1er septembre 1686, Anne Dutret, servante de Dame du Prat, au château de Magoutière, est enterrée dans la chapelle.



Mur de pierres totalement ruiné appartenant sans doute au prieuré. Photo C. Parouque

Le 1er février 1688 selon l'acte de décès (le 3 selon la généalogie dont il constitue le 8e degré), Antoine Hugon du Prat, âgé de 69 ans est enterré dans la chapelle. L'acte de décès le dit prieur de Magoutière mais c'est faux, le prieur étant son frère, autre Antoine, dont la succession comme prieur a été assurée par Claude Hugon du Prat, fils du défunt.
Le 27 décembre 1691, François Hugon du Prat, seigneur du Poumeau, âgé de 40 ans, décédé à Chamberet (Corrèze), frère de Claude Hugon du Prat, prieur de Magoutière, est inhumé dans la chapelle.

Le 11 mars 1696, Jacques Lespinat, seigneur d'Aulhac, âgé de 35 ans, est inhumé dans la chapelle en présence de Claude Hugon du Prat, prieur de Magoutière.

Le 19 mars 1696, Louise Hugon du Prat, âgée de 12 ans, fille de François Hugon du Prat et de Louise de Geoffre de Chabrignac, est inhumée dans la chapelle.
Le 7 février 1704, Messire Claude Hugon du Prat, prieur de Magoutière, paroisse de Soudaine, est inhumé dans la chapelle du dit prieuré.
Le 26 juin 1720, Léonard Terracol, receveur du prieuré, âgé de 30 ans, est inhumé dans la chapelle.

Après la mort de Claude Hugon du Prat, le



Ancien bénitier de la chapelle du prieuré abandonné.
Photo C. Parouque

prieuré fut attribué à Joseph de Pradel de Lamaze et la famille Hugon du Prat devra habiter au château de La Bournerie. Leurs inhumations seront désormais effectuées dans l'église de Soudaine, la première ayant lieu le 16 février (selon l'acte de décès ou le 6 février selon la généalogie) 1737 pour Claude Hugon du Prat, écuyer, âgé de 60 ans (dixième degré de la généalogie).

Mais les biens du prieuré ne sont pas seulement constitués d'immeubles. Ils comportent également un grand nombre de rentes en espèces ou en nature sur divers tènements[25] de la paroisse de Soudaine, notamment ceux de Freyssingeas, Arsouze, Magoutière, Vergnas, la Poussinière et la Bourinière Marne (deux lieux non identifiés) et Virevialle mais aussi sur des tènements situés en d'autres paroisses dont celui de Mazières, paroisse de Peyrissac. Il ne faut pas oublier, sur le moulin de Magoutière, les droits de banalité[26].

Comme cela est indiqué plus haut, nous avons exploité un ensemble de documents dont le premier est daté du 1er ventôse an 7 de la république française soit le 19 février 1799 et le dernier du 24 germinal an 11. Il s'agit de documents de justice liés à un litige entre la famille de Lamaze et Jean-Jacques de Laganne de Malauzieux[27], titulaire d'un bail à ferme sur le prieuré. Ces documents nous permettent de faire, ci-après, une description plus précise du prieuré.

Le château proprement dit, appelé corps de logis, comporte deux étages et un grenier. Le pignon ouest est soutenu par un arc-boutant. La couverture est en bardeaux[28] de châtaigniers. Le rez-de-chaussée comporte une cuisine dont la fenêtre a ses panneaux garnis de toiles et grillés de fer, une boulangerie, une salle avec un plancher, dotée d'un placard et dont la fenêtre qui donne sur la cour est munie de contrevents. La cuisine est équipée d'un potager[29]. Au premier étage, il existe au moins une grande chambre au-dessus de la salle, avec un plancher, éclairée par deux fenêtres munies de contrevents et donnant sur le jardin. Il existe peut-être de petites chambres au-dessus de la cuisine et de la boulangerie mais elles ne sont pas mentionnées. Le grenier est doté d'un plancher.

Un autre bâtiment est attenant au corps de logis et comporte une tour. Sa couverture est également en bardeaux de châtaigniers. Il semble que le rez-de-chaussée soit occupé par une écurie dont le sol est pavé. L'étage comporte au moins deux pièces éclairées, chacune, par une fenêtre. Le grenier de ce bâtiment est également doté d'un plancher.

Un troisième bâtiment, également attenant aux autres, correspond à la chapelle. Sa

25 Tènement : terre tenue moyennant le versement d'une redevance.
26 Droits de banalité : droits à verser au prieur pour l'utilisation obligatoire du moulin appartenant au prieuré.

27 de la Ganne de Malauzieux : Cette famille a porté au cours des ans, sans que cela constitue un titre de noblesse, le nom de deux villages de la paroisse de Meilhards dont elle était originaire : la Ganne et Malauzieux. Mais l'orthographe de ces deux toponymes devenus des patronymes sera très fluctuante au fil du temps et selon les actes. Aussi, pour garder une homogénéité d'écriture, nous faisons référence à l'orthographe actuelle de ces deux villages.
28 bardeaux : planchettes en forme de tuiles, généralement en bois de châtaigniers, utilisées pour couvrir les toitures et parfois les façades. Il existe encore en Limousin, dans la commune de Bénévent-l'abbaye (Creuse) un atelier fabriquant des bardeaux de châtaigniers qui sont aussi utilisés pour recouvrir les façades des maisons notamment celles du Mont Saint-Michel.
29 potager : fourneau de cuisine à charbon de bois.

couverture est également en bardeaux de châtaigniers.

Il existe à côté du jardin une petite tour couverte en chaume.

La grange est un bâtiment distinct avec deux portes, celle de la grange proprement dite et celle d'une écurie. Ce bâtiment est également couvert en chaume.

À l'extrémité sud du chemin de la Tour, se trouve un petit bâtiment appelé le pigeonnier.

Ci-joint, nous avons tenté de reconstituer le site du prieuré sur la base du cadastre de 1819. Mais laquelle des deux granges qui y sont représentées et existent toujours, quoique rehaussées, est-ce celle du prieuré ?

Nicole et Claude Parouque

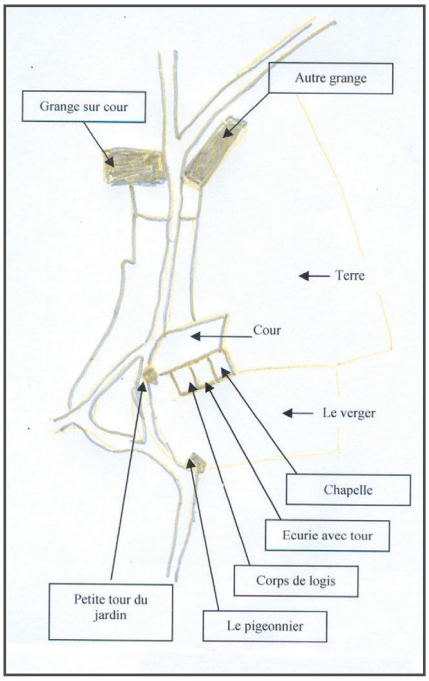

Essai de reconstitution du site du prieuré sur la base du cadastre de 1819



La croix hosannière au centre du cimetière de Campagnat. Photo F. Gravier

À Champagnat (23) : les deux cimetières du XVIIe, le curé et les laïcs du XXe

Frédéric Gravier

L'auteur : Frédéric Gravier, 49 ans, travaille dans les métiers de la banque depuis plus de 20 ans.
Passionné d'histoire locale et d'archéologie, il est très attaché à la Creuse et au Limousin, pays de ses origines. Il contribue à plusieurs associations culturelles et historiques sur la Creuse. Il a publié plusieurs ouvrages et fascicules sur la Creuse ainsi que des articles dans des revues d'associations culturelles seul ou en collaboration avec d'autres auteurs.
Son dernier ouvrage est consacré à la ville d'Aubusson au début du XXe siècle aux éditions GESTE : http://www.gesteditions.com/beaux-livres/se-souvenir/se-souvenir-d-aubusson

Résumé : Les recherches de nos ancêtres nous entraînent parfois dans les allées sablées des cimetières de campagne, où l'on découvre au détour d'une chapelle ou d'une croix, la tombe oubliée de l'aïeul mort au champ d'honneur. Le lien quasi physique avec cet ascendant par la tombe qui se présente devant nous, nous fait entrer un peu plus dans son environnement.
Les cimetières possèdent eux aussi leur histoire oubliée.
Voici celle du cimetière de Champagnat ou plutôt devrai-je écrire, des cimetières de Champagnat. Les emplacements ont évolué tout au long des siècles, variant selon les besoins, les pratiques religieuses ou les lois jusqu'à subir les contrecoups de la loi Combes.

Au XVIIe siècle, il y avait à Champagnat deux cimetières : l'un appelé le petit cimetière, placé autour de l'église, comme tous les cimetières primitifs, et le second appelé le grand cimetière, placé à l'ouest de l'église. Ce dernier était situé au-dessus de l'actuelle salle des fêtes, sur un emplacement transformé en aire de jeux, et où se voyait encore à la fin des années 1980 quelques restes de pierres tombales.

Au XVIIIe siècle, par suite des règlements et arrêts pris à la fin du XVIIe siècle, il est interdit d'enterrer autour de l'église. Tous les enterrements et sépultures de la commune sont alors faits au sud-ouest où se situait le *grand cimetière*.
Peut-être cela a-t-il débuté lors de la construction de la maison curiale[1], encore debout actuellement, afin de donner de l'espace aux dépendances ecclésiastiques ?

Voici quelques témoignages de l'existence de ces deux cimetières extraits des registres paroissiaux de Champagnat et cités par l'Abbé Gras, prêtre de cette paroisse en 1880, dans son *Historique de la Paroisse de Champagnat* :

Le 22 may 1673 fut inhumée au grand cymetière de Champaignat Martialle de la Roche du villasge de Larmelle âgée de 50

1 Maison Rochez-Bougnères accolée à l'église, celle-ci fut vendue le 25 décembre 1815 pour permettre la réalisation de l'actuel presbytère achevé en 1826. D'après les registres des délibérations de la commune.



Ossarium de Gouzat commune de Champagnat découvert en 1951.

ans en présence de Noël Nadalou, Martial et Léonard de la Roche et autres qui non su signé inquis. Giron curé

Le 3 Février 1674 fut ensevelie au cymetière du grand portal de l'église, Jeanne Groussaut du village de la Roche âgée entour de soysante ans Vve presents Anthoine Lasruas Claude de la Roche. Giron curé

Le 20 avril 1643 a esté ensevelis Martial Bona es tombeaus des Peyrudes près l'église en présence de Maistres Léonard Dengoudin et Anthoine de la Roche prestres... de la Roche de ce enquis. Matheyron curé

Le 29 Juillet 1652 a esté ensevelit au devant du grand portal Maximilien Launaix du lieu de Goussat agé entour 80 ans

Anthoine Las Ruas du village de la Roche aget entour 80 ans fut ensevelli au grand portal de l'église de Champaignat et au petit cymetière le 12 may 1674 - présents Mathieu Coustumier, Léonard de la Roche et Martial de la Roche qui non su signé. Giron curé

Louis Beaurougier du village de la Chaudure aget entour 80 ans fut ensevelli au grand cymetière de l'église de Champaignat le 5 may 1674 - présents François Petit, Jean de La Farge. Giron curé

Anthoinette Gaillard fame de Mathieu de la Roche décéda hier au village de la Prade augée entour 40 ans fut ensevelie au petit cymetière de Champagniac sa paroisse par le prestre soussigné en présence de Claude Jastis tailleur qui inquis ont déclaré ne savoir signer

Le 8 may 1634 Arigeon vu de Champagniac fut par moy soubsigné ensepvelit Gilbert de Fournoux seigneur en parties de Chanet es tombeaus de Fournoux au derrière de l'église et fut assisté de Anthoyne Boud et Claire Boud et par Chanet (Pierre et Mathi sept 1676) Lamouroux de la Prade. Jehan Pradalon Martial Gaste de Larmelle et autres. S Chaudure vicaire Champagniat.

LE CIMETIÈRE ACTUEL

À la fin du XIXe siècle, la population du village atteint son apogée (1956 personnes) et le *grand cimetière* se trouve vite être trop petit. La légende locale rapporte qu'y avaient été enterrées près de 39 000 personnes depuis l'année approximative de son édification en 1300 ! Ce chiffre est bien entendu très exagéré, étant donné la population moyenne du village, de même que la date d'édification qui est largement antérieure[2].
Plusieurs demandes sont alors faites en Conseil Municipal pour trouver un nouvel emplacement. Le 21 août 1892, une délibération est prise quant au choix du terrain. Selon la loi du 12 juin 1804, le cimetière doit se trouver dans une parcelle appartenant à la commune et située à 500 m au nord de l'église.

Le 20 août 1893, le Conseil Municipal vote sur le projet du nouveau cimetière.
Après avoir fait un premier choix qui soulève quelques réclamations de la part des habitants, il est proposé au Conseil Municipal, plusieurs autres emplacements :
Le champ de M. Paris dit La Combe N° 104 du plan cadastral joignant la route de Chénérailles ;

2 L'église aurait été fondée en 631,selon le Pouillé de l'abbé Nadaud.

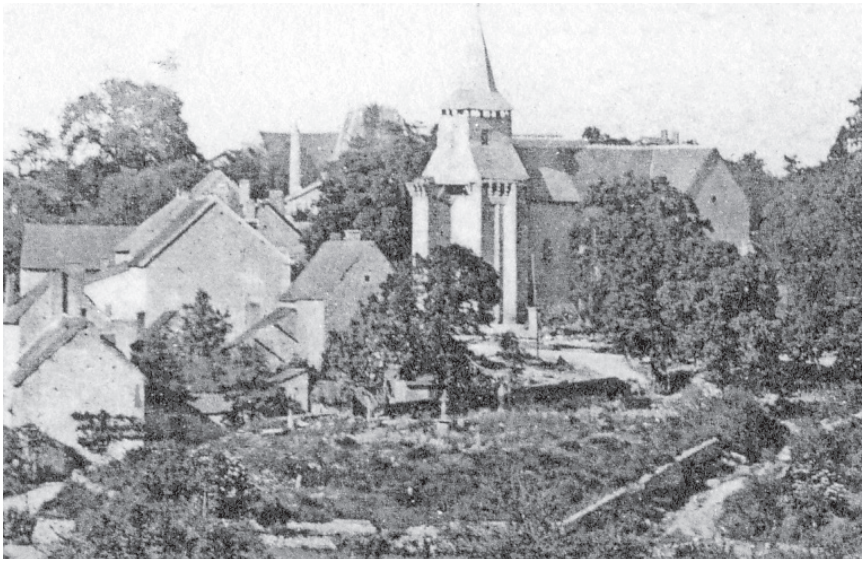

Le vieux cimetière au devant de l'église de Champagnat. Carte postale ancienne

Le terrain de M. Sourioux du bourg, le champ dit La Quaire, N°275 du cadastre joignant la route de Gouzat ;
Un autre terrain de M. Sourioux dit les Côtes, N° 263 du cadastre joignant la route de Pont.

La partie la plus élevée de ce terrain est au nord. C'est ce dernier qui est choisi.

Afin de trouver le financement nécessaire à la construction de ce nouveau cimetière, le Conseil fixe le prix des « places » à 8 francs le mètre carré, la place n'ayant pas plus de 3 mètres de longueur[3].

Trois nouvelles délibérations sont adoptées concernant les diverses modalités liées à la réalisation du cimetière :
La première est l'attribution du chantier à l'entreprise Fougerol de Pont. M. Étienne Fougerol[4], conseiller municipal ne prend pas part aux votes.

Le 26 mars 1894, nouvelle délibération sur le cimetière pour soumettre le projet au Conseil général et ainsi obtenir quelques subventions.
Le 31 mars 1895 dernière délibération sur le cimetière pour décider des formalités de la réalisation du projet de transfert du cimetière suite à un courrier de la sous-préfecture. Le Conseil décide d'y affecter les financements suivants :
Le produit des ventes des concessions
La subvention du Conseil Général de 700 Frs
Le don gracieux de M. Philippe Fougerol[5], entrepreneur de 340 Frs
La somme de 5 000 Frs prêtée à la commune par M. Philippe Fougerol entrepreneur pendant deux ans sans intérêts.

Le conseil décide également de se prémunir, dans le cas où le produit des concessions à réaliser serait insuffisant pour rembourser M. Fougerol sous deux ans. Il vote une imposition extraordinaire de 7 centimes pour gager un emprunt de 5 000 Frs auprès de la Caisse des dépôts et consignation remboursable dans 15 ans.

Le 2 juin 1895, nouvelle délibération sur le tarif des concessions afin de le modifier et de le fixer de la façon suivante :

3 Session extraordinaire du 20 mars 1894.

4 Conseiller municipal et entrepreneur à Pont de Haut est né au Puy de Mergue le 3/11/1822 et décédé à Champagnat le 16/01/1908

5 Philippe Fougerol, entrepreneur de travaux publics à Saintes est le fils d'Étienne, il est né à Pont le 15/12/1849 et décédé à Saintes (17) le 10/05/1918. (À ne pas confondre avec son homonyme Philippe Fougerolle créateur avec son père Jacques et son oncle Marien de l'entreprise de BTP Fougerolle frères aujourd'hui EIFFAGE, même si les deux familles ont un ancêtre commun François Fougerol tailleur de pierre au Puy de Mergue né en 1694 et mort en 1789).



Vue aérienne du village de Champagnat en 2012

Concessions perpétuelles à 8 Frs le mètre carré
Concessions trentenaires à 6 Frs le mètre carré
Concessions temporaires à 4 Frs le mètre carré

Le 26 avril 1896, la commune met en place une commission chargée de surveiller les travaux du cimetière ; l'entreprise d'Étienne de Pont de Haut doit réaliser le mur d'enceinte du nouveau cimetière ainsi que les ouvertures. La date du 26 avril 1896 correspond très vraisemblablement au début des travaux. Ces travaux vont se poursuivre tout au long de l'année avec un retard dans leur réalisation.
En effet, le 14 février 1897 le Conseil Municipal met en demeure l'entreprise Fougerol de terminer les travaux avant le 1er mai sous astreinte de 6 Frs par jour de retard.

Le cimetière semble avoir été terminé en mai, car le Conseil Municipal ordonne à la date du 30 mai 1897 le paiement de 200 frs chacun à Jean Victor maçon au Bruges et Jean Chauberon maçon au bourg pour le nivellement des allées du cimetière.

Le décompte total du coût de la construction du cimetière est de 7 366 francs.

Le cimetière est inauguré et béni le mercredi 30 juin 1897, jour de la fête de saint Martial, saint patron de la commune (avec saint Sébastien) à l'heure de midi. Sept curés des environs étaient présents à la cérémonie. Le maire, Annet Sourioux, l'inaugure en compagnie de l'abbé Lecourt, curé de Champagnat[6].



Pierre de l'entrée du petit portail

Leurs noms et la date de 1897 avaient été préalablement gravés au fronton de la pierre de taille qui surmonte le petit portail. Avec ces deux noms est également gravé le nom du tailleur de pierre J. François.

6 Ce dernier a été remplacé le 10 avril 1908 par l'abbé Faugeron, professeur au séminaire de Felletin. Il avait pris la succession de l'abbé Bessières aux environs de 1890.

D'ONTE SES ? n°11, printemps-été 2015

CERCLE DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DES MARCHOIS ET DES LIMOUSINS



Éléments de pierres tombales réemployées au village de Montely. Photo F. Gravier

La première personne enterrée est un nommé Mourellon du village de la Prade âgé de 86 ans. Il est enterré le 26 avril 1897. La seconde, est une fille Paquet âgée de 17 ans du village de Montelladonne, le 23 mai 1897. La dernière personne enterrée dans l'ancien cimetière est un enfant de 17 mois du nom de Blanchier du village du Puy de Mergue, le 13 avril 1897.

Les deux premiers caveaux du cimetière sont ceux des familles Bodenon et Daguet de Malléteix. Dans le caveau Bodenon, qui se trouve près de la petite porte d'entrée, ont été transférés les corps des trois enfants Bodenon qui ont tous péri tragiquement dans l'étang de Malléteix le 22 septembre 1895[7].

Une autre des premières tombes transférées est celle du couple Philippe Fougerolle (1806-1883) et Marie-Antoinette Pauly (1808-1877) à l'origine de la saga de la famille Fougerolle du Puy de Mergue, grands-parents de Philippe Fougerolle[8]. et fondateur de l'entreprise de bâtiments éponyme.

François Bujard, conseiller municipal, achète une concession perpétuelle au milieu du cimetière. Lorsqu'il s'avise de creuser et de maçonner la tombe, il trouve une importante nappe d'eau. Le terrain est gorgé d'eau. Qu'à cela ne tienne, il se met à la construction d'un drain sur une partie du cimetière.

Étant donné la quantité d'eau, cela est alors indispensable. Devant l'importance des travaux, il lance une souscription auprès des premiers concessionnaires.

Cette souscription auprès des principaux premiers concessionnaires du cimetière, permet de réaliser le drain principal qui assèche une grande partie du terrain.

L'assainissement complet a été terminé par son petit-fils Alexandre Lenoble qui le remplaça à l'assemblée municipale entre 1906 et 1912 (le problème persiste de nos jours).

Les tombes de l'ancien cimetière ont été progressivement transférées dans le nouveau cimetière. Certaines pierres tombales ont été récupérées et se dressent à présent sur des murs de clôture, comme au village de Montely.

Plusieurs dizaines d'années plus tard, une seule tombe subsistait à l'emplacement du vieux cimetière, celle de la famille Fourot[9]. La famille avait laissé une rente perpétuelle à la commune pour son entretien.

7 Voir Bulletin N° 26 de l'association Les Amis de Bellegarde et du Pays Franc-Alleu,

8 Né à Champagnat au Puy de Mergue le 20/11/1858 et mort à Paris (16 arr) le 28/06/1930.

9 Famille originaire du village du Praredon de La Rochette, dont Pierre, maire de Champagnat de 1835 à 1855.

Dans les années 1960, lors de l'aménagement de l'ancien cimetière en terrain de boules, à la suite de la demande de plusieurs habitants de la commune, la mairie a contacté la famille pour racheter la rente et demander le transfert. Un accord amiable a été trouvé et la tombe a été transportée au nouveau cimetière où elle se trouve toujours.

LA CROIX HOSANNIÈRE



Face est, de la croix hasannière.

Au centre du cimetière est élevée une croix hosannière en granit. C'est une croix autour de laquelle on se rassemble pour chanter les louanges le jour des Rameaux « *hosanna* » en grec[10].

Le Conseil a donné un avis favorable à la mise en place de cette croix au centre du cimetière.
Cette croix est un don du 14 février 1897 de Mlle Adèle Fourneau en hommage à ses parents : Jean Baptiste Fourneau et Marie-Louise Grellet.

L'inscription sur la croix est la suivante :
Face ouest : Don de Mlle A. Fourneau à la commune.



Face nord, de la croix hosannière.

Face Sud : À la mémoire de Jean-Bte Fourneau
Face Est : et de Marie-Louise Grellet
Face nord : 1897

Cette belle croix en granit du pays a été commandée à Alexandre Coursaget tailleur de pierre du Bourg de Champagnat le 25 octobre 1896 pour la faire, la placer et y graver en lettres dorées l'inscription ci-dessus. Le tout pour la somme de 735 Francs.

Peu après, il est convenu entre Marie-Louise Grellet, le commanditaire et le tailleur de pierre d'ajouter une marche aux deux prévues initialement au pied de la croix. En effet, cela donne un aspect plus imposant à l'édifice. Le prix est alors monté à 790 Francs.
La croix est placée le 2 mai 1897 dans le cimetière.

DON CAMILLO À CHAMPAGNAT

Aux élections municipales de 1904[11], à Champagnat est apparu le jeune parti

10 Désigne aussi le buis sacré qui, dans certaines régions (Poitou-Charentes), était déposé sur les croix.

11 Article de Jean Brunet dans le bulletin N°27 de l'Association des Amis de Bellegarde et du Franc-Alleu : « Le parti Républicain Radical aux élections Municipales de 1904 à Champagnat »

Radical sur la Commune[12].
Celui-ci s'est constitué en comité, et regroupe selon ses statuts au minimum une dizaine de personnes sous l'appellation de « *Comité d'Action Républicaine et Radicale de Champagnat* ». Il avait été créé entre 1896 et 1897 avant de rejoindre le parti Radical.

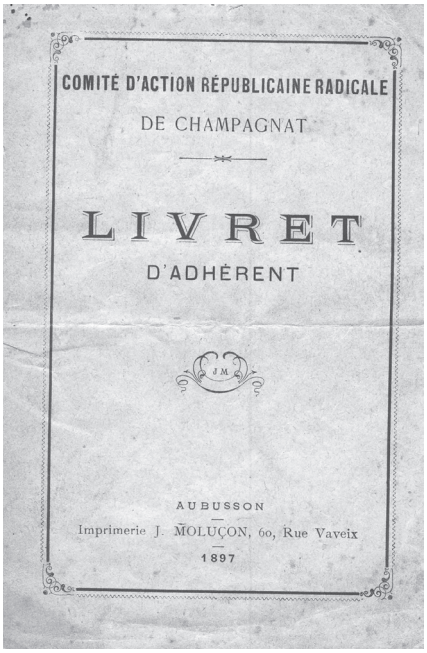
COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE RADICALE
DE CHAMPAGNAT
LIVRET
D'ADHÉRENT
AUBUSSON
Imprimerie J. MOLUÇON, 60, Rue Vaveix
1897

Livret de l'adhérent du comité d'action Républicaine Radicale de Champagnat.

Les idées radicales et radicales-socialistes se sont fortement répandues dans la Creuse et en France à la fin du XIXe siècle. Ce parti, dont la vision est fondée sur la primauté de l'individu et les idées de laïcité, solidarité, humanisme, tolérance et universalisme, a porté la loi sur la séparation de l'Église et de l'État au niveau national.

Parmi ses membres à Champagnat, un petit groupe de *démocrates et libres penseurs* s'est formé, sous l'appellation *Les Égaux de Champagnat*. Ce sous-groupe composé, entre autres, de MM. Parrot, Legrand, Moreau, Montagne, Bujard, Denhaut et dirigé par Alexandre Lenoble et Gilbert Gaumet (qui l'ont initié), a des opinions plus tranchées que celle du « Comité » notamment dans leur anticléricalisme. Plusieurs d'entre eux ont été conseillers municipaux.
Leur ascension à la tête de la municipalité est réalisée pour partie aux élections de 1904, et de 1907 avec l'élection de deux Républicains Radicaux, à la suite des décès du maire Annet Sourioux et du conseiller Jean Fournaud.

Hyppolite Parrot devient maire[13] au bénéfice de l'âge. Ils mettent alors en pratique leurs idéaux.

Une de leurs décisions est d'affecter un tiers des recettes de la vente des concessions du cimetière au profit des pauvres.[14]

Alexandre Lenoble, à son entrée au Conseil Municipal de Champagnat fut à l'initiative de l'assainissement du cimetière. Il en a également refait les plans et classé les concessions.

L'emblème de ce sous-groupe du Comité d'Action Républicaine Radicale de Champagnat, reprend celui de la Confédération Générale du Travail (la CGT fondée en 1895), une poignée de mains entourée du nom du comité. Ils affirment ainsi leur communauté d'esprit avec le nouveau syndicat.



Emblème des égaux de Champagnat

Le village de Champagnat n'échappe pas aux mouvements déclenchés par la loi Combes qui voient s'affronter la religion et les idées laïques.
Les Égaux de Champagnat organisent la contre-offensive à l'influence religieuse et se mettent en tête de faire enlever le nom de l'abbé Lecourt de la pierre d'entrée du cimetière, vraisemblablement en 1908.

12 Le parti a été créé le 21 juin 1901.

13 Il sera maire du 6 janvier 1907 au 26 janvier 1911.
14 D'après la profession de foi du 1er février 1910.

L'affaire fait grand bruit et déchaine les passions communales.
Malgré l'opposition du clergé et d'une partie de la population, en grande pompe, tout comme l'inauguration, le martellement du nom de l'abbé Lecourt est réalisé, laissant seuls les noms du maire et du tailleur de pierre.
Un journal national conservateur, *l'Écho de Paris*, s'en empart sous la plume de Franc Nohain[15], vilipendant les agissements de ce petit groupe.


Six Pages — 6 Centimes

L'ÉCHO DE PARIS

NOUVELLES DU MONDE ENTIER

CORNACCHIA

ÉCHOS

Parmi les tombes

Echo de Paris du 13 décembre 1908

Le texte paru le 13 décembre 1908 titré *Parmi les tombes*, est le suivant :

La République vient encore d'être sauvée dans l'arrondissement d'Aubusson, dans la Creuse. Il ne faut pas oublier que c'est le conseil général de la Creuse qui jadis réclama le premier la suppression sur la tranche des pièces de monnaie, de cette inscription jugée tendancieuse : « Dieu protège la France ! ».

Il y a plaisir à constater que le simple Conseil Municipal d'une petite commune de l'arrondissement d'Aubusson a su, dans une circonstance récente, se montrer pleinement digne du Conseil Général de son département.

Cette commune possède un cimetière neuf, fort bien entretenu, et l'architecte qui l'édifia il y a quelques années avait cru pouvoir faire graver, sur la porte d'entrée, le nom du maire qui administrait alors la commune et du curé, décédé depuis, dont c'était la paroisse.

Le nom du maire, c'est parfait ; mais le nom du curé !
Oser, à la porte d'un cimetière communal, faire graver le nom d'un curé !

Sentez-vous tout ce que cela a de choquant, d'intolérable, de monstrueux ? Quel défi à la liberté de conscience ! Quel trouble apporté au repos des morts !

Évidemment, ils devaient, la nuit, quitter leurs tombes, les pauvres morts, pour protester, pour crier de leur voix lugubre : – Nous ne pourrons dormir tranquilles dans ce cimetière, tant que nous verrons le nom d'un curé écrit sur la porte !...
Par bonheur, un nouveau conseil municipal avait été élu, que cette voix des morts ne devait pas laisser insensible.

Et l'un de ces derniers dimanches, les conseillers municipaux se rendaient en corps, devant la porte du cimetière, et là, solennellement, ordonnaient qu'en leur présence on effaçât le nom du réprouvé : – un prêtre ; le nom d'un prêtre qui pendant 25 ans, avait exercé, dans la commune, la plus inlassable charité. – Est-ce que cela s'écrit sur la porte d'un cimetière ?

On est « neutre » ou on ne l'est pas. – et la neutralité consistait ici, comme de juste, à laisser le nom du maire, mais à rayer celui du curé…

Et voilà une belle victoire de plus remportée par ces défenseurs héroïques de la Liberté contre l'obscurantisme….

Franc Nohain

Les *Égaux de Champagnat* perdent les élections en 1911. Leur défaite est célébrée par leurs adversaires par un faire-part mortuaire (et néanmoins humoristique) envoyé à tous les habitants de Champagnat et dans lequel Alexandre Lenoble est appelé S.M. l'Empereur Alexandre 1er et Gilbert Gaumet Ravachol II[16] .

15 Pseudonyme de Maurice Étienne Legrand, 1873-1934, père de Jean Nohain et de Claude Dauphin. Attaché à *l'Écho de Paris* en 1904, il en devient le secrétaire général de 1918 à sa mort.

16 Anarchiste français mort guillotiné, 1859-1892.

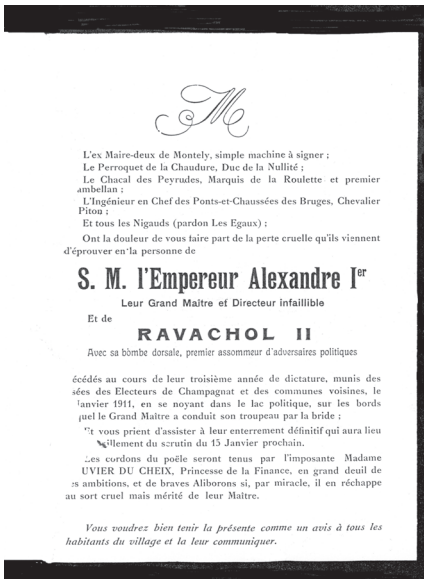

L'ex Maire-deux de Montely, simple machine à signer ;
Le Perroquet de la Chaudure, Duc de la Nullité ;
Le Chacal des Peyrudes, Marquis de la Roulette et premier ambellan ;
L'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées des Bruges, Chevalier Pitou ;
Et tous les Nigauds (pardon Les Egaux) :

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

S. M. l'Empereur Alexandre Ier

Leur Grand Maître et Directeur infaillible

Et de

RAVACHOL II

Avec sa bombe dorsale, premier assommeur d'adversaires politiques

écédés au cours de leur troisième année de dictature, munis des sées des Electeurs de Champagnat et des communes voisines, le anvier 1911, en se noyant dans le lac politique, sur les bords uel le Grand Maître a conduit son troupeau par la bride ;

t vous prient d'assister à leur enterrement définitif qui aura lieu illement du scrutin du 15 Janvier prochain.

Les cordons du poêle seront tenus par l'imposante Madame UVIER DU CHEIX, Princesse de la Finance, en grand deuil de s ambitions, et de braves Aliborons si, par miracle, il en réchappe au sort cruel mais mérité de leur Maître.

Vous voudrez bien tenir la présente comme un avis à tous les habitants du village et la leur communiquer.

Faire-part post élection 1911

Voici les noms qui se cachent sous les moqueries : Ravachol II est Gilbert Gaumet, Alexandre 1er est Alexandre Lenoble, Le Maire-deux de Montely est Hippolyte Parrot, le perroquet de la Chaudure est Maurice Legrand, le chacal des Peyrudes est Moreau, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées des Bruges est Montagne, Madame Cuvier est la femme de Gilbert Gaumet.



Partie de la pierre d'entrée où se trouvait le nom de l'abbé Lecourt

Montely, La Chaudure, Les Peyrudes, les Bruges sont des villages de Champagnat.

Si les cimetières sont des espaces laïcs soumis à la loi de 1905, la loi du 15 novembre 1887 de Jules Grévy accorde la liberté des funérailles. Une loi fondamentale qui « tolère » la crémation après des siècles d'interdiction et qui modifie les pratiques funéraires. La mort n'a définitivement plus sa place dans l'espace public. Une tendance qui s'affirme avec les traumatismes des première et deuxième guerres mondiales : sobriété et discrétion des corbillards, absence de décoration sur les habitations endeuillées, disparition du port du deuil.

En 2013, la Municipalité de Champagnat a acheté un terrain contigu au cimetière, afin d'y créer un columbarium comme le souhaite la loi du 19 décembre 2008 et bien que la commune ne dépasse pas le seuil de 2 000 habitants. En 2015, le terrain acheté a été clos et sommairement aménagé. Il attend ses premiers occupants.

Frédéric Gravier

Les cimetières à travers le temps

Le mot *cimetière* selon la définition du Petit Robert, vient du latin *coemeterum* et du grec *koimeterion*, et est un « *lieu où l'on dort* ».

Dans l'antiquité, on redoute le voisinage des morts. Les cimetières sont placés hors des villes. On retrouve d'ailleurs fréquemment dans notre région des ossaria (monument ou coffre de pierre destiné à recevoir les cendres d'un défunt. Leur emploi est attesté entre les Ier et IIIe siècles avant notre ère) dans les champs.
Rompant avec la culture des Romains et Gallo-Romains qui pratiquent la crémation et repoussent hors les murs les lieux de sépulture, le catholicisme sur lequel la société française s'est fondée préconise l'inhumation comme rite funéraire en sites urbains autour et même dans l'église. En 511, au Concile d'Orléans, Clovis s'associe à l'Église et adopte le rite funéraire catholique. La crémation est définitivement interdite par un édit de Charlemagne et devient par là même un rite profane.

À partir du VIIIe siècle, les nécropoles rustiques dites « *en plein champ* », situées loin de l'habitat, sont abandonnées au profit de nouveaux cimetières installés au cœur du village. Le lieu qui enferme les sépultures devient primordial, le monument secondaire.

Au Moyen Âge, les cimetières se multiplient, avec la création des paroisses, après celle des diocèses, les habitudes sont prises de regrouper les tombes autours des églises ; nombre de paroisses possèdent leur propre lieu de sépulture et gèrent leurs morts au sein de la communauté religieuse. Les habitations s'installent autour des églises et des cimetières. À partir de l'époque carolingienne, le cimetière devient un lieu consacré et certains individus en sont exclus : juifs, excommuniés, hérétiques, suicidés, enfants morts sans baptême.

Durant le haut Moyen Âge, le cimetière est un champ ouvert autour de l'église, sans délimitation ni architecture particulières, puis, à partir du XIIe siècle, il est clos par des murs et une croix est placée en son centre. Les personnages les plus importants se font enterrer dans l'église ; les autres cherchent à l'être le plus près possible du lieu de culte et sont inhumés parfois sous les gouttières (*sub stillicidio*), afin de bénéficier du bienfait des eaux lustrales qui ont coulé du toit. Le cimetière médiéval est aussi un lieu d'asile et de paix où l'on peut chercher refuge. Il est également un lieu public autour duquel la vie s'organise : promenades, réunions, commerce, justice, prostitution. On sait, par exemple que, en 1231, le concile de Rouen défend de danser en ces lieux et qu'en 1274, le concile de Lyon s'oppose au *commerce des choses vénales sous le portique de l'église ou dans le cimetière...*

Les cimetières sont jusqu'au milieu du XVIIe siècle des lieux clos et fermés au public, situation rendue nécessaire pour lutter contre les épidémies. Ainsi la révolution des cimetières se produit dans le dernier quart du XVIIIe siècle : les cimetières paroissiaux sont progressivement fermés. De nouveaux espaces sont consacrés à l'inhumation des morts. L'Église et l'État s'emploient à éloigner les morts des églises et à retirer les cimetières des villes. Ce rejet est dû à un problème de santé publique car les émanations et la vision des charniers sont devenues insupportables pour les vivants. De plus, comme la plupart d'entre eux servent de lieu de passage pour les habitants, les sépultures sont exposées à des profanations continuelles.
Ainsi, naît au XVIIIe siècle la forme moderne du cimetière qui procure aux défunts l'immortalité sous la forme de tombeaux. La cité des morts devient ainsi, comme aujourd'hui, l'image durable de celle des vivants, et le cimetière reprend sa place nécessaire à la société, perdue au début du Moyen Âge.

En France, une série de lois et d'arrêts commence à prendre des mesures

d'hygiène dès 1765 (arrêts de la cour du parlement, des 22 mai et 3 septembre 1765) et la déclaration royale du 10 mars 1776 interdit toute inhumation des corps dans l'intérieur des églises et par conséquent dans les villes, et exige la construction de nouveaux cimetières à l'extérieur des cités, mais autorise l'acquisition à titre onéreux d'emplacements particuliers dans les cimetières avec la possibilité d'y élever des monuments. En conséquence, l'ordonnance épiscopale du 7 août 1786 porte suppression à perpétuité des cimetières à l'intérieur de la ville.

Le cimetière n'est plus le lieu de dépôt des corps, à partir de cette date, mais devient un lieu de commémoration. Désormais, on va clairement séparer les domaines de la vie et de la mort, éloigner les défunts des portes de la ville.

Le décret du 13 brumaire de l'an II incorpore les cimetières au domaine national avec pour effet d'exproprier les fabriques. Mais par manque de moyens, la mesure n'entraîne pas d'effets. Finalement la propriété des cimetières est transférée de la Nation aux communes par les décrets du 4 novembre 1789 et du 5 novembre 1790, ce qui permet aux communes de récupérer l'entretien des cimetières.

La loi du 23 prairial de l'an XII (12 juin 1804) attribue la propriété et les compétences des cimetières aux communes. Napoléon 1er fixe ainsi les questions funéraires et l'organisation des cimetières. C'est le fondement du droit actuel :

– Les inhumations sont interdites à l'intérieur des villes, des bourgs, des édifices religieux. C'est la fin des cimetières autour des églises.
– Chaque inhumation a lieu dans une fosse séparée assez profonde et remplie de terre bien foulée et distante des unes des autres et que l'on ne doit pas ouvrir avant 5 ans. C'est la fin des fosses communes, des tranchées : on parle désormais du terrain commun.
– Les règles sont fixées pour fermer les cimetières devenus inutilisables du fait du décret.
– La délivrance de concessions est réglementée.
– L'inhumation sur la propriété du défunt est permise sous conditions (peu contraignantes).
– La police des lieux d'inhumation est confiée aux autorités municipales.

L'article 15 notamment, impose aux communes de partager le cimetière par des murs, des fossés, des haies vives, en autant de parties qu'il y a de cultes différents avec une entrée particulière pour chacune.
Pour les autres cultes non prévus et les personnes sans religion, pour éviter tout litige, ils doivent être gérés localement.

Les tombes ne portent au tout début du XIXe siècle aucune trace de recherche artistique ou architecturale. Modestes, elles ne comportent qu'une dalle de pierre couchée ou levée. Rapidement, dans les dix années qui suivent, les créations dues à l'imagination de l'homme apparaissent: mausolées, sarcophages, bustes du défunt en marbre, bronze ou calcaire, stèles, colonnes, cryptes, chapelles fleurissent dans tous les cimetières français durant le XXe siècle.

Le décret du 7 mars 1808 instaure les servitudes pour les constructions voisines du cimetière (maisons, puits...), l'ordonnance du 6 décembre 1843 réglemente les concessions et crée 3 classes : Perpétuelle, Trentenaire, Temporaire (15 ans). La surface de chaque emplacement ne peut être inférieure à 2 m². Le prix des concessions est attribué pour les 2/3 à la commune, 1/3 aux pauvres.
La loi du 14 novembre 1881 abroge l'article 15 du décret du 23 prairial de l'an XII en interdisant les carrés confessionnels, afin de faire cesser les conflits de personnes, de confessions et de régler les problèmes des dissidents, suicidés, ou des enfants morts sans avoir été baptisés.

La loi de séparation de l'église et de l'état du 9 décembre 1905, interdit

par son article 28 tout emblème religieux dans un emplacement public, sauf dans les terrains de sépulture, les cimetières et monuments funéraires.

En 1993, la loi est réactualisée avec notamment la suppression du monopole des pompes funèbres.
Quelles que soient sa forme et sa place, le cimetière reste un lieu de mémoire, un espace des morts, pour le pèlerinage périodique des vivants.

F.G.

Sources

Notes de Pierre Fourot ancien maire de Champagnat aimablement prêtées par M. Jean Depoux

Article de Franc Nohain dans l'Echo de Paris du 13 décembre 1908 conservé par M. Jean Depoux

Encyclopédie Larousse article sur les cimetières

Registres municipaux de la commune de Champagnat

Historique de la paroisse de Champagnat par l'abbé Gras **(transcription de F. Gravier 1996), déposé aux AD23**

Livre de raison de la Famille Bujard-Lenoble, **collection particulière**

« La translation des cimetières ruraux au XIXe siècle exemples creusois »
D. Dayen
Actes du LXIIIe congrès de la fédération des sociétés savantes du centre de la France 2004.

Eléments généalogiques de la famille Fougerol-Fougerolle **transmis pas François Fougerol du CGHML.**

Bulletins de l'Association des Amis de Bellegarde et du Franc Alleu.

Le livret d'adhérent du comité d'action républicaine et radicale de Champagnat a été aimablement prêté par Jean Brousse.

LIMOUSIN à Paris

LA MAISON DU LIMOUSIN
L'ambassade du Limousin à Paris

UN CENTRE D'AFFAIRES
location de salles de 2 à 50 personnes,

UN SHOW-ROOM
pour les entreprises et acteurs du territoire

LE RÉSEAU
des Ambassadeurs du Limousin à Paris





UNE BOUTIQUE
des savoir-faire, épicerie fine et librairie

DES ÉVÈNEMENTS
et des rencontres professionnelles

LA MAISON DU LIMOUSIN
30 rue de Caumartin 75009 Paris
Tel : 01 40 07 04 67 • contact@maisondulimousin.com
Ouvert du lundi au vendredi 9h-18h30 - le samedi 14h-18h
retrouvez tout le Limousin à Paris sur : www.maisondulimousin.com

LA MAISON DU LIMOUSIN

Marie-Clémentine dite Maria née à Bessines en 1865, devient...

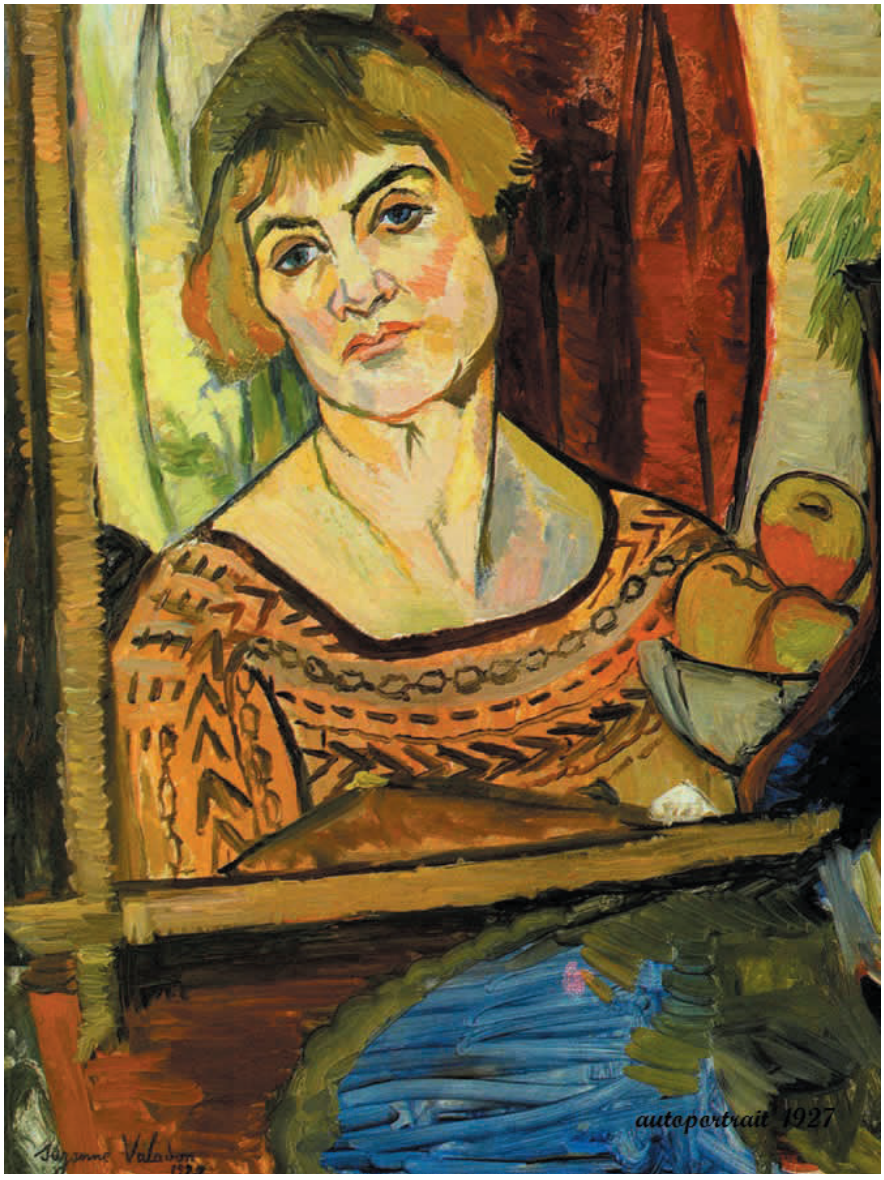

Autoportrait de Suzanne Valadon

...Suzanne Valadon artiste peintre mère de Maurice Utrillo

Mariane Laplaud

L'auteur : Marianne Laplaud, retraitée de l'enseignement, est une passionnée de généalogie. D'abord passionnée par sa propre généalogie d'origine picarde, elle s'est intéressée à celle de son époux, d'origine limousine.
Adhérente depuis plus de quarante ans du Cghml, elle s'intéresse au Limousin mais surtout à ses habitants. Elle essaie de comprendre pourquoi et comment certains ou certaines ont pu ou dû quitter cette magnifique région. Elle espère que ses recherches apporteront des réponses.

Résumé :
Tout le monde a entendu parler de Suzanne Valadon : sa vie en tant que modèle de peintres illustres mais aussi en tant que peintre célèbre et mère de Maurice Utrillo. Mais qui connaît ses origines limousines ? C'est ce que j'ai essayé de découvrir partant de Bessines-sur-Gartempe où elle est née d'une mère bien naïve et d'un père inconnu.

De nombreuses biographies, des romans et articles lui ont été consacrés. Ils relatent ses rencontres avec de nombreux artistes, peintres parmi les plus talentueux, pour la plupart plus âgés qu'elle : Pierre Puvis de Chavannes, Pierre-Auguste Renoir, Edgar



La jeune limousine de Bessines-sur-Gartempe, vit à Paris au milieu des artistes peintres en devient la muse.

Degas, Toulouse-Lautrec mais aussi le musicien Erik Satie. À la fois modèle et maîtresse, ou simplement « élève » avec Degas par exemple, elle va s'initier aux arts en leur compagnie.
Ce qui m'a intéressée dans ces biographies, c'est son parcours atypique pour l'époque. En cette fin du XIXe siècle, les femmes sont surtout cantonnées aux tâches ménagères et dépendantes soit de leur père, si elles ne sont pas mariées, soit de leur époux.
Suzanne est toujours restée indépendante aussi bien d'esprit que financièrement même si, dans les vingt dernières années de sa vie,



Suzanne Valadon «nu au canapé» de 1929.

elle a connu des difficultés conjugales.
Suzanne Valadon est la première femme à entrer à la Société Nationale des Beaux-Arts à Paris en 1894 alors qu'elle n'a que 29 ans.
Suzanne montre, depuis sa plus petite enfance, des dons pour le dessin. Vivant dès sa jeunesse dans le petit village montmartrois, elle côtoie de nombreux artistes, dont des peintres devenus célèbres qui l'aident à développer ses talents qui signeront cette réussite.
Comment cette petite Bessinaude, est-elle arrivée à Paris ? C'est sa mère qui décide, un jour, de quitter son Limousin et Bessines-sur-Gartempe, pour s'installer, avec sa fille dans ce quartier du 18e arrondissement de Paris.
Née de père inconnu, c'est lui qui va être à l'origine de son arrivée à Paris.

DU LIMOUSIN À MONTMARTRE

Suzanne est née Marie-Clémentine Valadon, le 23 septembre 1865, au bourg de Bessines-sur-Gartempe où sa mère Madeleine (Célina) Valadon est lingère à l'auberge de la veuve Catherine Guimbaud.
Madeleine Valadon, née le 8 octobre 1830 au bourg de Bessines, est, à la naissance de Suzanne, veuve depuis six ans. Elle avait épousé à Bessines, le 12 février 1849, un forgeron mécanicien, Léger Coulaud, également de cette commune, où il était né le 26 janvier 1817 au Masbarbu.
De cette union elle eut Léger, né le 30 avril 1850 et décédé le 1er octobre 1852 à Bessines et Marie-Alix, née le 29 septembre 1853 au Masbarbu de Bessines.

En 1857, Léger est arrêté, jugé aux Assises de Limoges et condamné aux travaux forcés à perpétuité pour trafic de fausse monnaie. Il est envoyé au bagne de Cayenne où il décède, deux ans plus tard, le 5 septembre 1859.
La honte s'abat sur Madeleine, fille de propriétaire charron, petite-fille d'un entrepreneur de convois militaires, descendante de notaires, de juges de paix, d'un officier municipal, toutes des familles honorablement connues dans la région.
Sans doute pour faire oublier ce statut de veuve de bagnard, elle reprend immédiatement son nom de jeune fille, Valadon. Elle trouve un emploi de lingère chez la veuve Guimbaud, qui tient une auberge au bourg de Bessines et qui s'est pris d'affection pour Madeleine et ses filles.
Pourtant à cette honte s'ajoute le déshonneur lorsqu'en 1865, Madeleine donne, bien que célibataire, naissance à Marie-Clémentine, future Suzanne. En cette fin du XIXe siècle, être un enfant né de père inconnu est difficile à vivre. Si Madeleine ne retrouve pas le père,



L'auberge de la veuve Camille Guimbaud à Bessines-sur-Gartempe, où est née Suzanne Valadon.

sa fille deviendra une bâtarde, ce qu'elle ne peut accepter et ce que n'acceptent pas les Bessinauds et le font savoir.

En fait, le père est un ingénieur, employé à la Compagnie des Chemins de Fer Paris-Orléans, venu pour des travaux à Saint-Sulpice-Laurière. Il dîne à l'auberge où travaille Madeleine et elle tombe sous le charme du jeune homme, qui lui a dit se prénommer Armand.
Le chantier terminé, Armand repart pour Paris promettant à Madeleine, enceinte de ses œuvres, de s'occuper d'elle et du futur bébé.

Mais Marie-Clémentine est déclarée née de père inconnu. La jeune mère n'assume pas cette réalité. Il faut qu'elle retrouve Armand, qui depuis son départ de Bessines, n'a donné aucun signe de vie contrairement à ce qu'il avait promis.

Madeleine est décidée. Elle va partir pour Paris, à sa recherche. Les seules informations qu'elle possède sont son prénom et le fait qu'il est employé aux Chemins de Fer Paris-Orléans. Elle est certaine de le retrouver.
Elle part seule, une première fois, laissant Suzanne à peine sevrée et sa fille Marie-Alix, âgée seulement de douze ans, chez des

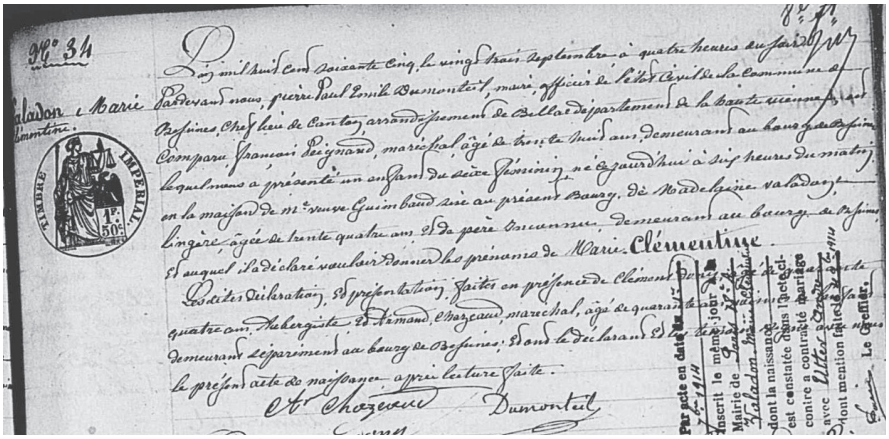

L'acte de naissance de Mare-Clémentine Valadon, sur les actes d'état civil de la commune de Bessines-sur-Gartempe.

cousins du Masbarbu. Pendant deux années, Madeleine fait le tour de toutes les gares de Paris, sans résultat.
Elle revient alors à Bessines mais ne supporte plus l'ostracisme dont elle fait l'objet de la part des Bessinauds et sans doute, aussi, de sa famille.
Elle prend alors la grave décision de quitter définitivement son Limousin natal. Cette fois-ci, elle emmène Suzanne. Marie-Alix la rejoindra plus tard, lorsqu'elles seront installées.
C'est ainsi que Suzanne fait son entrée à Paris. Mère et enfant s'installent dans le quartier de Montmartre. Madeleine devient blanchisseuse.

UNE ENFANCE LIBRE SUR LA BUTTE

Suzanne arrive donc à Paris à cinq ans. C'est une enfant qui a du caractère, libre, curieuse... Son passe-temps favori ? Le dessin, en majorité des portraits qu'elle exécute sur différents supports dont le trottoir. [Légende ou réalité ? Suzanne Valadon dit qu'elle a commencé à dessiné chez elle et sur du papier à 9 ans !] On la remarque. On lui propose même de faire des portraits en échange de quelque argent, ce qui lui permet de s'acheter des crayons de couleur et du papier. C'est une enfant de la rue. C'est dans la rue que, pendant la Commune de Paris, elle fait, dit-on, la connaissance de Louise Michel, une institutrice militante, qui sera, un temps son institutrice, rue Houdon, dans le 18e arrondissement.
Lorsque la Commune de Paris prend fin, Madeleine décide de faire venir Marie-Alix et d'envoyer sa fille Suzanne à l'école. Elle-même ne sait pas écrire, et pour correspondre avec la veuve Guimbaud, elle doit faire appel à des voisins. Sa fille, au moins, saura lire et écrire !

La discipline de l'école ne convient pas à Suzanne qui se fait remarquer par son caractère difficile, son manque d'intérêt pour les apprentissages. Renvoyée, elle est placée en pensionnat. Là aussi, son caractère indépendant lui fait faire, souvent, l'école buissonnière : le lundi matin, il lui est difficile



Suzanne Valadon pose pour Puvis de Chavannes, son premier amant, ami fidèle, à l'origine de sa carrière.

de prendre le chemin du pensionnat. Lorsque Madeleine apprend le nouveau renvoi de sa fille, elle décide de la faire travailler. Suzanne a 11 ans. Sa passion pour le dessin n'a fait que croître mais maintenant, elle sait lire et écrire.
Madeleine trouve des emplois à Suzanne : modiste, bonne à tout faire chez une bourgeoise qui lui apprend les bonnes manières, fleuriste... Suzanne n'est pas très emballée par ces petits boulots. Chaque instant de liberté, elle le passe dans les salles de dessins et de gravures, au Louvre et au Luxembourg. Au cours de ses livraisons de fleurs, elle rencontre des artistes-peintres dont Auguste Renoir qui, le premier, lui propose de poser dans son atelier. Elle sera pour lui la *Jeune fille tressant ses cheveux* en 1885. Elle a tout juste 20 ans.

SES DÉBUTS DE VIE D'ARTISTE

Avant de devenir modèle, Suzanne fait un court passage dans un cirque, comme acrobate mais un accident interrompt cette brève carrière.
Un jour, Madeleine lui demande de livrer une corbeille de linge. Arrivée à l'adresse indiquée, elle s'aperçoit qu'y demeure Puvis de Chavannes. Elle n'hésite pas à l'aborder et

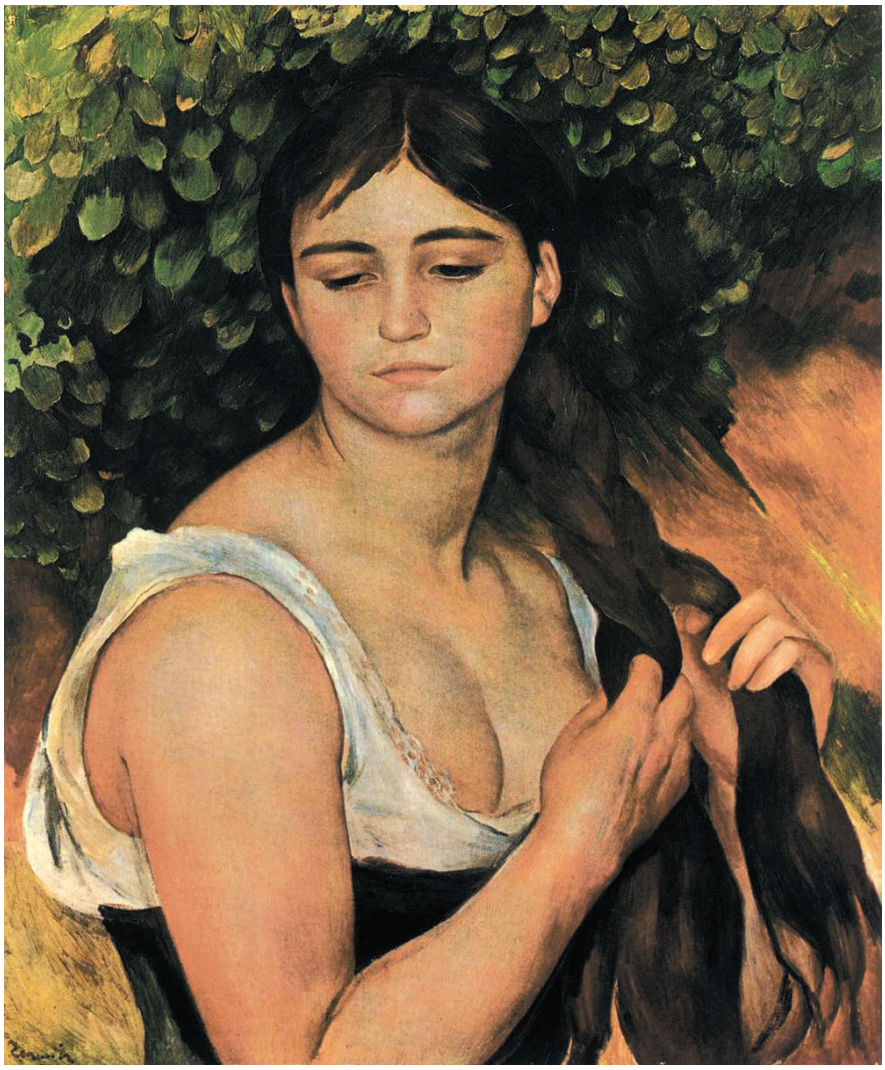

«Jeune fille tressant ses cheveux» Pierre-Auguste Renoir, né à Limoges en 1841, rencontre à Montmartre et prend pour modèle Suzanne Valadon à 20 ans en 1885.

lui rappeler qu'il l'avait complimentée sur un dessin qu'elle avait réalisé sur un trottoir, car Suzanne n'est pas du genre timide. Bien que de petite stature (1 m 54) comme beaucoup de Limousines de cette époque, elle sait ce qu'elle veut et n'hésite pas à forcer un peu le destin (un caractère masculin, dira d'elle un de ses amis).

Pierre Puvis de Chavannes, un peintre dont les œuvres sont exposées au Salon des Beaux-Arts, lui propose de venir voir ses dessins. Il a 40 ans de plus qu'elle. Un père pour cette adolescente qui n'a jamais connu le sien ? Il lui demande de poser pour lui. Elle figurera sur le célèbre tableau *Le Bois sacré* qui décore l'escalier monumental du Musée des Beaux-Arts de Lyon. Pierre tombe amoureux de son modèle. Il sera son premier amant, un ami fidèle, à l'origine de sa carrière de peintre.

MÈRE À 18 ANS

Pierre Puvis de Chavannes ne sera pas le seul à plaire à Suzanne. Elle a repoussé la proposition de mariage d'Erik Satie, sans doute trop mystique pour son tempérament. À 17 ans, elle tombe amoureuse de Miguel Utrillo i Morlius, d'origine espagnole qui se dit journaliste, peintre, décorateur... De cette liaison naît le 26 décembre 1883, Maurice Valadon.

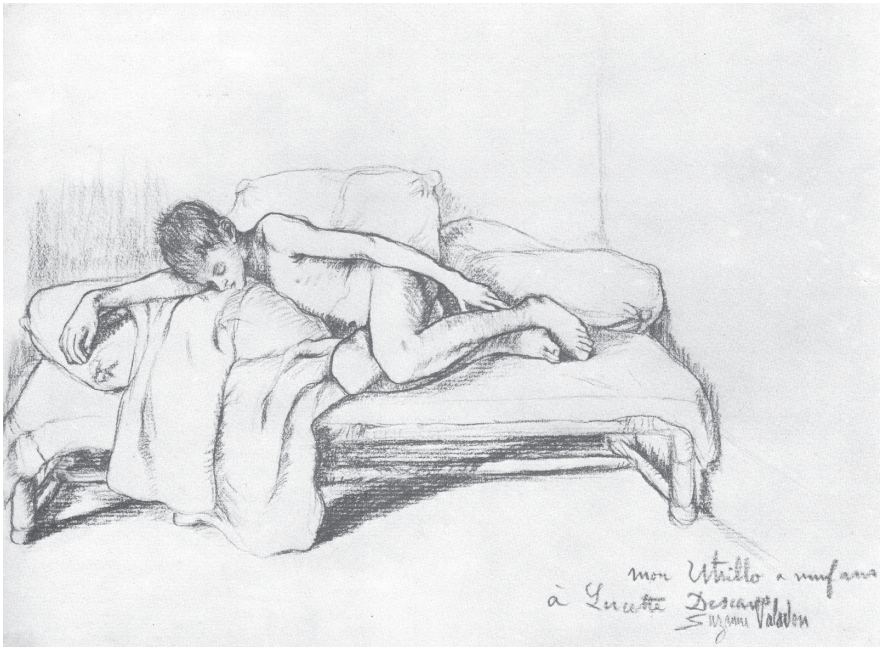

Crayon de Suzanne Valadon, « Mon Utrillo à neuf ans».

Tout comme sa mère, Suzanne a donné naissance à un enfant né de père inconnu mais à la différence de sa mère, le père reconnaîtra Maurice comme étant son fils, par un acte du 27 janvier 1891.

Suzanne est devenue modèle et pose pour Puvis de Chavannes, Renoir, Degas, Toulouse-Lautrec... Elle délaisse son fils. Sa mère le lui reproche régulièrement. Suzanne se laisse envoûter par Toulouse-Lautrec qui l'entraîne dans une vie de débauche. Il lui conseille de changer de prénom car celui de Maria ne fait pas assez artiste. Selon certains auteurs, il lui aurait suggéré le prénom de Suzanne, faisant référence à un épisode biblique «Suzanne et les vieillards» car Maria pose nue pour des peintres âgés.
A-t-elle vraiment choisi ce prénom sur la suggestion de son amant ou bien en référence à une de ses nièces née en 1886 prénommée Suzanne? Désormais elle signera ses œuvres *Suzanne Valadon.*
Toute tournée vers sa nouvelle gloire, Suzanne ignore son fils et le confie à sa mère. Madeleine est une femme dévouée mais sans aucune autorité. Maurice, de santé fragile, sera toujours en manque de sa mère, la dépression et son addiction à l'alcool mineront sa vie. La grand-mère est désemparée devant le mal-être de son petit-fils. Elle en parle souvent à Suzanne. En vain. À qui pourrait-elle se confier ?

Sa fille Marie-Alix s'est mariée à Paris, le 14 février 1874, avec Georges Merlet, un employé aux chemins de fer d'Orléans. Une coïncidence? Elle a suivi son mari, devenu voyageur de commerce, dans la région nantaise, à Ancenis, où elle est établie comme buraliste. Elle a eu au moins quatre enfants dont celle qui servira de modèle au célèbre tableau que signe Suzanne Valadon « *Marie Coca et sa fille Gilberte* ». Elle est décédée très jeune, en 1895, âgée seulement de quarante et un ans.

DE SON MARIAGE BOURGEOIS À SA RECONNAISSANCE ARTISTIQUE

Suzanne semble indifférente au malaise de son fils. Elle poursuit sa carrière de modèle tout en continuant de dessiner en suivant les conseils qu'on lui donne.
En 1894, elle est enfin reconnue comme artiste-peintre dans ce milieu très masculin. Elle entre dans la Société des Beaux-Arts. Elle en est la première femme. Ses tableaux sont exposés et commencent à prendre de la valeur. Pierre Puvis de Chavannes,

persuadé d'être le père de Maurice, lui verse régulièrement une petite rente, de quoi améliorer l'ordinaire et permettre à sa mère de se consacrer à sa fille et à son petit-fils.
Suzanne mène la grande vie et se laisse entraîner dans des soirées montmartroises au cours desquelles elle fait de nombreuses rencontres : peintres, écrivains, musiciens... Un monde qui vit surtout la nuit et qui n'est pas du goût de Madeleine, qui continue, à son grand désespoir, de voir son petit-fils, face à l'indifférence de sa mère, aller de plus en plus mal.
Suzanne est une femme ambitieuse, déterminée maintenant, à se forger une position sociale. Elle n'a pas, cependant, réussi à se faire épouser de Toulouse-Lautrec qui aurait fait d'elle une Comtesse !
C'est au cours d'une exposition à la Nationale, qu'elle rencontre Paul Moussis, un homme de situation aisée, fondé de pouvoir à la Banque de France, amoureux de la peinture, fils d'une famille bourgeoise, possédant une villa à Montmagny (aujourd'hui dans le Val d'Oise)...Tout pour plaire à Suzanne qui accepte sa proposition : celle de devenir sa femme. Le mariage a lieu à Paris le 5 août 1896. Suzanne devient alors Madame Moussis, une femme que l'on respecte. Pour en arriver là, elle a su, en plus de son talent, jouer de son charme et de sa beauté mais elle a su aussi se faire désirer et s'assurer le respect.
Elle peut alors, se consacrer entièrement à son art.

Hélas, son mariage avec Paul se terminera par un divorce le 25 mars 1911. Comme on dit en Limousin : leur amour avait « passé fleur ». Paul Moussis était de plus en plus absent du domicile et avait de plus en plus de mal à supporter son beau-fils, devenu un ivrogne au comportement imprévisible.
C'est en 1910 que Maurice commence à peindre sur les conseils de son médecin et encouragé par sa mère.

RETOUR À SES PREMIÈRES AMOURS ET SECOND MARIAGE

Suzanne ne peut pas rester trop longtemps loin de Montmartre, du Bateau-Lavoir où elle fait la connaissance de Picasso. À 48 ans, elle reprend sa vie de célibataire.
C'est alors, que son fils lui présente un ami de son âge, peintre comme lui, André Utter. Le jeune homme admire les œuvres de Suzanne. Il admire aussi Suzanne. Malgré leur différence d'âge, vingt ans, ils se marient le 1er septembre 1914. La guerre vient d'être déclarée.
Madeleine Valadon s'éteint le 20 juin 1915, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Un drame pour Suzanne et Maurice. Omniprésente, elle avait toujours veillé sur eux. Peu avant son décès, elle avait émis le souhait d'être inhumée à Bessines. La guerre, hélas, ne permettra pas d'exaucer son souhait. Elle sera inhumée dans le cimetière de Saint-Ouen.

Avec André, Suzanne ne sera pas heureuse longtemps. Il est autoritaire voire même violent. Il a la folie des grandeurs et ne comprend pas certains des refus de son épouse dont il connaît les finances puisque c'est lui qui gère la carrière de Suzanne.
Il veut lui faire acheter un château, devenir châtelain ne lui déplairait pas.
Pendant la guerre, en 1917, son régiment a stationné dans le Beaujolais et André est tombé sous le charme d'une vieille bâtisse du XIVe siècle à restaurer. Elle est à vendre. Il y emmène Suzanne et son fils Maurice. L'endroit est reposant, le site magnifique mais les travaux de restauration font peur à Suzanne. Cependant, elle accepte, en 1923 d'en faire l'acquisition. Suzanne devient alors châtelaine dans sa propriété du château de Saint-Bernard, sur les bords de la Saône.
Elle y vient régulièrement se reposer, et se consoler de la perte de ses amis Puvis de Chavannes en 1898, Degas en 1917, Renoir en 1918, Modigliani en 1920... Ce havre de paix lui fait du bien et ainsi qu'à Maurice, qui en oublie de boire.

LES DERNIÈRES ANNÉES

Les uns après les autres ses amis disparaissent, son quartier de Montmartre n'est plus le village qu'elle a connu. Le Sacré-Cœur dont la construction a débuté en 1875 et qui s'est achevée en 1919, attire de nombreux touristes et a transformé le quartier.

Ses périodes d'abattement se font de plus en plus fréquentes. Souffrant du diabète et d'insuffisance rénale, Suzanne sent que ses

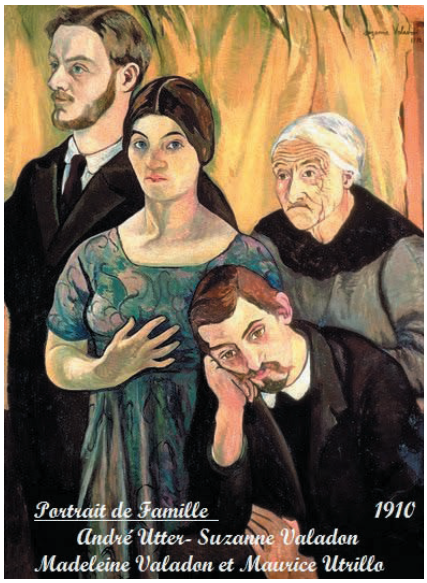

Suzanne Valadon et sa famille 1910.

forces diminuent et que sa fin est proche. Elle aimerait bien que son fils, devenu un peintre à succès depuis 1920, prenne enfin son indépendance et renonce à ses penchants pour l'alcool. Il est au château Saint-Bernard, avec sa mère, lorsqu'il apprend qu'il a été fait chevalier de La Légion d'Honneur en septembre 1928. Suzanne en est ravie mais elle connaît bien son fils et elle sait que ce titre et ses talents reconnus d'artiste ne changeront pas sa vie. Il faut près de lui une personne de caractère qui puisse le canaliser. Elle en parle à une jeune veuve qui semble s'intéresser à Maurice : Lucie Valore née Veau, veuve Pauwels, une femme de caractère et d'ambition. Maurice ne lui est pas indifférent et il semble beaucoup apprécier sa présence. Le mariage civil a lieu le 18 avril 1935, à Paris 16e. Bien que séparée de son époux, et loin de son fils, Suzanne peut alors partir rassurée.

Victime d'une hémorragie cérébrale, elle s'éteint le 7 avril 1938. Elle a 73 ans. Elle est inhumée aux côtés de sa mère, au cimetière de Saint-Ouen.

Dans un numéro de *Hommes du jour*, magazine publié par un journaliste d'origine corrézienne, Henri Fabre, deux pleines pages sont consacrées à Suzanne Valadon.
En voici un extrait : *S'il est une artiste à qui de fastueux patronages semblaient devoir procurer une prompte récompense de ses mérites, c'est bien Suzanne Valadon. Grandie à l'ombre de ses maîtres, c'est une vraie enfant de la balle du monde pictural. Toute sa vie se résume en ce mot : peinture. Elle a été la compagne de peintres, mère de peintre. Sa vie est peinture comme sa peinture est vie.*

Bien que menant une vie dissolue, Suzanne est restée très attachée à sa famille. Est-elle restée en contact avec sa famille limousine ? Les portraits qu'elle a peints représentent surtout sa famille proche. Après s'être beaucoup représentée, elle a réalisé le portrait de sa mère.

Madeleine Valadon, l'élément stable de la famille. Sans elle Suzanne n'aurait pu vivre sa vie de femme indépendante. C'est elle qui gérait son quotidien et qui obligeait Suzanne à remettre les pieds sur terre. C'est elle qui s'est occupée de son petit-fils auprès de qui elle a essayé d'excuser le comportement de sa mère. Pour Suzanne Valadon, sa mère était « son pied à terre, ses racines ».
Elle apparaît sur plusieurs portraits.

Pour son fils, Maurice Utrillo, Suzanne n'a pas été une mère très présente dans les premières années de sa vie, trop occupée à gérer la sienne. Elle a commencé à s'en préoccuper lorsque Maurice a développé des comportements imprévisibles, nécessitant

des soins en hôpital psychiatrique. Elle l'a soutenu dans ses moments de dépression, le poussant à exploiter ses dons pour la peinture. Toutefois, l'alcool reste son refuge. Lorsqu'elle décède, Maurice, inconsolable, n'assiste pas aux obsèques de sa mère dont il était très proche.

Jalousée par sa belle-mère pour son ascendance sur Maurice Utrillo, Lucie Valore a beaucoup contribué à la réussite financière



Sa nièce : Marie Coca et sa fille Gilberte

de son époux et à faire de lui un artiste mondialement reconnu. En 1950, après avoir été fait Chevalier de la Légion d'Honneur, Maurice est promu au grade d'Officier, une grande consécration pour ce petit-fils de blanchisseuse limousine.

Il décède en 1955 à Dax, sans descendance. Ainsi s'achève la descendance limousine d'une branche des Valadon de Bessines-sur-Gartempe.

Marie Coca est née Merlet, fille aînée de Marie-Alix, la sœur aînée de Suzanne Valadon. Elle née à Nantes le 11 décembre 1875 et a épousé à Paris, dans le 17e arrondissement, le 24 décembre 1903, Arthur Désiré Coca, employé, dont le père vit au Mexique.

Suzanne la prend comme modèle pour son tableau, peint en 1913, et intitulé *Marie Coca et sa fille Gilberte* (Musée des Beaux-Arts de Lyon).

Marie (Lucienne) a eu au moins trois enfants : Adrienne née à Paris en 1900 et décédée en Angleterre en 1986, Arthur Lucien, né à Paris en 1902 et décédé à Montpellier en 1977, tous deux reconnus par son mariage en 1903 et Gilberte (représentée sur la toile, en compagnie de sa mère) dont je n'ai pas retrouvé la date de naissance mais qui semble être très jeune sur le tableau. Marie Lucienne est décédée à Sète, dans l'Hérault, le 16 mars 1973, presque centenaire. Sur le tableau peint en 1913, elle a trente-huit ans.

Marianne Laplaud

Sources

Actes d'Etat Civil (naissances, mariages, décès- en ligne ou par courrier postal).

Recensements en ligne ou aux Archives départementales. de la Haute-Vienne.

Mairies de Bessines et d'Ancenis
A Bessines, un espace est consacré à Suzanne Valadon
www.tourismelimousin.com/A-voir/Musees-Art-Expos/fre-FR/Espace-Valadon

Différents sites internet : Suzanne Valadon, Maurice Utrillo et les peintres pour lesquels elle a posé…
Degas et Toulouse-Lautrec en particulier

Biographie de Maurice Utrillo Internet

Michel Peyramaure
Les escaliers de Montmartre (tome 1)
Edition Pocket Robert Laffont : 1998
Le temps des Ivresses (tome 2)
Edition Pocket Robert Laffont :1998

Jeanne Champion
Suzanne Valadon
Edition Presse de la Renaissance 1984

Suzanne Valadon modèle et maîtresse

Brigitte Favrie-Banette

où sont présentées quelques-unes de ses œuvres et pour la première fois celles d'une femme, les siens ! Il l'initie à la gravure, prolongement du dessin – vernis mou, pointe sèche et eau-forte – et encourage ses premiers essais à la peinture.

Dès 1896, son mariage avec Paul Moussis, fondé de pouvoir, lui offre une certaine aisance et Suzanne peut ainsi mieux se consacrer à son art. Elle essaiera alors, sur



Le Lancement du filet 1914. Centre Pompidou Paris

Chavannes 1884[1], *La Buveuse* ou *Gueule de bois* de Toulouse-Lautrec en 1889[2]. Car elle aime dessiner et s'y essaie depuis l'âge de neuf ans. À la mine de plomb, au fusain, à la sanguine elle croque ses familiers, son fils Maurice Utrillo, sa mère Madeleine et se décide à les montrer à ses amants qui lui conseillent de rencontrer Degas.
Il est immédiatement séduit par la ligne des dessins de *cette diablesse de Maria, un dessin méchant et souple qui enlace et emprisonne*[3] et sera le premier à en acheter. Il la recommande pour l'exposition de la Société Nationale des Beaux-Arts en 1894 les conseils de son médecin, d'enseigner la peinture à son fils précocement alcoolique et les galeristes les associeront fréquemment dans les expositions dès les années 1920.
Mais elle noue une nouvelle idylle et vit depuis 1909 avec André Utter qu'elle épousera en 1914 après son divorce. Suzanne stimulée par son jeune amant, s'adonne à la peinture avec une abondance et une autorité sans précédent abordant différents genres, mais plus particulièrement la peinture de figure – nus et portraits – qu'elle approfondira tout au long de sa carrière. Seules les années de guerre ralentiront sa production.

De façon plus instinctive qu'intellectuelle, elle réalise, comme aux aguets de la vie intérieure de ses personnages, de nombreux portraits, en particulier de ses proches. Ses natures

1 Le Bois sacré cher aux arts et aux muses. Musée des Beaux-Arts de Lyon
2 Musée Toulouse-Lautrec, Albi.
3 Edgar Degas, 1890.

D'ONTE SES ? n°11, printemps-été 2015
CERCLE DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DES MARCHOIS ET DES LIMOUSINS

mortes s'organisent autour d'humbles objets utilitaires. Ses bouquets respirent la vitalité. Ses paysages souvent structurés par des arbres, hument la terre, la végétation gorgée de rosée. Aurait-elle aimé peindre la sévère architecture des arbres dépouillés par l'hiver limousin ? Mais elle n'a jamais cherché à revenir sur sa terre d'origine que sa mère avait quittée la honte au front.

Ce sont sans doute ses nus où s'exprime le mieux sa *sensualité goulue*[4]. Après ses premiers dessins d'enfant fins et graciles, forte de son appétit des hommes et des choses, cette enfant de la Butte nous donne à voir des hommes charpentés, des femmes robustes sans vulgarité, comme un hymne au corps libre et amoureux. Dépourvu de contenu symbolique, sans référence mythologique, ils exaltent la beauté du corps humain, sa vérité charnelle sans équivoque.

Elle utilise la couleur pure, des verts opulents, des bleus toniques qui claquent, des noirs de velours, la matière est nourrie, les formes vigoureuses enlacées de cernes colorés. *Le trait noir qui cerne les nus en précise les contours mais laisse intacte la sensibilité émue de la chair quelquefois molle, quelquefois lasse… on sent le sang circuler à fleur de peau*[5]. Elle peint vite, dans une sorte de corps à corps avec son sujet. La touche est accentuée ce qui est marginal parmi ses contemporains. Les corps sont sculpturaux, le mouvement peut être magnifié par la décomposition du geste[6].
Produit de Pont-Aven et de Montmartre, souligne René Huyghe, d'autres historiens de l'art la disent inclassable, des critiques opposent sa *virilité* au charme, à la tendresse, la poésie, la finesse de la sensibilité que dégagent les œuvres des femmes peintres comme Berthe Morisot, Marie Cassatt ou Marie Laurencin… Suzanne Valadon est étrangère au milieu artistique bourgeois, elle s'est construite ailleurs dans un quartier populaire, canaille, où sa liberté ne choquait personne.

Puvis de Chavannes, Gauguin, Degas mais aussi Cranach[7] ont influencé son style, on cite aussi Courbet et Cézanne pour ses nus. Les spécialistes veulent la rattacher à un courant, l'expressionnisme, le fauvisme, une école, celle dite de Paris[8] mais *la Valadon* affiche tout au long de sa carrière son anarchique liberté.

Brigitte Favrie-Banette

4 Bernard Dorival, conservateur du Musée National d'Art Moderne de Paris.1967
5 André Warnod. *Les peintres de Montmartre,* La Renaissance du Livre, 1928.
6 Cf. *Le lancement du filet*, 1914.

7 Cf. *Adam et Ève*, 1909. Centre Pompidou, Paris.
8 Cette appellation désigne, plus qu'un courant, la suprématie de la capitale en matière d'art jusque dans les années soixante et en particulier les nombreux jeunes artistes étrangers venus à Paris à la fin du XIXe siècle.

ASCENDANCE LIMOUSINE DE MARIE-CLÉMENTINE DITE SUZANNE VALADON

N° Sosa/réf.	Nom	Date Naiss./Bapt.	Lieu Naiss./Bapt.	Conjoint
Génération 1				
Modèle Ariste peintre1	**Marie Clémentine dite Suzanne VALADON**	23.9.1865	Bessines-sur-Gartempe	• **Paul MOUSSIS** • **André UTTER** • **Miguel UTRILL**
Génération 2				
Ingénieur 2	**Armand .....**			**Magdeleine Céli VALADON**
Lingère 3	**Magdeleine Célina VALADON**	6.10.1830	Bessines-sur-Gartempe	• **Armand .....** • **Léger COULAU** • **Carolus BERTH** • **Arsène SCHUL**
Génération 3				
Charron 6	**Mathurin Alexandre Né Mathieu Alexandre VALADON**	15.10.1804	Bessines-sur-Gartempe	**Marie DONY**
7	**Marie DONY**	14.12.1810	Bessines-sur-Gartempe	**Mathurin Alexan Mathieu Alexand VALADON**
Génération 4				
Entrepreneur de convois militaires12	**Léonard VALADON**	21.11.1766	Bessines-sur-Gartempe	**Marguerite BET**
13	**Marguerite BETOUX**	26.8.1771	Bessines-sur-Gartempe	**Léonard VALAD**
Maître Cordonnier 14	**Martial DONY**	27.12.1779	Bessines-sur-Gartempe	**Anne DUCHATE**
15	**Anne DUCHATEAU**	4.2.1779	Bessines-sur-Gartempe	**Martial DONY**
Génération 5				
Cultivateur 24	**Martial VALADON**	1.10.1732	Bessines-sur-Gartempe	**Claudine BARTH**
25	**Claudine BARTHELEMY**	12/03/1729	Brive	**Martial VALADO**
Maître cordonnier 28	**Clément DONY**	03/12/1756	Bessines-sur-Gartempe	**Marie TEILLAUD**
29	**Marie TEILLAUD**	15/08/1761	Bessines-sur-Gartempe	**Clément DONY**
Marchand 30	**Etienne DUCHATEAU**	20/06/1748	Bessines-sur-Gartempe	**Marie GAUGUET**
31	**Marie GAUGUET**	22/12/1755	Bessines-sur-Gartempe	**Etienne DUCHAT**

onjoint	Date d'union	Lieu d'union	Date Décès/Inhum.	Lieu Décès/Inhum.	Âge au décès
USSIS TTER JTRILLO	• 5.8.1896 • 1.9.1914 • relation	• Paris 18ème • Paris 18ème	7.4.1938	Paris	72
ne Célina N					
……	Relation		20.6.1915 Inhumée dans le cimetière de St Ouen	Paris	84
OULAUD	12.2.1849	Bessines-sur-Gartempe			
BERTHIER	• 5.1871	Paris 18ème Mariage annulé par M. Thiers			
SCHULZ	• 9.1871	Paris 18ème			
NY	17.2.1830	Bessines-sur-Gartempe	11.10.1848	Bessines-sur-Gartempe	43
Alexandre Né Alexandre N	17.2.1830	Bessines-sur-Gartempe	25.3.1867	Bessines-sur-Gartempe	56
e BETOUX	22.2.1791	Bessines-sur-Gartempe	6.9.1825	Rancon	58
VALADON	22.2.1791	Bessines-sur-Gartempe	22.8.1855	Bessines-sur-Gartempe	83
CHATEAU	31.12.1798	Bessines-sur-Gartempe	04.07.1850	Bessines-sur-Gartempe	70
ONY	31.12.1798	Bessines-sur-Gartempe	15.05.1852	Bessines-sur-Gartempe	73
BARTHELEMY	9.2.1755	Bessines-sur-Gartempe	6.11.1802	Bessines-sur-Gartempe	70
ALADON	9.2.1755	Bessines-sur-Gartempe	27.3.1801	Bessines-sur-Gartempe	72
LLAUD	16.2.1779	Bessines-sur-Gartempe	16/06/1830	Bessines-sur-Gartempe	73
ONY	16.2.1779	Bessines-sur-Gartempe	21/09/1819	Bessines-sur-Gartempe	58
UGUET	11.6.1776	Bessines-sur-Gartempe	23/11/1798	Bessines-sur-Gartempe	50
UCHATEAU	11.6.1776	Bessines-sur-Gartempe	30/06/1821	Bessines-sur-Gartempe	65

« DE CHEZ MOI, ON PART OU ON REVIENT...



J'ai l'impression d'être un homme du xixe, d'avoir une familiarité avec une époque totalement révolue, incompréhensible aujourd'hui.. Jean-Guy Soumy le 23 février 2015 à Masbaraud-Mérignat. Photo jjm

ON NE RESTE PAS! »
Jean-Guy Soumy

D'onte ses ?
D'où êtes-vous Jean-Guy Soumy ?

C'est une question cruciale à laquelle je suis bien en peine de répondre !
Je suis d'un pays qui dépasse largement l'espace dans lequel je vis et d'une temporalité qui prend ses racines bien avant ma naissance. J'ai l'impression d'être un homme du xixe, d'avoir une familiarité avec une époque totalement révolue, incompréhensible aujourd'hui... Par exemple, mon père a reçu de son propre père et m'a transmis l'horreur absolue de la Première Guerre mondiale. Mon père était à Berlin en 1945 et a vécu la prise de la ville par les troupes russes, ce qui l'a beaucoup marqué également. Il y a eu envers moi une transmission mémorielle qui dépasse largement le cadre de l'espace temporel d'une génération.
Pour ce qui me concerne, je suis pris dans une espèce de dialectique entre Paris et la Creuse. Je suis né à Guéret le 1er juin 1952, mais dans ma famille, depuis des générations, il y a eu ce mouvement entre Paris et la Creuse. J'ai toujours vécu avec l'idée d'un Paris qui était proche. Où pouvaient se résoudre des problèmes insolubles en Creuse, en particulier sur les plans économique et professionnel.
Je ne suis pas d'un pays ou d'un territoire fermé. J'appartiens à une sorte d'île d'où les marins qui partaient étaient tout simplement les migrants maçonnant décrits par Martin Nadaud.
D'où cette impression que, de chez moi on part ou on revient, mais on ne reste pas.

Vous sentez-vous Limousin ou Marchois ?

Je ne ressens pas de fierté à appartenir à un territoire, même si je me sens Creusois. J'habite une maison d'où je vois l'école où j'ai appris à écrire et à lire. C'est la preuve d'une immobilité assez inconcevable aujourd'hui. Mais mon imaginaire a toujours été en partance.

Vos parents ont la même origine que vous, ou bien êtes-vous en rupture par rapport à eux ?

Mon père est né à Paris où ses parents avaient migré à partir de la Creuse. Mon père est revenu à la fin de la Seconde Guerre mondiale, peut-être sous l'influence des textes de Giono... Il avait décidé de revenir s'installer en Creuse alors qu'il était ébéniste ayant fait l'école Boule. Il était un ébéniste d'art.
Ma mère était creusoise, née ici à Masbaraud-Mérignat de famille paysanne. Pour revenir à la question de savoir d'où je suis, il y a aussi tout cet imaginaire lié à la culture paysanne du monde rural de la Creuse du XIXe siècle, qui m'a beaucoup imprégné.
Donc je suis d'un père qui est revenu dans la terre de ses parents, la Creuse, mais que la réalité parisienne a beaucoup imprégné, et d'une mère dont les parents étaient agriculteurs. J'oscille entre ces deux mondes.

Qu'est-ce que vos parents souhaitaient pour vous à votre naissance ?

Le choix de mon père, qui avait commencé à travailler à Paris dans l'ébénisterie d'art pour finalement revenir en Creuse était professionnellement suicidaire ; il n'y avait pas en Creuse la clientèle potentielle pour ce type d'artisanat. Sa vie

professionnelle a connu une succession de difficultés. Je peux dire que dans le fond je suis issu d'un milieu modeste. Je suis allé vers l'enseignement de manière sociologiquement assez naturelle. D'ailleurs, il a été montré que les professeurs de mathématiques étaient statistiquement d'extraction plus modeste que dans les autres disciplines.

Vos parents vous pensaient enseignant ou pas ?

Oui je le pense très profondément. Mon père ne m'a jamais imaginé ébéniste. Il m'en a dissuadé de façon assez facile car je suis extrêmement maladroit. Je crois qu'il n'y a pas d'ascenseur de l'école républicaine. Je pense qu'il y a un escalier dont mes parents souhaitaient que je gravisse une ou deux marches. Dans les faits, ces marches sont gravies au long de deux voire trois générations.
On ne peut rêver que de ce que l'on a entrevu.

Quel était votre rêve d'avenir quand vous aviez dix, douze ou quinze ans ?

J'ai été un enfant très heureux à l'école primaire. J'avais un réel bonheur à étudier les mathématiques ou le français. J'y trouvais quelque chose d'abstrait qui me séduisait. Je pense que derrière l'abstraction il y a un goût pour le spirituel. J'aimais beaucoup ce mode de pensée détaché du monde physique, ce qui n'était pas nécessairement bon signe.
Mais je n'avais pas de projet professionnel.

Quel était le quotidien de votre vie d'adolescent ?

J'étais interne. J'ai mal vécu cette vie de pensionnat. Je n'étais pas heureux. Je ne dis pas que les conditions étaient désagréables, mais je garde un souvenir de la violence scolaire qui est un phénomène qui n'a rien de nouveau. Et puis, la privation de liberté m'affectait.

Vous en avez souffert à titre personnel vis-à-vis de vos camarades de lycée ?

Pas réellement, mais j'ai souffert de voir ce qui se passait autour de moi. Oui absolument.

C'était une violence d'enfants vis-à-vis d'enfants ou de l'autorité scolaire ?

Les professeurs étaient sympathiques. Ils étaient compétents dans ce lycée Pierre Bourdan de Guéret. C'était plutôt les relations entre les élèves qui étaient dures. J'étais en pension parce que Guéret est distant de 30 km du domicile de mes parents. À cette époque, c'était au mieux un voyage par semaine. La pension était en fait la solution la plus simple.

Comment avez-vous conjugué les mathématiques et l'écriture ?

À partir de 20 ans, la relation été conflictuelle. Parce que les études de mathématiques sont extrêmement prenantes intellectuellement. J'ai dû abandonner l'écriture pendant cette période et je ne l'ai reprise qu'à l'âge de 30 ans. Ce n'est pas neutre d'avoir fait des études de mathématiques lorsque l'on est écrivain. J'aime beaucoup l'idée de structure. Je n'envisagerais pas d'écrire un roman qui flotte au niveau de son organisation ou de sa structure narrative.
Mais ça a été aussi un handicap car j'ai été très long à lâcher prise par rapport à mes personnages, également par rapport à la forme. En mathématiques, il y a un souci de précision que j'ai dû combattre pendant des années dans mes romans.
Je fais en sorte maintenant de donner de l'espace aux lecteurs. J'ai été très long à comprendre cela et à le mettre en œuvre. Pour moi la littérature c'est permettre, sur un canevas le plus simple possible, aux imaginaires des lecteurs de construire quelque chose qui complète ce que l'auteur a cru déposer.



On ne peut rêver que de ce que l'on a entrevu... Jean-Guy Soumy le 23 févrer 2015 à Masbaraud-Mérignat. Photo jjm

J'essaie de proposer une écriture qui soit la plus faussement limpide possible.

Beaucoup de textes que j'ai lus de vous s'appuient sur une réalité historique. Est-ce que vous pourriez écrire sans cette structure-là ?

Je suis à la recherche des angles morts de la société qui vont me permettre de dire des choses sur la société d'aujourd'hui. Il est clair que l'ancien régime est un espace métaphysique qui me permet d'évoquer notre monde contemporain qui est dans le consumérisme sans horizon métaphysique. Je pense là à Régis Debré. Mes romans parlent d'aujourd'hui.

En vous lisant, on a bien sûr la sensation du temps qui passe, mais aussi d'une certaine permanence du comportement des hommes. Vous croyez à cette permanence ?

Oui je crois profondément à cette permanence. Il peut y avoir des effets de surface, des apparences. Mais il me semble que si l'on peut toucher, émouvoir un lecteur d'aujourd'hui, à partir d'une histoire qui a 800 ans, c'est précisément parce qu'il y a cette permanence.

Qu'est ce qui vous paraît une permanence dans le comportement des hommes ?

L'état de violence est une permanence. Dans la profondeur historique, il est presque la norme. C'est l'état de paix qui est merveilleusement paradoxal et rare quand on regarde l'histoire dans sa continuité.
Et puis la capacité de transcendance. Dans ce domaine ce sont surtout les femmes qui m'intéressent car je travaille beaucoup sur leur histoire. Certaines circonstances permettent à un individu de se dépasser lui–même. Son ombre va devenir plus grande que lui-même.

À vous lire, j'aurais aussi ajouté le cynisme du pouvoir et la spiritualité du monde.

Dans beaucoup de mes textes le pouvoir est

décrit sans tendresse car je m'interroge beaucoup sur sa légitimité jusqu'à conduire une réflexion sur le pouvoir de l'auteur sur la lecture faite de son texte.
Dans beaucoup de mes romans, des êtres se fracassent contre le pouvoir établi, qu'il soit étatique ou religieux.
Je suis quelqu'un qui réfléchit à la notion d'effacement. Qu'est ce qu'il y a entre le texte et son lecteur : il y a l'auteur. L'effacement de l'auteur par rapport à l'objet, le « ça » qu'il propose au lecteur est une réflexion qui m'intéresse.

Pourtant lorsque vous parlez de la violence, des femmes, du pouvoir de la spiritualité vous mettez beaucoup de vous-même... si non vous n'iriez pas.

Bien sûr, mais mon espoir serait qu'en m'engageant profondément dans l'écriture du texte, le texte devienne vivant par lui-même. Que finalement le fait qu'il soit de Jean-Guy Soumy soit un aspect secondaire dans le rapport que le lecteur va établir au texte.

Il y a une démarche un peu prétentieuse de l'auteur à dire *moi je vais vous raconter cela ou vous dire ce que je crois***. Pourtant vous parlez de la modestie de l'auteur.**

Cette prétention est sans doute beaucoup plus vive lorsqu'on débute dans l'écriture. Lorsque l'on publie son premier roman on est émerveillé. Mais si on n'est pas dans l'artéfact, le temps gomme cet état d'orgueil. La modestie est capitale.

Qu'est-ce qu'un romancier, qu'est ce qu'un écrivain, ou qu'est-ce que la littérature comme dirait Sartre ?

Si je voulais provoquer, je dirais que je suis quelqu'un qui ne réfléchit qu'en écrivant. Quand je les formule oralement je trouve mes points de vue parfois convenus. Il m'arrive de m'entendre développer un thème et de me dire que je n'exprimerais pas les mêmes idées si j'écrivais.

Quels sont vos auteurs de références ?

J'ai beaucoup de passion pour les auteurs japonais. Par exemple *Les Belles endormies*, de Kawabata, est un livre qui m'a fait réfléchir toute ma vie.
L'œuvre de Jacques Chessex est une source. Chessex était un auteur suisse francophone, nobélisable, et qui est mort au cours d'une rencontre avec des lecteurs alors qu'il défendait Polanski. Une œuvre merveilleuse d'une dureté terrible. Je vais vers des auteurs dont les textes présentent une grande dureté. C'est le noyau dur qui m'intéresse. Ce qui est tendre ne m'intéresse pas en tant que lecteur. Cependant mes romans ménagent de nombreux moments de tendresse.

Aimeriez-vous écrire ou avez-vous déjà écrit pour le théâtre ou le cinéma.

Je ne m'en estime pas capable. Certains de mes livres ont été adaptés, par exemple *La Tempête* a donné lieu à un téléfilm, *Le Congrès* aussi a été scénarisé.
J'aime l'idée d'être seul face à mon texte. Il y a une forme de grandeur à s'affronter dans la solitude à une tâche aussi difficile que l'écriture.
D'ailleurs écrivain, romancier, ce n'est pas un métier.
Pour reprendre la correspondance avec mon père, lorsqu'il commençait un meuble il fallait qu'il l'achève. Ce n'est pas le cas quand on écrit. Un texte peut arriver à la cinquantième page, à la centième et mourir !

L'écriture est arrivée après l'enseignement chez vous.

L'écriture c'est une façon d'être donc je ne peux pas considérer l'enseignement et la littérature comme deux postures parallèles qui seraient sans intersection. J'ai été amené à enseigner comme un écrivain, et j'ai sans doute parfois, hélas, écrit comme un professeur.
Pendant l'écriture du *Congrès*, par exemple, j'ai vécu pendant un an et demi en 1680.



J'habite une maison d'où je vois l'école où j'ai appris à écrire et à lire. C'est la preuve d'une immobilité assez inconcevable aujourd'hui. Jean-Guy Soumy le 23 février 2015 à Masbaraud-Mérignat. Phopto jjm

Mes étudiants avaient un peu plus de vingt ans et nous étions dans les années 2010. Il naît de cette situation une sorte de divorce intérieur. C'est assez difficile à assumer mais je n'avais pas le choix.

Dans vos romans il y a une référence assez constante au Limousin, et même à la Creuse. Parce ce que c'est vous ?

En Creuse, je suis chez moi, mais c'est un rapport qui n'est pas dans la clôsure. Moi qui suis un homme sédentaire, mes personnages sont toujours en mouvement. Ils partent, ils reviennent mais, comme je l'ai dit, ils ne restent pas.

Est-ce que vous êtes profondément Limousin ?

Je ne le crois pas. Si je l'étais, mes romans se situeraient entièrement au sein de cette région magnifique. Ce n'est pas le cas. Je suis trop horrifié par le discours qui voudrait que ce soit mieux ici qu'ailleurs. Je suis en opposition totale à tout mouvement littéraire régionaliste. Tous les territoires du monde sont beaux pourvu que l'on y ait un amour, un projet, une histoire, un enjeu de vie, une raison profonde d'y être !

Pourtant vous aimez le Limousin.

Ah oui, je l'aime profondément, d'ailleurs j'y ai passé jusqu'à présent 63 ans.

Qu'est-ce qui a marqué le temps du Limousin ?

Je crois qu'il faut lire la thèse de Corbin, *Archaïsme et modernité en Limousin*. J'aime beaucoup cette idée d'une dualité. Un des marqueurs du Limousin, dans son histoire, est son extrême pauvreté. Une misère comme surgie du fond des siècles, qui a façonné les imaginaires des populations. Cette misère s'est aussi révélée un moteur pour affronter le monde extérieur, l'ailleurs, par le biais de la migration.

Qu'est ce que vous aimez en Limousin ?

Je ne sais pas vraiment. Je suis viscéralement attaché aux paysages, aux ciels. Je suis

également curieux des ressources que certains ont trouvées en eux-mêmes pour échapper à leur destin. J'aime le Plateau de Millevaches…
Le Limousin est aussi marqué par une grande spiritualité. Le rôle des moines y a été particulièrement important.
Le petit patrimoine cultuel, si riche, si présent en Limousin, me touche profondément. Il est là la trace d'un intense rapport spirituel au monde. Longtemps, notre pays a été enchanté.

Si le Limousin était un arbre ?

Ce serait le châtaigner qui a permis à des générations de Limousins de survivre.

Si c'était un plat ?

Ce serait un plat à partir de pommes de terre.

Si c'était un animal ?

En souvenir de ma grand-mère qui vivait sur le plateau de Millevaches, ce serait un mouton.

Et si c'était un rêve ?

Pour ce qui me concerne ce serait un rêve océanique. Nous sommes un pays qui aurait mérité d'être entouré par l'Océan. Je crois que la facilité avec laquelle les Limousins roulent en pente douce soit vers les vignobles de Saint-Émilion ou les côtes de Charente-Maritime montre bien que ce rêve est ancien et toujours très fort !

Le Limousin est désormais marié avec l'Aquitaine pour former avec Poitou-Charentes une grande Aquitaine, qu'en pensez-vous ?

On songe à Aliénor… Il faudra sans doute des années pour que l'Aquitaine se rende compte que la Creuse existe. Les populations et la richesse vont sur les régions côtières et oublient les arrières pays.

Vous êtes né Limousin, est-ce une réalité que vous voulez transmettre à vos enfants et vos petits-enfants ?

Mes enfants sont très attachés au Limousin et ils y vivent. Ce n'est pas du tout un lien que j'ai voulu leur transmettre. Il s'est imposé. Cela prouve que l'attachement à la région est très fort. Mais en ce qui me concerne, non, je n'ai rien fait, en conscience, pour qu'il en soit ainsi.

Votre prochain livre ?

Il se situe en Allemagne en1945. Là où mon père a vécu comme prisonnier. Là où se sont joués tant d'événements qui ont façonné l'Europe d'aujoud'hui.

Bernard Maris a dit a propos de la commémoration de la guerre qu'elle avait une fonction « généalogique et pédagogique ». C'est votre avis ?

C'est une très belle pensée... Je crois davantage en la vertu généalogique que pédagogique. Le monde réinvente sans cesse de nouvelles formes de chaos. Je suis convaincu que l'enseignement de l'Histoire devrait être central dans les dispositifs éducatifs. Mais il me semble qu'il faut avoir également à l'esprit qu'une société qui n'oublierait rien serait cruelle et sans avenir.

Propos recueillis par Jean-Jacques Mauriat

ASCENDANCE DE JEAN-GUY SOUMY

dressée par Eliane Girroy et Alain Bregiroux

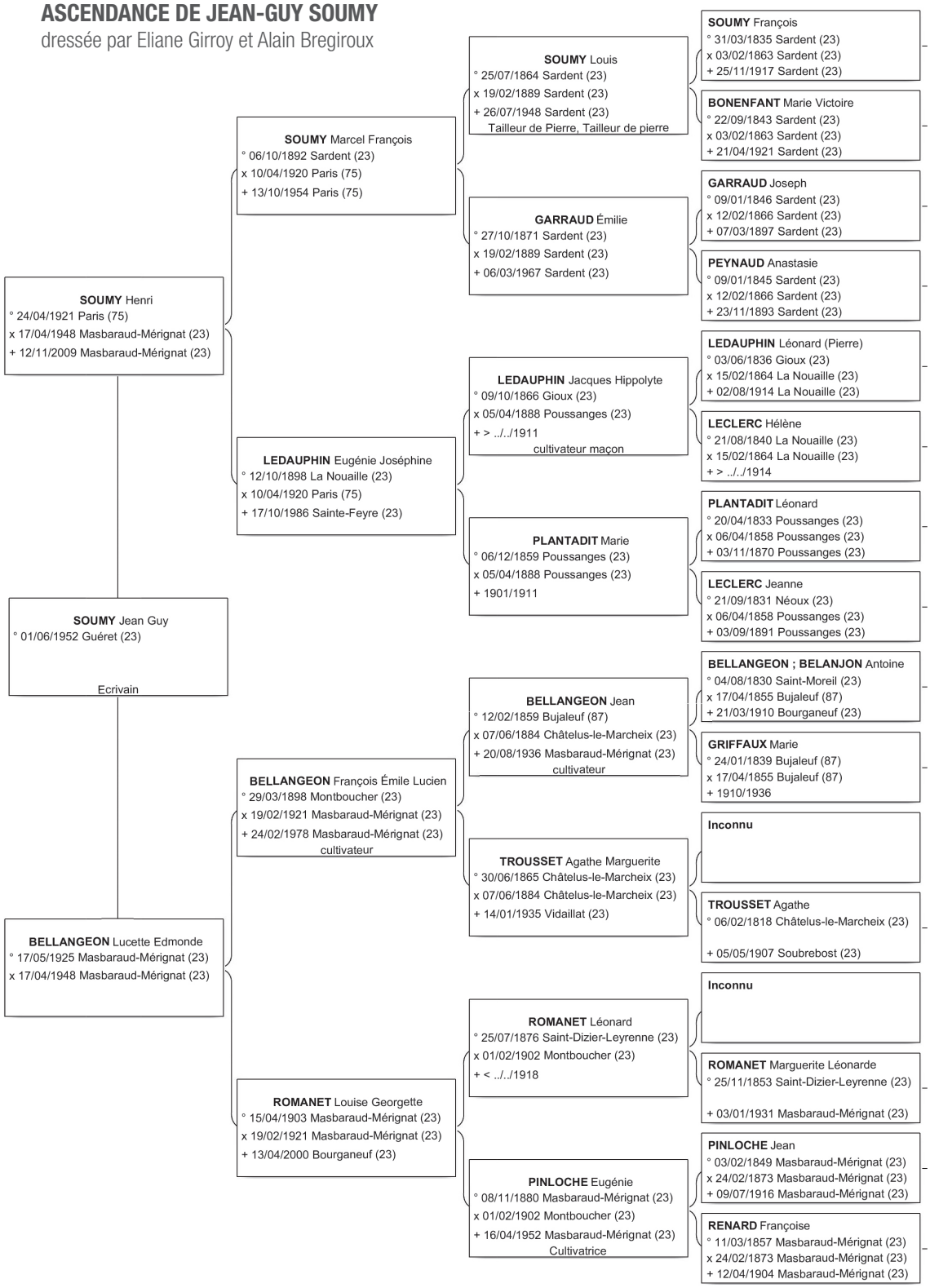

Corrézien par sa mère
Pierre Mondy
né Pierre Cuq 1925-2012
Acteur et metteur en scène

Marianne Laplaud



Pierre Mondy l'acteur de cinéma et de télévision.

Pierre Mondy était certainement l'un des hommes de théâtre, de cinéma et de télévision les plus aimés des Français. Un comédien dont le talent suscitait l'admiration de tous.

Pas très grand, 1m68, râblé, il attirait la sympathie par sa rassurante bonhomie.

Il est né Pierre Cuq, le 10 février 1925 à Neuilly-sur-Seine, fils de Louis Célestin Cuq, directeur d'école privée et de Madeleine Deltéral, économe et maîtresse d'école maternelle.

En 1936, ses parents quittent la Région parisienne pour aller vivre à Albi.

Son père y donne des cours particuliers et sa mère devient économe à la Mairie d'Albi.

En 1946, Pierre tente de devenir acteur. Il quitte Albi pour Paris où réside son frère, André, de dix ans son aîné. Il s'inscrit aux Cours Simon (un cours fondé en 1925, l'année de sa naissance par René Simon, à Paris XIe). Il prend plaisir à jouer.

Mais peut-on mener une carrière d'acteur, sous le patronyme Cuq? On lui conseille de se choisir un pseudonyme. Ce sera Mondy, nom de jeune fille de sa grand-mère maternelle, Antoinette Léonie Mondy.

Patronyme, qu'il va rendre célèbre par son talent d'acteur et de metteur en scène.

Son grand talent d'interprète, ses touches d'humour et de tendresse, transparaissent dans tous ses rôles aussi bien au théâtre, qu'au cinéma.

Commissaire Cordier (écrit par son fils Laurent) et Sergent-chef Chaudard de la 7ème Compagnie (un film de Robert Lamoureux), resteront, pour moi, ses plus belles interprétations.
C'est sa mère, corrézienne d'origine, qui lui a donné le goût du théâtre. Elle a été témoin de sa réussite.
Il est décédé le 15 septembre 2012 à Paris à l'Hôpital La Pitié Salpétrière. Il avait 87 ans. Il a été inhumé au cimetière de Neuilly-sur-Seine dans le caveau de sa famille.

Il était propriétaire d'un manoir, non loin de Brive, où il venait régulièrement se reposer.

GÉNÉALOGIE CORRÉZIENNE DE PIERRE MONDY

Quand on remonte dans le temps, on s'aperçoit que ses ascendants corréziens sont tous originaires du nord-ouest de Brive (Varetz, Voutezac, Brignac-la-Plaine, Yssanson, Saint-Aulaire, Allassac, Objat), qu'ils sont cultivateurs, laboureurs mais surtout vignerons.
Ce n'est que vers la fin du XVIIIe siècle que certains quittent la terre pour devenir menuisiers, cordonniers, boulangers, confiseurs …

Génération I
Louis Célestin Cuq 1874-1950 et Marguerite Delteral 1889-1976

3 - Marguerite Delteral est née le 2 janvier 1889 au bourg de Varetz (19).
Fille de Jean-Baptiste Henri Delteral 23 ans, boulanger à Varetz (19) et d'Antoinette Léonie Mondy, 22 ans, sans profession.
Elle épouse le 22 janvier 1910 à Paris VIIe Louis Célestin Cuq arrivé à Paris en 1908 (1,59 m, cheveux châtains clairs, yeux gris), un professeur, originaire de Paulinet dans le Tarn, où il est né le 8 mai 1874. Il demeure dans le XIe arrondissement de Paris, rue de Varenne.
Marguerite Delteral est employée de banque, domiciliée dans le viie arrondissement de Paris, rue de Bellechasse, où elle demeure avec ses parents, Jean-Baptiste Pierre Henri Delteral, employé aux assurances et Antoinette Léonie Mondy, concierge.

Un des témoins du mariage est Joseph Mondy, 53 ans, oncle de l'épouse né le 10 février 1856 à Voutezac, pâtissier (confiseur en 1876 d'après sa fiche matricule). Il est domicilié à Paris IIe, rue Vivienne.

2- Louis Célestin Cuq est directeur de l'Ecole Chaillot, 28 rue de l'Alma, Paris VIIe, lorsque la guerre éclate le 1er août 1914. Il est rappelé sous les drapeaux le 4 août 1914, est nommé sergent-fourrier le 7 août, et se bat contre l'Allemagne jusqu'au 10 octobre 1917. A cette date, parce que directeur d'école, il est placé en sursis d'appel jusqu'au 6 février 1919, date de sa démobilisation.
Il quitte la rue de l'Alma, pour devenir directeur de l'école primaire privée Saint-Joseph dans le XIe arrondissement de Paris.
En 1925, à la naissance de Pierre, Marguerite Delteral est économe et maîtresse d'école maternelle dans l'école privée que dirige son mari.
Le couple retourne dans le Tarn dès 1936.
Louis Célestin est décédé à Objat (19) le 11 avril 1950. Il demeurait Boulevard Magenta à Albi.
Marguerite est décédée le 29 février 1976 à Paris XVIe à 87 ans. Elle demeurait rue Michel Ange.

Génération II
Jean-Baptiste Henri Delteral 1866-1928 et Antoinette Léonie Mondy 1866-1926

6 - Jean-Baptiste Henri Pierre Delteral est né le 25 mars 1866 au village de Mallevialle de Saint-Aulaire (19). Fils de Jean, 42 ans, propriétaire-cultivateur et de Marie Dufour, 29 ans, sans profession.
Mariage le 8 janvier 1888 à Yssandon, avec Antoinette Léonie Mondy.
Jusqu'en 1890, d'après sa fiche matricule, il habite Varetz, où il exerce la profession de boulanger.
C'est en 1890 qu'il rejoint, à Paris IIe, où son beau-frère, Joseph Mondy est confiseur dans ce même arrondissement.



A l'ombre de l'Arche de la Défense, au cimetière de Neuilly : le caveau de la famille Cuq Delteral dans lequel repose Pierre Mondy aux côtés de ses parents et de ses grands parents Léonie Mondy et Henri Delteral nés en Corrèze. Photo JJM.

En 1899, il déménage et part habiter 64 rue Bellechasse à Paris VIIe, un immeuble récent, construit en 1880. Il devient alors employé d'assurances et son épouse, concierge.
Sur sa fiche matricule, il est précisé que Pierre, mesure 1m64, qu'il a les cheveux châtains clairs et les yeux bleus.
Décès le 13 septembre 1928 à Neuilly-sur-Seine, 121 avenue du Roule. Il était domicilié rue du Bac à Paris VIIe.

7 Antoinette Léonie Mondy

Naissance le 17 décembre 1866 à Voutezac fille d'Etienne Mondy, 40 ans et de Marie Ravel.

Son frère Joseph, de dix ans son aîné, né le 10 février 1856 à Voutezac, a quitté la Corrèze pour se marier le 7 février 1880 à Paris IXe, avec Félicie Ernestine Hortense Moqué dit Montier, femme de chambre. Il a été confiseur, chef de laboratoire. Il décède le 26 août 1930 à La Ferté-sous-Jouarre (77)
Caractéristiques physiques : 1m75, cheveux châtains clairs et yeux gris-bleus.

C'est lui qui a fait venir, à Paris, sa sœur et son beau-frère.
Antoinette est décédée le 27 juin 1926 à Neuilly-sur-Seine, 121 avenue du Roule. Elle

était domiciliée rue du Bac à Paris VIIe .
Ils ont été inhumés dans le cimetière de Neuilly-sur-Seine.

Génération III
Jean Delteral (1822-1872) et Marie Dufour (1837-1911)

12 - Jean Delteral
Naissance le 7 février 1822 au village de Mallevialle, commune de Saint-Aulaire
Fils de Jean Delteral et d'Elisabeth Macari, propriétaires à Mallevialle
Profession : propriétaire cultivateur
Mariage le 23 février 1852 à Brignac-la-Plaine, avec Marie Dufour.
Décès le 26 avril 1872 à Mallevialle commune de Saint Aulaire.

13 - Marie Dufour
Naissance le 23 février 1837 au village de Mangonnie, commune de Brignac-la-Plaine
Fille de Jean Dufour, 34 ans, propriétaire et de Françoise Castel Dugenet
Décès le 1er mars 1911 à Objat.

Etienne Mondy (1832 – après 1902) et Marie Ravel (1835-1902)

14 - Etienne Pierre Mondy
Naissance le 18 février 1832 à Voutezac
Fils de Pierre Mondy, menuisier et de Marguerite Fraysseix, sans profession.
Profession : cordonnier.
Mariage le 15 avril 1855 à Objat avec Marie Ravel, cuisinière.
Décès après 1902 sans doute à Yssandon
Un frère, Antoine Mondy, né le 20 juin 1840, garde-champêtre à Voutezac qui est décédé le 28 avril 1918 à Voutezac (19).

15 - Marie Ravel
Naissance le 15 janvier 1835 à Objat.
Fille de Jean Ravel, 29 ans, cultivateur au bourg et de Marguerite Bosredon.
Décès le 9 mars 1902 à La Croix de La Borde, commune d' Yssandon

Génération IV
Jean Delteral (1781-1856) et Elisabeth Macary (1791-1863)

24 - Jean Delteral
Naissance 19 février 1781 au village du Roch, paroisse de Saint-Aulaire.
Fils de Jean Delteral, vigneron et de Marie Bourzat. Propriétaire.
Mariage le 5 février 1811 à Saint-Aulaire, avec Isabeau Macari/Macary.
Décès le 13 décembre 1856 à Mallevialle, commune de Saint-Aulaire.
Un frère : Jean Delteral né le 24 mars 1779 au village de Roch de Saint-Aulaire (19). Il est cultivateur propriétaire et épouse le 13 janvier 1807, à Varetz (19), Marie Louise Dufour née le 26 décembre 1782 à Paris et décédée le 3 juin 1869 au Roch de Saint-Aulaire, fille de Jean Dufour et de Marie Deschamps. Il est décédé le 3 septembre 1857 au Roch de Saint-Aulaire.

25 : Isabeau/Elisabeth Macary
Naissance le 11 novembre 1791 à Mallevialle paroisse de Saint Aulaire.
Fille de Pierre Macquary/Macari et d'Anne Lascaux.
Décès le 3 juillet 1863 à Mallevialle, commune de Saint-Aulaire.

Jean Dufour (1804-1876) et Françoise Castel Dugenet (1810-1844)

26 - Jean Dufour
Naissance le 10 octobre 1804 à Brignac-la-Plaine d'après un acte de notoriété
Fils de Jean-Baptiste Dufour De Labastide et de Marie Anne De Lafeuillade
Mariage le 27 juillet 1830 à Brignac-la-Plaine (19) avec Françoise Castel Dugenet
Décès le 18 avril 1876 à Alogne, commune d'Yssandon.

Un frère, Jean-Baptiste Marguerite Dufour Labastide, né à Brignac-la Plaine le 9 août 1803, Notaire Royal de la commune d'Ayen, décédé le 9 août 1847 à Chambons de Brignac, époux de Louise Alexandrine De Vienne (mariage a été célébré le 8 février 1830 à Tulle).

27 - Françoise Castel Dugenet
Naissance le 28 février 1810 aux Mangonies, commune de Brignac-la-Plaine

Fille de Joseph Castel Dugenet et de Marie Coudert
Décès le 11 juillet 1844 au village des Mangonies, commune de Brignac-la-Plaine

Pierre Mondy (1803-1871) et Marguerite Fraisseix (1803-1871)

28 - Pierre Mondy
Naissance le 4 Ventose An XI (23 février 1803) au village de Sauvezie commune de Voutezac
Fils d'Antoine Mondy, cultivateur à la Sauvezie, et de Françoise Jay
Mariage le 19 mai 1828 à Voutezac avec Marguerite Fraisseix
Profession : menuisier
Décès le 14 mai 1871 à Voutezac.

29 - Marguerite Fraisseix
Naissance le 12 Floreal An XI (7 mai 1803) au village de Colombeix commune de Voutezac
Fille de Jean Fraisseix et de Marie Authier qui demeurent au Colombeix de Voutezac.
Décès le 25 décembre 1871 à Voutezac.

Jean Ravel (1804-1871) et Marguerite Bosredon (1804-1837)

30 - Jean Ravel
Naissance le 13 Brumaire An XIII (4 novembre 1804) à La Brudie, commune d'Objat
Fils de Jacques Ravel et de Catherine Dumoulin.
Profession : cultivateur
Premier mariage le 23 janvier 1834, à Yssandon avec Marguerite Bosredon
Second mariage le 29 novembre 1837 à Objat avec Jeanne Pascarel
Décès le 17 juillet 1871 à La Faurie, commune d'Objat.

31 - Marguerite Bosredon
Naissance le 29 Thermidor An XIII (17 août 1804) à La Prodelie d'Yssandon
Fille de Pierre, cultivateur à La Prodélie et de Marie Emery/Hemery.
Décès le 26 avril 1837 au village de la Faurie, commune d' Objat

GENERATION V

Jean Delteral (1747 - 1829) et Marie Bourzat (1743- 1818)

48 - Jean Delteral
Naissance le 24 octobre 1747 au village du Roch, paroisse de Saint Aulaire
Fils de Jean Delteral et de Marie Rouvet
Profession : propriétaire
Mariage le 15 novembre 1768 à Saint-Aulaire, avec Marie Bourzat.
Décès le 29 octobre 1829 au village de la Ressandie, commune de St Cyprien, 82 ans

49 - Marie Bourzat
Naissance le 11 avril 1743 au village de Roch paroisse de Saint-Aulaire
Fille de Pierre, vigneron puis tailleur et de Marie Vasset, tout deux décédés avant 1768
Décès le 25 mai 1818 au village de la Ressandie , commune de St Cyprien

Pierre Macary (1761- 1827) et Anne Lascaux (1758- 1833)

50 - Pierre Macary
Naissance le 13 août 1761 au village de Mallevialle , paroisse de Saint Aulaire
Fils de Pierre, maître-charpentier et de Magdeleine Treuil, demeurant au village de Malevialle de Saint-Aulaire, il a pour parrain, son grand-père, Pierre Macary, charpentier
Profession : Cultivateur
Il se marie le 3 février 1788 à Saint Solve avec Anne Lascaux.
Décès le 10 juillet 1827 au village de Mallevialle, paroisse de Saint-Aulaire.

51 - Anne Lascaux
Naissance le 1er mars 1758 au village de La Chapelle, paroisse de Saint-Solve
Fille de Guilhen, vigneron et de Jeanne Boudy demeurant au village de La Chapelle à Saint-Solve
Décès le 8 mars 1833 au village de Mallevialle, commune de Saint-Aulaire

Jean-Baptiste Dufour-de Labastide (1768-1817) et Marie Anne de Lafeuillade (1776-1859)

52 - Jean-Baptiste Dufour De La Bastide
Naissance le 2 juin 1768 à Varetz
Fils de Jean Baptiste Dufour de Labastide, bourgeois, et de Jeanne De Larnaudie
A pour parrain : Jean Baptiste Dufour, Conseiller du Roi, Contrôleur des rentes de l'Hôtel de Ville de Varetz. Mariage le 10 fructidor An VII (27 août 1799) à Brignac-la-Plaine, avec Marie Anne De Lafeuillade.
Décès le 6 mars 1817 à Brignac-la-Plaine.

53 - Marie Anne De Lafeuillade
Naissance le 8 mars 1776 aux Chambons, paroisse de Brignac-la-Plaine
Fille de Messire Jean De Lafeuillade, Ecuyer, Seigneur du lieu de Chambon, et de Marguerite Maleden De La Pouyade
Décès le 2 février 1859 à Brignac-la-Plaine

Joseph Castel Dugenet (1783 - 1862) et Marie Coudert (1787 - 1868)

54 - Joseph Castel Dugenet
Naissance le 7 novembre 1783 à Dournazac (Haute Vienne)
Fils de Jean (Michel sur l'acte de naissance de Joseph) Castel Dugenet (décédé avant 1801) et de Jeanne Chastaing .
En 1783, le couple demeure, foncier, au prieuré d'Altavaux de Dournazac
Mariage le 28 Prairial An IX (17 juin 1801) à Brignac-la Plaine
Décès le 27 avril1862 au village de La Cave, commune de Brignac-la-Plaine
À noter que son patronyme d'origine est Castel. Sur l'acte de mariage de Jean Castel avec Jeanne Chastaing, le 15 avril 1777 à Marval (87), il est écrit Joseph Castel fils de feu Sieur Jean, Sieur du Genest et Delle Marguerite De Saint Fraud

55 - Marie Coudert
Naissance le 22 janvier 1787 à Brignac-la-Plaine. Fille de Jean Coudert et de Marie Boudy. Elle n'a que 14 ans lorsqu'elle se marie avec Joseph Castel Dugenet. Décès le 1er octobre 1868 à Terrasson-Lavilledieu (Dordogne)

Antoine Mondy (1780-1855) et Françoise Jay (1778- 1839)

56 - Antoine Mondy
Naissance le 10 septembre 1780 à la Sauvezie, paroisse de Voutezac
(un acte de naissance introuvable à la date et au lieu indiqués sur son acte de mariage)
Fils de Guillaume Mondy, vigneron, (décédé à Voutezac le 7 décembre 1809) et de Françoise Deguillou (décédée le 2 floreal An II -21 avril 1794 à la Sauvezie de Voutezac).
Le couple Guillaume Mondy-Françoise Guillou, s'est marié à Voutezac le 28 janvier 1766.
Quatre enfants sont nés dans ce village : Antoine, le 3 avril 1767, Anne, le 13 juillet 1769, Marie, le 4 septembre 1771 et Jean, le 3 janvier 1775 et décédé le 12 mars 1808.
Profession : cultivateur.
Mariage le 15 nivôse An VI (4 janvier 1798) à Voutezac avec Françoise Jay.
Décès le 28 octobre 1855 Chez Pauly, commune d'Objat.

57 - Françoise Jay
Naissance le 20 novembre 1778
Fille de Jean Jay (décédé avant 1798) et de Toinette Vareille (mariage à Objat le 29 janvier 1754). Demeure à Allassac en 1798
Décès le 10 janvier 1839 Chez Pauly, commune d'Objat
Jean Fraisseix (1755-1817) et Marie Authier (1765-1834)

58 - Jean Fraisseix
Naissance le 25 juillet 1755 au Mas de Voutezac Une sœur jumelle : Antoinette
Fils de Jean Fraisseix, vigneron et de Léonarde Juge
Mariage le 29 janvier 1788 à Voutezac, Marie Authier. Profession : vigneron
Décès le 30 décembre 1817 au village du Colombeix de Voutezac

59 - Marie Authier
Naissance le 15 janvier 1765 au Grand Colombeix de Voutezac
Fille de Pierre Authier, vigneron, (décédé avant 1788), et de Françoise Belet (dont le mariage a été célébré le 14 janvier 1764 au Colombeix de Voutezac. Décès le 13 octobre 1834 au village de Colombeix de Voutezac, à 65 ans.

Jacques Ravel (1773-1849) et Catherine Dumoulin (1782-1857)

60 - Jacques Ravel
Naissance le 13 octobre 1773 au Bourg d'Objat. Fils de Joseph Ravel dit Leyral et de Marguerite Chouzenoux née vers 1750-décédée à Objat le 23 octobre 1812 à l'âge de 62 ans.
Mariage le 25 floreal An VI (15 mai 1798) à Objat, avec Catherine Dumoulin.
Décès le 8 octobre 1849 à La Brudie d'Ojat Sont témoins, ses neveux, Pierre Ravel, 32 ans et Jean Ravel, 42 ans.

61 - Catherine Dumoulin
Naissance le 6 avril 1782 à La Vigerie, commune d'Objat
Fille de François Dumoulin né vers 1757 et de Jeanne Bouliat.
Décédée le 17 mars 1857 à La Brudie d'Objat.

Pierre Bosredon (1771-1832) et Marie Eymerie (1777-1847)

62 - Pierre Bosredon
Naissance le 29 avril 1771 au village de la Prodélie d'Yssandon
Fils d'Antoine , cultivateur, et d'Antoinette Bourgeade
Mariage le 23 Pluviose An VI (11 février 1798) à Yssandon avec Marie Emery
Décès le 22 avril 1832 à La Prodélie d'Yssandon.
Ses fils Antoine et Jacques sont les témoins de son décès.

63 - Marie Eymery
Naissance le 25 juin 1777 à Saint-Laurent d'Allassac
Fille de Pierre Emery,vigneron et de Jeanne Treuil (décédée avant 1798)
Décès le 6 mars 1847 à la Prodélie d'Yssandon, au domicile de son fils Jacques.

Généalogie dressée par Marianne Laplaud

Pardoux-Felix Gagnol 1829 -1903, forgeron et maréchal-ferrant à Mautes (Creuse)

Dominique Lecointre-Montagne

D'ONTE SES ? n°11, printemps-été 2015

CERCLE DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DES MARCHOIS ET DES LIMOUSINS

L'auteur : Pour **Dominique Lecointre-Montagne,** Pardoux-Félix Gagnol, son arrière-arrière-grand-père maternel, a été le déclencheur d'une passion pour la généalogie. En effet elle avait dépouillé, pendant ses vacances d'étudiante, les trois livres de comptes de cet ancêtre, conservés dans la maison de famille à Mautes ; cet exercice de recherches avait abouti à un article publié par la SELM – (Société d'Ethnographie du Limousin et de la Marche) – en 1974 ! Depuis elle a développé son goût pour l'histoire familiale mais a toujours accordé une tendresse particulière à Pardoux-Félix Gagnol forgeron et maréchal-ferrant à Mautes (Creuse), d'où cette version enrichie 2015 présentée dans « *D'Ontes ses* ».

Résumé

Pardoux-Félix Gagnol, né en 1829, est fils et petit-fils de maçons, mais il apprend les métiers de forgeron et maréchal-ferrant. Il exerce cette double activité étroitement liée au monde rural dans le bourg de Mautes en Creuse. Il a tenu des livres de comptes où il consignait tous les travaux accomplis pour ses clients ; ces registres permettent de connaître concrètement les activités d'un forgeron et maréchal-ferrant d'une commune creusoise de 1860 à 1890. Mautes comptait alors un millier d'habitants pour un peu plus de 200 en 2015.

Pardoux-Felix Gagnol, fils de Claude Gagnol, maçon, et de Marie Gaillard, est né le jeudi 17 septembre 1829 à 9 heures du soir à Mautes. Sa naissance est déclarée par son père assisté de Ducherpozat métayer et de Gabriel Groscas maréchal ; tous habitent le bourg.

Pardoux-Félix Gagnol perd son père en 1836. Il a six ans et son frère François 3 ans ; ils vont donc être élevés par leur mère seule. Dans le bourg de Mautes, l'enfant Pardoux-Félix passe sans doute du temps dans les forges de Michel Karvaix qui est allié à la famille de Marie Gaillard et de Gabriel Groscas ; ce dernier, ami des Gagnol, a servi de témoin pour la naissance de Pardoux-Félix et le décès de Claude. Marie Gaillard, plutôt que de le voir partir sur les routes comme maçon, préfère sans doute que Pardoux-Félix apprenne le métier du feu à Mautes. Quant au cadet, François, il deviendra soldat et disparaîtra sans que personne ne sache ce qu'il est devenu.

Au début du XIXe siècle, au bourg de Mautes exercent donc deux maréchaux-ferrants : Gabriel Groscas né en 1799 à Saint-Domet où ses père, grand-père et arrière-grand-père étaient aussi maréchaux, et Michel Karvaix né en 1800 à Aubusson qui a une histoire atypique !



Affiche publicitaire d'un maréchal-ferrant. Collection particulière.

UN MARIAGE À VALLIÈRE

Pardoux-Félix Gagnol a sans doute commencé à apprendre son métier dans une des forges de Mautes, mais en janvier 1852, il travaille à Vallière comme ouvrier-maréchal et s'y marie à plus de 40 km de son village natal.

Il épouse Marie Queyrat, couturière née le 25 mars 1832, fille de Leonard Queyrat et Marie Gambaud, aubergistes à Vallière. La famille de Marie Queyrat est originaire, d'une part de Vallière, et d'autre part de Saint-Michel de Veisse. Un contrat de mariage a été passé le 19 janvier 1852 devant Me Vigier, notaire à Vallière.

Cinq enfants

De l'union entre Pardoux-Félix Gagnol et Marie Queyrat naissent à Mautes cinq enfants :

1/ Gilberte Antonine est née le lundi

1er novembre 1852. Elle épouse, en 1872, Louis Parot, charron et maçon. Le couple migra à Lyon où Antonine tint pendant quelques années, au 3 rue de la Fromagerie, une maison de famille pour jeunes maçons créée par des entrepreneurs, originaires du secteur de Mautes et proches des milieux catholiques. Les époux Parot revinrent à Mautes où ils décédèrent, lui en 1908 et elle en 1916.

2/ Victor Elie, né le jeudi 3 avril 1856, épouse en 1884 Philomène Chassagne de Mérinchal où il exercera le métier de maréchal-ferrant comme son père.

3/Marie Gilberte Octavie est née le jeudi 17 mai 1860. Elle épouse en 1884 Hypolite Parot, maçon, (frère de Louis, le mari d'Antonine). Le couple quittera la Creuse pour La Croix de L'Orme près de la Ricamerie dans la Loire.

4/ Elie Victor Marie, dit Henri est né le 25 août 1862. Il épouse en 1893 Marie-Eugénie Goumy née à Saint-Pardoux-d'Arnet et succède à son père dans la forge de Mautes. Il meurt en septembre 1917.

5/ Marie-Eugénie est née le dimanche 17 novembre 1867 ; elle est déclarée de sexe masculin, et, l'acte devra être modifié le 15 janvier 1908. Elle épouse un veuf du village de Barmont de Mautes, Emile Foussadier.

Pardoux-Félix, fils et petit-fils de maçons, eut donc trois filles et deux fils qui, tous deux, devinrent comme lui forgeron et maréchal-ferrant.

UNE FORGE SUR LE CHAMP DE FOIRE

Après son mariage Pardoux-Félix Gagnol s'installe à Mautes où naîtront ses cinq enfants. Il a en effet l'opportunité de « remplacer » Gabriel Groscas décédé en 1851 sans succession : son fils qui travaillait avec lui, François-Félix né en 1828 était mort en 1847. Quelle est la concurrence avec Michel Karvaix qui a alors 50 ans ? Difficile à dire ! On note simplement que Michel Karvaix sera considéré comme « maréchal » dans tous les actes et recensements de population jusqu'à son décès en 1894.

CONTRAT DE MARIAGE DE PARDOUX-FELIX GAGNOL ET MARIE QUEYRAT

« Ont comparu :
1° Sieur Pardoux-Félix Gagnol ouvrier maréchal demeurant au chef-lieu de la commune de Vallière
2° Marie Gaillard veuve de Claude Gagnol, cultivatrice à Mautes
3° Marie Queyrat couturière demeurant à Vallière.
4° Sieur Léonard Queyrat et Marie Gambaud son épouse, aubergistes.

« Les père et mère de la future épouse lui constituent en avancement : la somme de 300 francs ; les objets mobiliers évalués…à 200 francs à savoir : un habit nuptial, un lit en plumes d'oie vive, six draps de toile mêlée, une couverture de lit en laine du pays, six chemises neuves en toile de lin, plus la somme de 40 francs pour tenir lieu d'armoire.
Les objets et 200 francs seront remis à la mère de l'époux le jour du mariage, 40 francs seront versés dans deux ans et 100 dans un an sans intérêt à la mère du futur époux.

Pour assurer le paiement de ce qui reste dû, les époux Queyrat hypothèquent leurs immeubles situés à Vallière consistant en maison, écurie, jardin, chènevière et terres. .. Yves Queyrat tuilier, frère de la future épouse, se porte caution solidaire de ses père et mère…
Pour sûreté des sommes et objets qu'elle doit recevoir, la mère du futur époux hypothèque tous les immeubles consistant en une maison et un jardin à Mautes, et une terre dite le sauvagoux située au Croiset Maillary de Mainsat. La mère du futur époux fait donation à son fils du tiers par préciput de tous les biens et immeubles qu'elle laissera à son décès. Le dit tiers restant seul chargé de la restitution de la dot de la future épouse..
Ont signé le père de la future épouse et son frère, les autres parties ont déclaré ne savoir.. »

Pardoux-Félix Gagnol doit gagner convenablement sa vie car à 35 ans, il va acheter une propriété où se tiendra sa forge. Les biens furent acquis par Pardoux-Félix le 31 janvier 1865 à M.E.Paris, entrepreneur de maçonnerie demeurant à Epinas (Saône-et-Loire) ; l'acte est passé par Maître Lachèze notaire à Mautes :

1° Une maison, une grange et une écurie, le tout composant un corps de bâtiment, avec ses cours, aisances et dépendances de toutes natures… au plan cadastral section C numéro 956…

2° Un jardin, dit le grand jardin, de la contenance d'environ 3 ares 60 centiares.

3° Un autre jardin, dit le petit jardin, d'une contenance d'environ 96 centiares, aujourd'hui chènevière.

4° Enfin une terre en nature d'ouche contenant une superficie d'environ 35 ares 80 centiares.

Le prix principal de cette vente a été fixé à la somme de 3000 francs…L'acquéreur a payé à l'instant 500 francs. Les 2500 francs restés dus seront payés à savoir 500 francs dans un an de ce jour, et même somme à la même époque de chacune des années suivantes jusqu'à parfaite libération, le tout avec un intérêt au taux légal…

La forge se situe à l'extrémité nord de la



Soufflet de Pardoux-Félix Gagnol à Mautes en 2015.
Photo DLM

DES MARECHAUX-FERRANTS HONGROIS À MAUTES !

Michel Karvaix, maréchal à Mautes, est né à Aubusson en 1802. Il se marie à Mautes en 1822 avec Marie Jouhanique originaire de Mainsat avec laquelle il a huit enfants. Une sœur de Marie Jouhanique, elle aussi prénommée Marie avait épousé en 1809 Pierre Gaillard, frère de Marie Gaillard épouse Gagnol, d'où les liens entre familles.

Après le décès de sa première femme, Michel Karvaix se remarie à Mautes en 1868 avec Michelle Léry. A partir du recensement de 1876 il est noté comme sacristain. Il meurt le 1er mars 1894 à Mautes à 92 ans.

Mais Michel Karvaix a une histoire originale car sa famille vient de Hongrie, ce que le recensement de 1876 à Mautes précise ! En effet son père, prénommé aussi Michel, était né à « Semeline en Hongrie », fils de Pierre et Marie Pourriat. Le 12 octobre 1800, cet hongrois de 22 ans est prisonnier à Aubusson et se marie le 12 octobre avec Marie-Madeleine Pangaud ; l'acte indique qu'il est maréchal-ferrant. Son cas n'est pas unique car du 20 janvier au 21 novembre 1800 sont célébrés à Aubusson onze mariages entre des prisonniers de guerre de l'armée autrichienne et des creusoises ; dix hommes sont hongrois et un polonais.

Marie-Madeleine Pangaud mourra en 1805 à La Chaussade, et Michel Karvaix père se remariera deux fois : d'abord avec Catherine Jourdain décédée à Mautes en 1826, puis avec Marguerite Paris en 1827 à Mautes. Le prisonnier austro-hongrois s'était bien intégré en Creuse où il s'était installé comme maréchal à Mautes, métier qu'il a appris à ses fils : Michel et Jean (décédé en 1824). En fin de vie il quittera Mautes pour Virlet (63) près de Saint Eloy Les Mines où s'était installé un petit-fils ; il meurt le 19 novembre 1856 à « environ 80 ans ».

maison du côté d'une place publique. Elle se trouve alors fort bien placée dans le bourg de Mautes en bordure du champ de foire. Il faut certes avoir un peu d'imagination en 2015 pour comprendre qu'il y avait à l'époque cinq foires dans le village : 25 janvier, 21 avril, 10 juin, 1er septembre et 18 décembre.
En 2015, des bâtiments acquis par Pardoux-Félix Gagnol, il ne reste plus qu'un garage, là justement où se trouvait la forge ; on peut y voir les traces de la cheminée et le point d'accrochage du soufflet. Le soufflet y *dort* tranquillement, en témoignage du passé.

Pardoux-Félix Gagnol fit aussi l'acquisition de terres, en nature de pâtures ou bruyères, en 1878, 1884 et 1890 pour une somme totale de 1545 francs ; ces terres, issues des anciens communaux, étaient situées aux lieux-dits : Les Rivières et Croix des Rivières, et, Chabanne – Laschamp. Au total, Pardoux-Félix Gagnol possédait 3 ha 42 a 68 ca de terres qui lui permettaient d'avoir une petite activité agricole en complément de son activité artisanale.

CONSEILLER MUNICIPAL DE MAUTES DE 1871 À 1892

Le maréchal-ferrant et forgeron est un artisan « important » et parfaitement intégré à la vie villageoise ; il est donc naturel que Pardoux-Félix Gagnol soit devenu conseiller municipal de Mautes ! Il est élu en 1871 alors que Jean-Marie Pradelle notaire, est maire. Il est réélu en 1876, 1881, 1884 et 1888. Il connaîtra trois maires : Pradelle 1870-1876, Jean-Baptiste Renard 1876-1888, premier maire élu, et Auguste Chabrat 1888-1898. Pardoux-Félix Gagnol fut donc conseiller municipal de Mautes de 1871 à 1892 pendant 20 ans et « *céda* » sa place à son fils Henri qui sera élu en 1900.

LES METIERS DE FORGERON ET DE MARECHAL FERRANT

Pardoux-Félix Gagnol a laissé trois livres de comptes qui permettent de connaître ses travaux et ses clients sur la période 1860-1890. Ces livres sont un témoignage précieux et émouvant de par leur écriture « phonétique » : Pardoux-Félix Gagnol qui en 1852 déclarait ne pas savoir signer a dû apprendre à écrire par lui-même afin de présenter des factures à ses clients. Dans les trois volumes reliés sont consignées des factures : sur une ou plusieurs pages sont relevés les travaux effectués pour un client jusqu'à leur paiement. Les deux premiers volumes sont tenus par ordre alphabétique des clients et le troisième par année. Pardoux-Félix Gagnol inscrit avec précision les travaux effectués et leurs dates car les clients payent très longtemps après et sans régularité ; on peut ainsi relever :
– arranger le brancard de la petite cariole
– fait deux ferrements à la petite porte de la boulangerie
– arranger la serrure de la porte de la chambre de monsieur Pradèle

Quand le client a réglé son compte, Pardoux-Félix Gagnol inscrit sur son livre : *pour acquit le …* et il signe. En tête du premier livre il a écrit :
Vouzète prévenut que tous léquontes quisont sure selivre quitsonpa payét nesont pat aquité avesque mast signature sandesout tèle que élère prézanté sure sète paze :

Pour acquit le 2 mai 1864
Gagniole

Zest la préquosion chaque foiat que somme péyé dasiné chaque foiat tèle que voiala odesut antre sedeu ligne

Pardoux-Félix Gagnol prend de telles précautions car les délais de paiement sont longs et aléatoires. Le plus souvent les clients payent une fois par an, mais on relève des écarts de trois, voire quatre ans entre un premier travail et le paiement de la facture ; ainsi :
– paiement le 14 janvier 1872 de Loranson de Barmont pour début de facture de juin 1869
– paiement le 14 janvier 1866 de Duperrier métayer pour début de facture d'avril 1862

Les paiements s'effectuent en outre de

manière saisonnière : le forgeron ne reçoit pratiquement aucun argent de juillet à novembre, alors que les paiements s'effectuent principalement en décembre, janvier et avril. Pardoux-Félix Gagnol doit donc « *jongler* » avec sa trésorerie et faire confiance à ses clients !

Les clients de Pardoux-Félix Gagnol, qui est à la fois forgeron et maréchal-ferrant, au nombre de 188 sur la période de trente ans des livres de comptes, sont tous de Mautes ou des hameaux limitrophes. Pour la majorité, ils sont agriculteurs, propriétaires ou métayers ; mais il y aussi trois meuniers, un charpentier, un boulanger, un marchand de vins, et les quatre notaires qui se succèdent à Mautes. La clientèle est assez volatile car on trouve seulement neuf clients fidèles sur des périodes supérieures à 25 ans :

MM. Batu de La Vilatte – Bertrand du Moulincroizet – Bordot du bourg – Chomex de La Chaud – Chosson du Moulincroizet – Laverge de La Combe – Loranson meunier de Barmont – Mandon meunier du Moulincroizet – Paret de La Chaud.

Les livres de comptes sont constitués de factures, mais ne donnent aucune indication sur d'éventuels salaires à des employés. Or en 1866, Pardoux-Félix Gagnol a un apprenti : Pierre Petit, 19 ans. Par la suite il travaille avec ses fils : d'abord Victor, puis Henri qui lui succédera. Les factures des clients de 1860 à 1890 permettent de définir les travaux du forgeron et maréchal-ferrant.

LES TRAVAUX DU FORGERON

Le forgeron est celui qui travaille le fer à la forge dont la flamme est actionnée par un

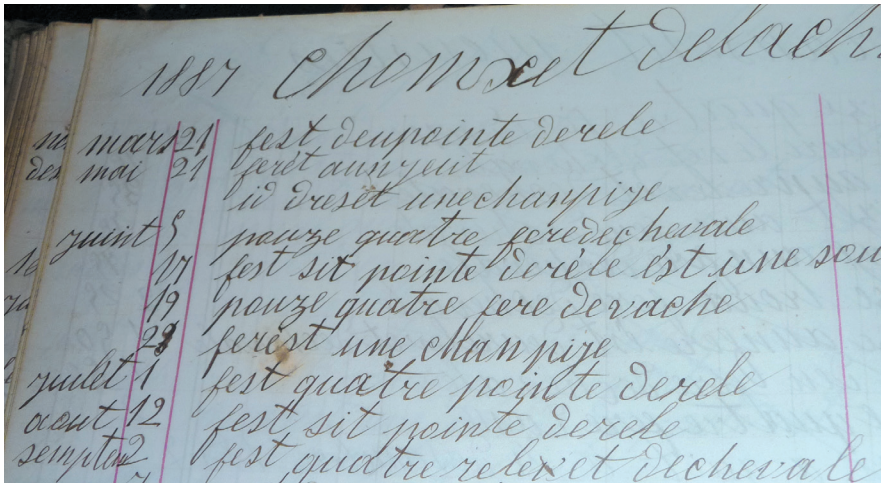

Extraits des livres de comptes de 1866 et 1887 Photos DLM

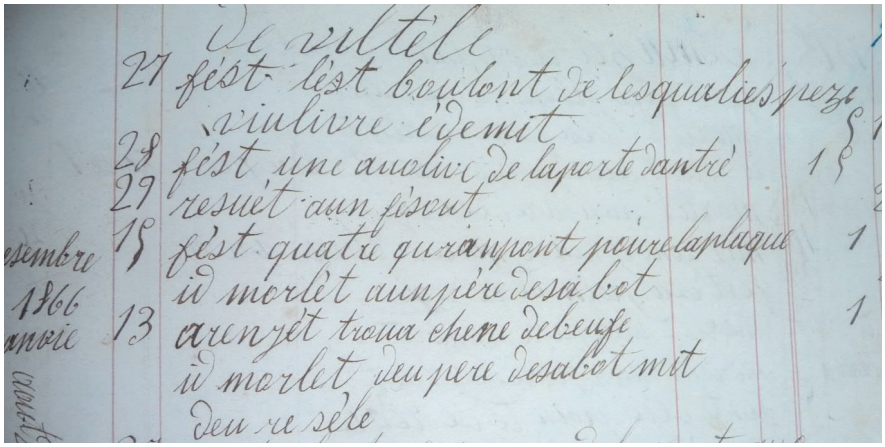

soufflet. Quand le fer est rouge, le forgeron le prend avec des pinces, le pose sur l'enclume où il le frappe avec un marteau pour lui donner la forme souhaitée. Pardoux-Félix Gagnol fabrique ou répare tous les objets qui contiennent du fer et qui sont utilisés dans la vie quotidienne : la quincaillerie (clous, pointes, boulons), les outils agricoles, les pièces pour portes et fenêtres et les ustensiles de la vie domestique. Ses travaux sont décrits par un nombre restreint de verbes : faire – ressuer – acérer – arranger – réparer – chausser – morler – souder… Les verbes les plus fréquemment notés dans les livres de comptes sont simplement : « faire et arranger ». Les travaux varient quelque peu selon la nature de la clientèle et peuvent se schématiser ainsi :

Les travaux pour les paysans

La majorité des clients de Pardoux-Félix Gagnol sont des paysans, propriétaires-exploitants et quelques métayers. Ceux-ci demandent des petites pièces de quincaillerie : pointes de marteau, pointes de règle, boulons pour une charrue ou un char.
Le forgeron fabrique ou le plus souvent répare les outils agricoles : charrue armée d'une barre de fer appelée règle – araire – herse – faux – taillepré – fourche à foin – pique – fléau – pelle – tranche – raclou – hâche – hâchou.
Ces travaux constituent l'essentiel des factures des paysans mais se retrouvent aussi dans celles des artisans ou notables.

Les travaux de serrurerie

Pardoux-Félix Gagnol fait ou arrange des pièces qui entrent dans la composition des portes et fenêtres. Il précise sur quelle porte il intervient – (ex : d'entrée, de cuisine, de chambre, de four, de bergerie) – et la nature de l'intervention : ferrements – gonds – serrures – verrous – clés – crochets – loquets.
Exemples :
– Fait deux targètes de porte, une gâche, deux bans de porte
– Mit des clous après la porte d'entrée
– Arranger la clé de l'étude, la serrure de la boulangerie
Ces travaux se retrouvent dans toutes les factures mais prédominent dans celles des notables comme le notaire.

Les travaux sur les ustensiles domestiques

Le forgeron fabrique et répare les ustensiles domestiques contenant du fer. Ainsi :
– il répare les ustensiles de cuisine : *arranger le siot – mettre une anse ou une jambe à la marmit, réparer le moulin à café...*
– il fabrique des crochets pour pendre le jambon, ou, chez une dame riche, pour pendre la cage d'oiseaux.
– pour les cheminées, il fabrique une crémaillère, des pattes pour arrêter la crasse.
– chez le notaire qui semble être le seul à en posséder, il arrange souvent le tournebroche.

LES TRAVAUX DU MARÉCHAL-FERRANT

Dans les registres et livres antérieurs au XXe, le maréchal-ferrant était en réalité appelé simplement : « *maréchal* » et son travail concernait le ferrage et les soins des chevaux et par extension des animaux de trait. Pardoux-Félix Gagnol avait appris cet art chez un maréchal de Vallière et se servait d'un ouvrage du sieur de Loysel publié en 1675 :
Le PARFAIT MARESCHAL qui enseigne à connaître la beauté, la bonté et les défauts des chevaux, la manière de les conserver dans les fatigues des voyages, de les nourrir et de les panser avec méthode, la ferrure sur les dessins des fers qui rétabliront les méchants pieds et conserveront les bons, les signes et causes des maladies : les moyens de les prévenir, leur guérison, et le bon ou mauvais usage de la prugation et de la saignée.
Le travail de maréchal consiste donc d'abord à ferrer les chevaux, mais aussi les ânes, les bœufs, les vaches et même parfois les cochons. La pose des fers est un travail délicat, alors valait-il mieux mettre le ciel de son côté ! Pardoux-Félix avait recopié la formule suivante :
Pour ferrer convenablement un cheval quelque difficile qu'il soit, dites faisant le tour

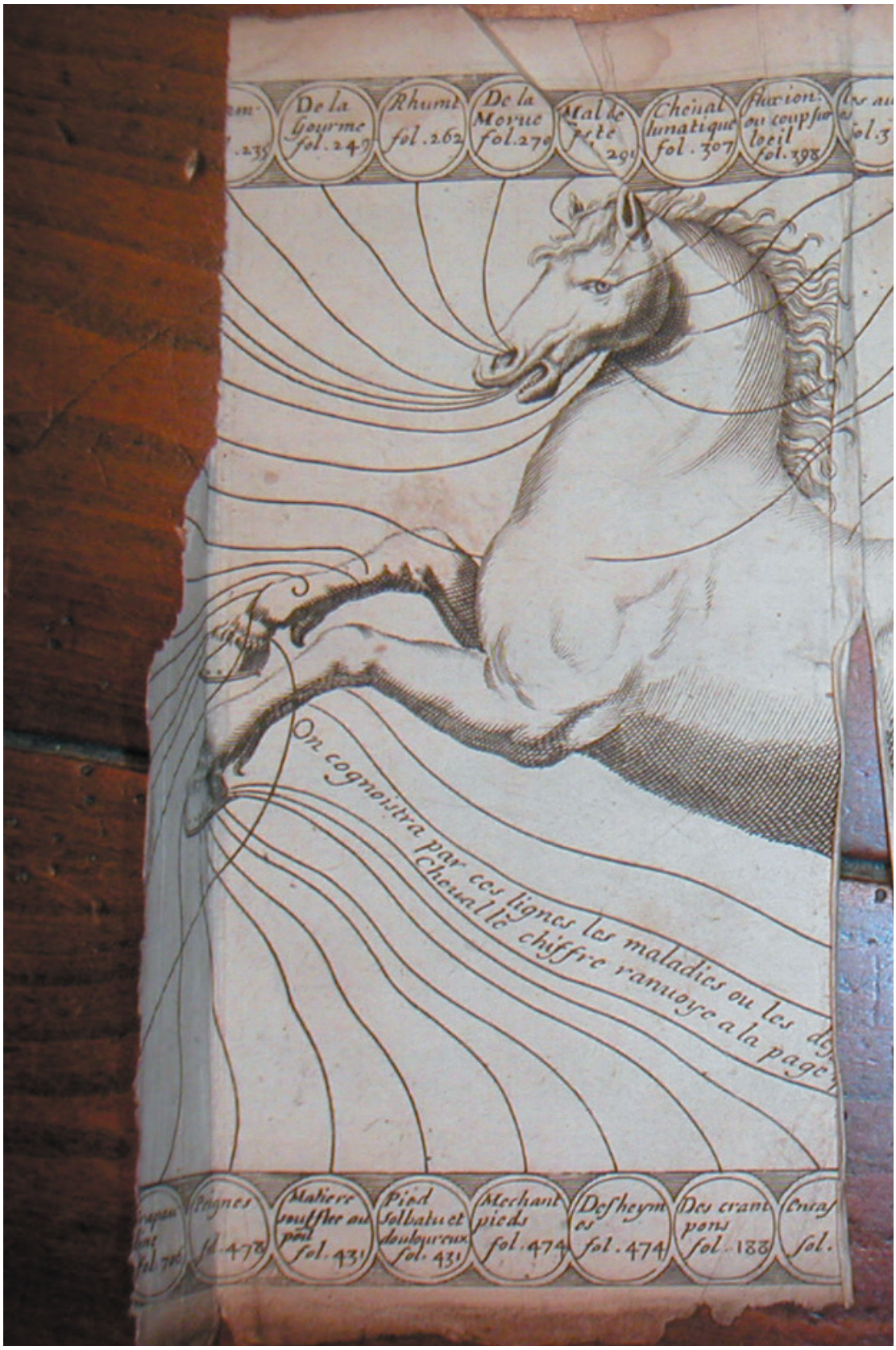
De la Goyrme fol. 249
Rhume fol. 262
De la Morue fol. 270
Mal de teste 291
Cheual lunatique fol. 307
fluxion ou coup sur l'oeil fol. 398
On cognoistra par ces lignes les maladies ou les
Cheual le chiffre renuoye a la page
Poignes fol. 478
Matiere soufflee ou pen fol. 431
Pied solbatu et douloureux fol. 431
Mechant pieds fol. 474
Des heym es fol. 474
Des crant pons fol. 188



Extrait du Parfait Mareschal publié en 1675. Photo DLM, collection privée

du cheval : je te conjure au nom de Dieu et te commande que tu aies à te laisser ferrer pour homme porter ni plus ni moins loin que Jésus ne fut porté par la Vierge. Pater… Ave…

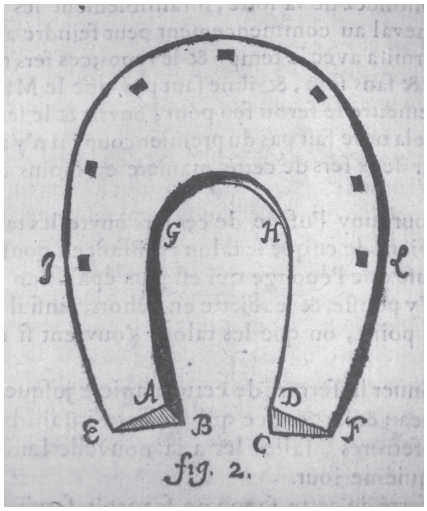

Extrait du Parfait Mareschal publié en 1675. Photo DLM, collection privée

Les poses de clous et fers reviennent donc très souvent dans les factures de Pardoux-Félix. Peu de paysans possèdent un cheval, mais certains ont un âne ou un mulet, et tous viennent faire ferrer leurs bœufs et vaches. Le marchand de vins du bourg de Mautes, Bordot (en réalité « Bourdeau »), a un cheval et vient chez Pardoux-Félix Gagnol pratiquement uniquement pour le ferrage ; en 1866 il fait poser 173 fers à cheval.
En parallèle aux soins aux animaux de trait, le maréchal fait ou répare aussi les pièces qui servent à atteler les animaux : jougs pour les bœufs, entraves pour les juments, et s'occupe des carrioles et voitures.
En outre, il doit savoir soigner les animaux et donc Pardoux-Félix Gagnol « *panse la vache boiteuse* ». Mais ce travail de vétérinaire est rare dans son cas.

Pardoux-Félix Gagnol est décédé le lundi 7 septembre 1903 à l'âge de 73 ans ; témoignent de son décès Antoine Migoux instituteur et Henri Migoux étudiant, voisins.
Marie Queyrat, sa veuve, dès 1904 procède au partage anticipé de ses biens, entre ses enfants, en bénéficiant d'une pension alimentaire en rente annuelle de 200 francs. À la suite Henri Gagnol rachète les parts de ses sœurs et frère pour rester seul propriétaire des biens immobiliers de Mautes et poursuivre l'activité de forgeron et maréchal-ferrant. Marie Queyrat survivra treize ans à son mari ; elle décède le samedi 18 novembre 1916, âgée de 84 ans.
De Pardoux-Félix Gagnol, restent des livres de comptes et un soufflet mais aussi son fauteuil carré qu'il transportait sous le grand tilleul de la place de l'église où a été érigé ensuite le monument aux morts. Mais nous n'avons pas la moindre photo jaunie qui nous permettrait de connaître son visage et sa silhouette ; il nous reste à l'imaginer !

Dominique Lecointre-Montagne

Sources et Bibliographie

Documents et archives de la famille Gagnol de Mautes (Creuse).

Registres d'Etat Civil et Recensements de Population
Archives départementales de la Creuse

Registres du conseil municipal de Mautes.

Métiers de Forgeron et de Maréchal-Ferrant. Les registres de comptes de Pardoux-Félix Gagnol, forgeron creusois à la fin du XIXe.

Dominique Lecointre
Etudes Limousines, bulletin de la SELM, n°52 janvier lé1974.

Dominique Lecointre-Montagne
Antonine Gagnol-Parot, gardienne de la maison des jeunes maçons à Lyon -
D'Ontes ses ?, n°7 printemps 2013.

Les Salviat : la vie dans le Nom de 1600 à 2000

Michel Cousin

Le Cghml a décidé depuis maintenant 5 ans de publier dans un collection de D'Onte ses, hors-séries ou tirés à part, les travaux des recherches, menés par ses adhérents. Philippe Florentin, Brigitte Favrie-Banette ou Alain Lansade nous ont proposé des textes que vous avez été nombreux à apprécier.
Dans ce numéro 11 de D'Onte ses, printemps-été 2015, nous vous proposons de souscrire à l'étude approfondie des familles d'un coin de Corréze.
Intitulé « Les Salviat : la vie dans le nom de 1600 à 2000 », l'ouvrage devrait être publié dans le courant de l'année 2015.
Michel Cousin, son auteur, présente ici le travail qui a été le sien.
JJM

De Bugeat à Saint-Angel, de Meymac à Davignac, mon récit retrace l'histoire des Salviat sur quatre siècles au cours desquels ils furent brassiers, menuisiers, boulangers, notaires, avocats ou cultivateurs. Vous croiserez nombre d'ancêtres des familles : Salviat, Vacher, Faure, Gratadour, Coste, Brigouleix, Variéras, Vialle, Borderie, Farges, Suze et bien d'autres.

Du domestique du prieur d'Ambrugeat et d'une adolescente juste nubile épousée en 1724 est née une longue lignée de Salviat habitant au village de Lafont. Leur ultime descendante porteuse du nom, Marie-Louise, s'éteignit en 1992, elle est co-auteur posthume de cet ouvrage ; elle y raconte son enfance et son adolescence avec poésie.
Pendant deux siècles, les Salviat de Lafont furent de misérables paysans dont l'histoire a pu être reconstituée à partir de documents authentiques. Des témoignages oraux remontant sur 150 ans font revivre le début du xxe siècle.

Ce voyage dans le temps montre comment les familles se sont adaptées pour survivre sur ce sol pauvre au climat capricieux qui les faisait dépendre des possédants et des hommes de lois, comment la vie passa à travers des fentes du temps, entre deux épidémies, comment ils ont suivi les évolutions sociétales en changeant de métiers et en nouant des alliances mais toujours en payant à l'octroi du destin : sacrifices, deuils, échecs, humiliations et pourtant ils passèrent les épreuves : La vie est dans le NOM

L'OUVRAGE COMPORTE TROIS PARTIES

La première est consacrée à l'origine des Salviat localisée autour de Bugeat, Viam et Pérols sur Vezère et à leur « migration » vers Gentioux, Saint-Angel et Meymac.

La seconde rend compte de plus de cent années de misère vécues par une famille de petits laboureurs fixée autour d'Ambrugeat,

elle met en lumière la subtilité d'alliances avec des familles du nord-est de Meymac et des villages bordant le plateau de Millevaches entre Davignac et Bonnefond.
Au nord-est de Meymac les principaux villages concernés sont : La Feuillade, le Vert, le Breuil, Alleyrat. Parmi les familles : Brigouleix, Coste, Gratadour, Roumignac, Farges, Coudert, Lapleau.
Entre Davignac et Bonnefond il s'agit des villages du Jacquet, des Bordes, Pèret Bel-air, la Naucodie et les principales familles : Varieras, Theil, Vialle, Bazetoux.

La troisième partie est consacrée « aux mémoires vivantes » dont une grande partie est constituée par les souvenirs et réflexions de la dernière porteuse du nom : Marie-Louise et complétée par la dispersion des membres du clan vers Bordeaux et Paris sans omettre les campagnes de placement des vins dans le Nord et la Belgique. Un extrait des écrits de Marie Louise sont déjà parus dans la revue *Mille et une sources*[1] et le « négociant sans chai » François Salviat figure dans l'ouvrage de référence *Meymac-Près-Bordeaux*[2] de Marcel Parinaud.

Enfin, dans une brève conclusion, l'auteur tente de mettre en perspective le rapide survol de ces quatre siècles avec l'environnement mondialisé dans lequel nous vivons.

Chaque chapitre de cet ouvrage pourrait être le point de départ de nouvelles recherches approfondies ou bien même fournir des thèmes de romans à nos talentueux auteurs du Limousin. Mais, l'auteur s'en est tenu à l'assemblage de recherches personnelles, de décryptages des documents familiaux et d'informations recueillies auprès de nombre de correspondants. Tout comme lui, lorsqu'il en commença la rédaction, le lecteur peut se poser la question : Quel est l'intérêt de reconstituer l'évolution d'une famille ordinaire, sans personnage exceptionnel, sur quatre siècles ?



Voici la réponse de l'auteur : « Dans mon univers intérieur, il y a ces longues soirées d'été, en ces semaines précieuses où le clan dispersé regagne encore de nos jours le berceau des ancêtres. Dans la douceur du soir, autour de la table d'été, à l'ombre du chêne, les plus anciens, les mieux informés, les plus instruits agitaient des bouts de ficelles d'histoire familiale et villageoise que chacun racontait mais dont l'origine était perdue ou commençait à s'obscurcir. Dans nombre de ces récits, l'empilement des générations s'effondrait pour donner l'illusion d'un passé récent où se rapprochaient des évènements quelquefois séparés de plusieurs décennies. Il y avait aussi ce nom « Salviat » dont l'origine était fantasmée par les anciens : une rue « François Salviat » entrevue à Brives, une actrice portant ce patronyme et qui aurait pu être de la famille, le rapprochement phonétique avec Cassandre Salviati, la muse de Ronsard. D'ailleurs ceux qui étaient allés à Paris comprenaient le parlé d'italiens du nord comme celui des catalans, tous compagnons de labeur. Peut-être étions-nous, nous aussi des émigrés ? Il y avait aussi l'une des aînées du clan qui, sur des cahiers dispersés, notait des souvenirs et tenait un journal, de son propre aveu, assez décousu, tout en déclarant : Ha ! Si j'étais écrivain ! – L'époux d'une nièce, puissant intellectuel, avait bien essayé d'ordonner ces bribes, peine perdue, aux yeux de l'aînée il n'était pas légitime !
De décennies en années, les anciens se firent moins nombreux autour de la table. Alors, dernier directement issu de Salviat, j'ai rassemblé les bouts de ficelles et de nœud en noeuds, me suis aperçu que j'avais fabriqué un « Quipu », cet outil de mémoire si

1 **Revue *Mille et une sources* n°100, éditée par Généalogie en Corrèze.**
2 ***Meymac près Bordeaux*, tome 2, Marcel Parinaud, Éditions de l'Esperluette.**



précieux aux peuples précolombiens.

Au début j'ai effectivement collectionné des bouts de ficelles difficilement assemblables, je suis donc entré en généalogie mais avec l'esprit d'un homme d'ingénierie, ce que j'étais aux beaux jours et celui d'un malaxeur de terres, ce que je fus dans ma jeunesse : rigueur, écoute de la matière, intuition, recherche, brassage et enfin construction. Je ne suis pas un chercheur, mais j'ai compté sur tous ceux que j'ai rencontrés et qui m'ont apporté cette précieuse matière : l'information.
Élargissant mes connaissances j'en suis venu à m'intéresser à l'histoire du village de Lafont qui fera l'objet d'un autre ouvrage dont un aperçu est donné par un article concernant les familles souches (*D'onte ses ?*[3]), puis je me suis intéressé aux réseaux d'alliances à travers les mariages, les solidarités, les amitiés. Des ouvrages majeurs comme ceux d'Emmanuel Todd ou d'Emmanuel Le Roy Ladurie sont venus éclairer mes observations, ceux des historiens régionaux également. Tout en restant centré sur la famille Salviat, le récit s'est donc nourri de ces apports et l'ouvrage montre à la fois les continuités et les grands moments de rupture à travers les générations.

Par ailleurs, tant que les anciens étaient vaillants et tenaient le discours, les cousins de ma tranche d'âge semblaient peu demandeurs, posaient peu de questions sur la jeunesse de leurs parents, ni sur l'histoire des arrières-grand-parents, tantes et oncles. Cela ne veut pas dire qu'ils n'avaient pas de questions à poser car au seuil de leur conscience de nombreux « mystères » auraient bien dû être questionnés. Peur de poser la question ? (souvent évincée) Peur de découvrir ce qui aurait dû rester caché ? Agacement à l'écoute des mêmes histoires sans cesse répétées ? Indifférence de la jeunesse à l'égard des vies passées ?
Il est trop tard ! La génération d'après la Grande Guerre quitte la scène, ils commencent donc à regretter de ne pas avoir insisté, ils constatent qu'une partie de l'histoire qui les a construits leur échappe alors que bien souvent leurs comportements en sont pétris et que leurs limitations comme leurs potentialités prennent leurs origines au-delà de l'horizon du passé qu'ils entrevoient. Ce manque, cette recherche, ils la nourrissent à travers les lectures des romans d'auteurs comme François Taillandier ou Patrick Modiano qui d'une certaine façon reprennent la tradition de nos auteurs régionaux en utilisant la pâte de la vie contemporaine. Je souhaite donc que cet ouvrage, cet anti-roman, donne à ses lecteurs le goût et le courage de questionner leur entourage pour assurer la continuité des mémoires familiales. Quant à ceux qui me suivent j'espère qu'il pourront en le lisant faire la liaison entre les « mystères » de prime jeunesse qui les interrogent et ceux d'avant leur naissance.

L'ouvrage est illustré par de nombreux arbres généalogiques (26) dont l'ampleur est volontairement limitée pour qu'ils soient lisibles. L'auteur tient ses fichiers à la disposition d'un lecteur intéressé par l'une des branches.
Quelque soixante reproductions illustrent les lieux dont il est fait état ainsi et des portraits d'anciens font revivre les familles du dernier siècle.
Par ailleurs, l'auteur étant également peintre, les périodes anciennes sont évoquées par des reproductions d'aquarelles, de gouaches, d'huiles sur papier et de croquis à la plume.

Michel Cousin

3 *D'onte Ses ?* **n°7, printemps-été 2013.**

LE COIN DU CHERCHEUR
À PROPOS D'ORADOUR...

Georges Beillot

Souviens-toi d'« Oradour »
C'est la dédicace de Robert Hébras rédigée sur la page de garde de la revue *D'Onte Ses ?* à l'occasion d'un repas organisé par le Cercle de généalogie et d'histoire de la Marche et du Limousin à l'auberge du Poudrier, à Limoges, dont l'invité d'honneur était Robert Hébras, l'un des deux survivants de la tragédie d'Oradour-sur-Glane où les membres de la Waffen-SS ont massacré 240 femmes, 205 enfants et 197 hommes, qui a déclenché la rédaction de ce texte.

Robert Hébras nous a exposé en détails la tragédie d'Oradour, survenue le samedi 10 juin 1944. J'ai essayé de garder la mémoire des propos qui ont été les siens.

Ce jour-là, il se trouvait devant chez lui à bavarder avec un ami, quand ils ont vu passer deux autochenilles allemandes. Peu après, ils ont vu deux soldats SS qui descendaient de chaque côté de la rue et faisaient sortir tous les habitants de leur maison pour les suivre. Toutefois, certains n'ont pas rejoint les rangs, notamment Roger Godfrin, un jeune mosellan de 8 ans, qui lors de l'entrée des SS dans son école, s'est enfui suivant les recommandations de sa mère. D'autres firent de même, échappant au massacre, comme deux frères réfractaires au S.T.O.

La plupart des habitants rejoignirent cependant la place du champ de foire : *quatre mitrailleuses y avaient été installées, nous étions regroupés sur une moitié de l'espace,… le boulanger était en tenue de travail, les mères portaient leurs enfants dans les bras. On était là, debout avec les mitrailleuses braquées sur nous. Je suis allé embrasser Denise, ma petite sœur, elle avait 9 ans. Je me souviens que le pâtissier a demandé à une sentinelle s'il pouvait aller voir ses gâteaux. La sentinelle lui a répondu en français, « ne t'inquiète pas, on s'en occupera ». Pendant ce temps, j'ai traversé la place pour aller retrouver mes copains. Cela a duré entre trois quarts d'heure et une heure. Puis les sentinelles ont séparé les hommes et les femmes. Ils ont ensuite fait quitter la place aux femmes et aux enfants.*

Selon les sources, les SS étaient entre 130 et 140. Sur le champ de foire, ils étaient peu nombreux. Les autres devaient être dispersés aux quatre coins du village dont ils contrôlaient les accès.

Les hommes étaient concentrés sur le trottoir de gauche ; les SS nous ont fait mettre en rang par trois, face au mur. Les SS ont demandé au maire, ancien officier, de se présenter ; ils ont exigé de lui qu'il désigne des otages. Il s'est proposé et est parti avec deux SS, en direction de la mairie. Ce qu'il est advenu de lui, on se saura jamais. Quand ils sont revenus quelques minutes plus tard, les SS ont déclaré qu'il y avait des armes cachées ; ils ont ajouté « nous allons perquisitionner et les personnes non impliquées seront relâchées». À aucun moment, nous n'avons pensé que cela se terminerait mal. Subitement un SS nous divisa en quatre groupes. Le premier groupe fut emmené vers le Chai Denis. Dans mon groupe nous étions une cinquantaine. Ils nous ont dirigés vers la grange Laudy. Nous nous sommes assis dans le foin et nous avons attendu. Les SS installaient des mitrailleuses devant l'entrée de la grange qu'ils ont balayée. Il devait être aux alentours de 3 heures et demie ou 4 heures. À un moment, un SS a fait le tour du groupe et nous a demandé de nous lever. Dès qu'il est revenu à l'entrée de la grange, une détonation a retenti dans le village : c'était le signal. Ils firent feu sur nous et tout le monde tomba. J'étais blessé à la tête, au sein gauche, mais c'était superficiel ;

au début j'ai pensé qu'ils tiraient en l'air. En quelques secondes nous sommes passés de vie à trépas.

Robert Hébras a survécu parce que ses malheureux compagnons firent en mourant un rempart de leurs corps. Les soldats de la Waffen-SS ont achevé les survivants et ont recouvert les cadavres de tout ce qui pouvait brûler. Puis, ils sont revenus et ont mis le feu à l'entrée de la grange. Il n'y avait pas beaucoup de fumée. Il y avait une petite porte derrière Robert Hébras : *je m'y suis précipité, manque de chance, elle donnait sur une cour sans issue. Revenu sur mes pas, je suis allé dans une grange voisine par une autre porte. Un sixième homme s'est échappé de la grange Laudy, il est parti vers le cimetière mais a été abattu par une sentinelle. Je me suis caché dans une étable à cochons.*

Là, j'ai entendu parler en français et en patois ; j'ai retrouvé quatre copains, Yvon Roby, Marcel Darthout, Mathieu Borie et Clément Broussaudier. Nous étions cinq dans une cour sans issue. Il y avait un mur en mauvais état ; mes camarades ont fait un trou avec leurs couteaux et de là nous sommes passés dans une autre grange ; et ainsi de suite. Le feu nous suivait. À un moment, trois d'entre nous ont pensé trouver refuge dans un grenier. Je n'ai pas voulu les suivre et suis resté avec mon ami Mathieu Borie assis sur un tas de fagots à côté de l'échelle. Soudain deux soldats SS sont entrés et sont montés à l'étage. Ils ont mis le feu au tas de paille et sont partis. Marcel était blessé aux jambes ; nous nous sommes retrouvés dans la dernière grange de la rue qui donnait vers la liberté. Dans la rue des sentinelles montaient la garde. Nous nous sommes cachés dans les clapiers attenants à la grange. Vers 19 heures, la voie était enfin libre. Malgré les sentinelles qui évoluaient dans la rue, Mathieu avait décidé de partir. La décision de quitter cet endroit nous était guidée par la nécessité. On souffrait de la soif et nous buvions l'eau mise à disposition par une fermière le matin pour ses poules. Quand il s'est rendu compte que les Allemands n'étaient plus là, j'ai fait signe à Marcel pour qu'il traverse la voie ; il l'a fait et s'est caché dans un buisson où il a été récupéré par des gens du voisinage. Après une pause dans un bois, ils ont repris leur marche en direction du Theil. Nous avons aperçu des gens observant l'affreux incendie. Nous leur avons expliqué ce que nous avions subi et avons dit que nous mourrions de soif. Une dame est venue avec une bouteille de vin. Après avoir bu, nous avons repris notre chemin. Quelques minutes plus tard, Mathieu a décidé de rejoindre le village de Boissournet où vivait sa mère.

Robert Hébras a poursuivi, seul, son chemin. Au bout d'un certain temps, il se retrouva dans le village de la Martinerie sur la commune de Cieux. *J'ai vu une fenêtre éclairée, j'ai frappé, le propriétaire m'a ouvert sa porte et j'ai vu Jacqueline, Francine Pinède et leur petit frère André qui avaient trouvé refuge dans la même maison.*

Le lendemain, il fut pris en charge par un notable qui l'a conduit chez un médecin à Cieux pour le soigner, puis lui a demandé d'attendre sur la place du village. Ce médecin était juif. *À la sortie de la messe, je suis reparti pour la Martinerie. Alors, j'ai pensé aller chez ma sœur Odette. Elle habitait à quelques kilomètres d'Oradour au village de Pouyol sur le commune de Veyrac.* Arrivé à Pouyol, accompagné de trois enfants, il retrouva son père et sa sœur. Son père avait passé la journée à Saint-Victurnien, et le soir il avait découvert le village en flammes.

Marguerite Rouffanche est la seule femme qui ait survécu à ce massacre ; elle m'a raconté que deux SS ont placé dans la nef, près du chœur, une caisse assez volumineuse. Des cordons dépassaient. Ils y mirent le feu, la caisse explosa en répandant une épaisse fumée noire et suffocante. Ensuite les SS ont tiré sur la foule, puis ont jeté de la paille, des fagots, des chaises sur les corps gisants et ont allumé le feu. Madame Rouffanche a profité de la fumée pour se réfugier derrière l'autel. En montant sur un escabeau, elle a pu atteindre une des trois fenêtres dont les vitraux avaient été brisés. Elle put sauter

à l'extérieur et s'est retrouvée dans les buissons. Elle a été suivie par une femme et son bébé. Une sentinelle les a mitraillés. Mme Rouffanche a été grièvement blessée, les autres ont été tués. Elle a pu se réfugier dans le jardin du curé où elle est restée jusqu'au lendemain.

Nous sommes restés chez ma sœur. Le lundi matin, André Désourteaux, Aimé Darthout, Martial Brissaud et Paul Doutre sont venus au village de Pouyol. Les survivants étaient recherchés par la milice. Je l'ai su par mon chef d'atelier pour savoir si j'avais repris le travail. Je suis rentré dans le maquis fin juin début juillet. J'ai rallié le groupe de Cieux. Le 7 août 1944, je montais la garde avec mon ami André quand nous avons vu arriver une jeune fille que nous connaissions, et qui nous a dit qu'il y avait un camion allemand à Cieux. Nous avons décidé de les attaquer. Arrivés à la hauteur des Rivaux, nous avons été pris en embuscade, nous avons perdu neuf hommes. Avec mon copain André, nous avons sauté dans un ruisseau et nous sommes sortis à la gare de Veyrac. Dans le village nous avons croisé un homme assis sur un banc qui nous a dit que les Allemands venaient de passer. Continuant à marcher, nous sommes arrivés devant une ferme. Nous avons pu nous cacher et partir à travers champs. Je suis resté quelques jours chez ma sœur. Nous étions à quelques jours de la libération de Limoges qui a eu lieu le 25 août. J'ai intégré la caserne Marceau. Je me suis retrouvé dans une compagnie, où comme je savais conduire, je suis devenu chauffeur d'un capitaine.

En 1945, le colonel du 63e régiment a dû créer le régiment du train à Vannes. Le jour de la libération, j'étais à Lorient. Un jour, j'étais à Redon, j'ai demandé ma mutation dans la 1re armée : Refus. J'ai refait ma demande. Ce colonel qui savait que j'étais rescapé, m'a traité de petit con.
Après Redon, démobilisé en septembre 1945, Robert Hébras est revenu à Oradour et a repris son travail au garage de Limoges. *Notre maison avait brûlé, nous n'avions plus rien. Je me suis installé dans une baraque avec mon père et mon épouse ; je me suis marié quelques années après la guerre.*

Il s'est installé comme garagiste à Limoges, il avait 21 ans. Après il a ouvert un garage dans la ville reconstruite avant de s'installer à Saint-Junien.

Deux procès ont eu lieu : le premier à Bordeaux, le second à Berlin. Le premier s'est ouvert à Bordeaux avec 21 hommes en costume-cravate. Parmi eux, il y avait 7 allemands et 14 alsaciens, 13 *malgré nous*, enrôlés de force, et un volontaire. Le verdict tombe : un sous-officier et les autres écopèrent de peines allant de 10 à 12 ans de prison. L'alsacien volontaire fut condamné à mort, les *malgré nous* à des peines de 5 à 8 ans. Quelques jours plus tard, le 20 février, tous les accusés de Bordeaux furent amnistiés suite à une loi d'exception. Le village d'Oradour qui avait reçu la légion d'honneur, l'a rendue à la chancellerie et a décidé de ne plus recevoir les autorités de l'État sur son territoire.

En 1983, Robert Hébras a effectué son premier voyage en Allemagne où il a témoigné au procès de Berlin-Est.

Après avoir raconté son histoire lors de notre repas, Robert Hébras a répondu à toutes les questions de l'assistance. Nous avons appris qu'une 2e compagnie de SS, le même jour s'était rendue à Saillat, là, un fuyard a été abattu. Le massacre d'Oradour avait été préparé la veille à l'hôtel de la gare, à Saint-Junien, lors d'une réunion avec la milice. Par la suite, Robert Hébras s'est marié deux fois, chaque union a duré 30 ans. Il a un fils Richard, et trois petits-enfants, Delphine, Thibault et Agathe.

Aujourd'hui, à près de 90 ans, Robert Hébras fait des conférences et œuvre au rapprochement franco-allemand.

S'agissant des *malgré nous* dont on peut extrapoler le nombre à 80 (en partant des

chiffres des accusés de Bordeaux), tous n'ont pas eu un comportement sanguinaire. L'un d'entre eux a empêché d'entrer à Oradour et a même éloigné des gens avec sa moto. Un autre, dans une ferme, a prévenu qu'il allait se passer des choses horribles.

J'ai eu la chance d'avoir à ma table Madame Pagnoux, dont cinq membres de la famille sont morts à Oradour. Entre autres, sa sœur nous a montré une photo originale sur laquelle figuraient quatre enfants avec leur père menuisier qui se trouvait absent ce jour-là. Madame Pagnoux nous a expliqué que les habitants proches d'Oradour ont vécu avec la hantise d'une venue de la milice ou des Allemands. Dans cette crainte, sa famille la couchait toute habillée. Une nuit, suite à une rumeur, avec sa mère, sa grand-mère et son jeune oncle, ils ont quitté, à pied, Saint-Victurnien. Sur le pont un couple, lui aussi en fuite, leur a proposé de les héberger dans un hameau car ils ne savaient pas où aller. Après quelques jours, ils ont regagné leur domicile où ils ont retrouvé le grand-père qui était resté pour garder la maison.

Espérons qu'on ne verra plus d'autre village martyr en France ; hélas des conflits se poursuivent au Moyen-Orient, aussi cruels.

Georges Beillot



BON DE SOUSCRIPTION

MÉMOIRES DE GUERRE DES LIMOUSINS

Je soussigné M. ou Mme _ _ _

BULLETIN D'ABONNEMENT À "D'ONTE SES"

REVUE D'HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE DES LIMOUSINS
EDITÉE PAR LE CGHHML

Je soussigné M. ou Mme _

Demeurant : _
_ _
_ _
_ _

Pour me permettre de recevoir les Bons de souscription des publications Hors séries de D'Onte ses, je donne mon adresse courriel :

_ _

SOUHAITE M'ABONNER À LA REVUE SEMESTRIELLE "D'ONTE SES" ÉDITÉE PAR LE CGHHML

cochez les périodes d'abonnement qui vous intéressent

◊ **Abonnement à la revue "D'Onte ses" histoire et généalogie des Limousins deux numéros par an : 28€ (au lieu de 32€) et j'économise 4€**
sortie en avril et octobre de chaque année, frais de port inclus en France métropolitaine

◊ **Abonnement à la revue "D'Onte ses" histoire et généalogie des Limousins quatre numéros pour deux ans : 50€ (au lieu de 64€) et j'économise 14€**
sortie en avril et octobre de chaque année, frais de port inclus en France métropolitaine

Fait à le (date) Signature

Ci-joint le réglement de mon abonnement.

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :
CGHHML
D'ONTE SES
54, RUE PIERRE ET MARIE CURIE
87000 LIMOGES

D'ONTE SES ?
LES HORS-SÉRIE Nº 9, 10 ET 11
BON DE SOUSCRIPTION

Nº 9 - MINUTES NOTARIALES DE CREUSE PERDUES ET RETROUVÉES

de Philippe FLORENTIN

«J'ai longtemps cru que les nombreuses minutes manquantes étaient perdues à jamais, seulement préservées, pour les plus notables, par les notes de quelques érudits.
Mais la réalité est autre. (...) Eh bien, pour une grande part, ils ont échoué, je ne sais comment, à la Bibliothèque Nationale de France, où ils gisaient en nombre. En voici un certain nombre rassemblés dans cet ouvrage exceptionnel.

> prix exceptionnel : 20€

Nº 10 - MARCHOIS ET LIMOUSINS AU GRAND CONSEIL 1600 - 1650

de Philippe FLORENTIN

Les archives du Grand Conseil forment un ensemble de 1 327 cotes pour l'Ancien Régime. Les minutes d'arrêts y contribuent pour 903 cotes dont on ne connaît guère le contenu et qui vont de 1 503 à 1 791. On a déjà constaté, dans les premiers cartons, l'abondance des procès relatifs à la Marche et au Limousin, et indiqué la difficulté de la recherche, sans table, index ou folio, ainsi que la présence de données « *mortes* », auxquelles il convient de redonner vie, en survolant exhaustivement les documents, et en prenant des notes qui, une fois saisies, forment de petites notices de contenu, de lisibilité et d'intérêt très variable à la notable exception près qu'elles constituent un moyen irremplaçable d'accès aux feuillets.

> prix exceptionnel : 20€

Nº 11 -LES SALVIAT : LA VIE DANS LE NOM DE 1600 À 2000

de Michel COUSIN

De Bugeat à Saint Angel, de Meymac à Davignac, ce récit retrace l'histoire des Salviat sur quatre siècles au cours desquels ils furent brassiers, menuisiers, boulangers, notaires, avocats ou cultivateurs. Vous croiserez nombre d'ancêtres des familles : Salviat, Vacher, Faure, Gratadour, Coste, Brigouleix, Variéras, Vialle, Borderie, Farges, Suze et bien d'autres. remontant sur 150 ans font revivre le début du xxe siècle.
Ce voyage dans le temps montre comment les familles se sont adaptées pour survivre sur ce sol pauvre au climat capricieux qui les faisait dépendre des possédants et des hommes de lois, comment la vie passa à travers des fentes du temps, entre deux épidémies, comment ils ont suivi les évolutions sociétales en changeant de métiers et en nouant des alliances mais toujours en payant à l'octroi du destin : sacrifices, deuils, échecs, humiliations et pourtant ils passèrent les épreuves : La vie est dans le NOM;

> prix exceptionnel : 20€

BON DE SOUSCRIPTION

D'ONTE SES ? LES HORS SERIES

Je soussigné M. ou Mme _

Demeurant : _
_ _
_ _
_ _

Adresse courriel : _

Adhérent du CGHHML n° : _

SOUHAITE SOUSCRIRE À L'ÉDITION PAR LE CGHHML DE(S) L'OUVRAGE(S) SUIVANT(S)

cochez les ouvrages qui vous intéressent

◊ **MINUTES NOTARIALES DE CREUSE PERDUES ET RETROUVEES**
de Philippe FLORENTIN > au prix exceptionnel de 20€

◊ **MARCHOIS ET LIMOUSINS AU GRAND CONSEIL**
de Philippe FLORENTIN > au prix exceptionnel de 20€

◊ **LES SALVIAT : LA VIE DANS LE NOM DE 1600 À 2000**
de Michel COUSIN > au prix exceptionnel de 20€

Ce Bon de souscription devra être confirmé par un acte d'achat adressé au siège social, au plus tard dans le trimestre suivant la date de publication de l'ouvrage qui me sera communiquée par courrier ou courriel. Au delà de ce délai, je ne pourrai plus prétendre au prix exceptionnel de souscription.

Fait à le (date) Signature

BON DE SOUSCRIPTION À RETOURNER À CGHHML : 54, RUE PIERRE ET MARIE CURIE 87000 LIMOGES